Ontario

Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario

Ministère des Finances

Ontario

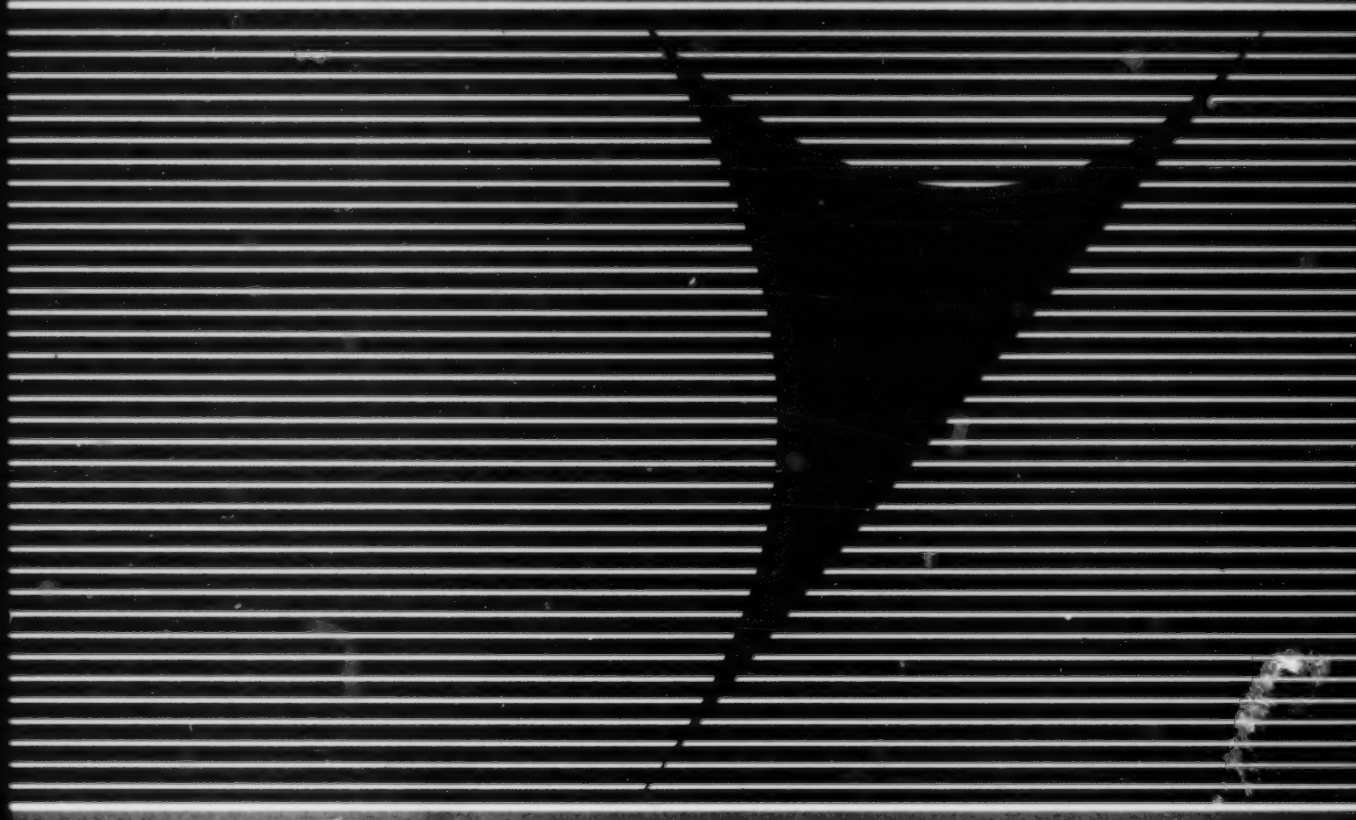

Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario

Ministère des Finances

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario*, appeler (sans frais d'interurbain) :

Demandes en français et en anglais :	1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) :	1 800 263-7776

Pour avoir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à : www.fin.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires de cette publication :
En ligne à www.serviceontario.ca/publications
Par téléphone au Centre de service de ServiceOntario
Lundi à vendredi, 8 h 30 à 17 h
416 326-5300
416 325-3408 (ATS)
1 800 668-9938 Sans frais au Canada
1 800 268-7095 ATS Sans frais en Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010
ISBN 978-1-4435-1882-6 (Imprimé)
ISBN 978-1-4435-1883-3 (HTML)
ISBN 978-1-4435-1884-0 (PDF)

This document is available in English under the title:
Ontario's Long-Term Report on the Economy

AVANT-PROPOS

Le Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario est la deuxième évaluation à long terme de l'avenir économique de la province effectuée par le gouvernement McGuinty. Ces rapports font état des défis à long terme qui auront une incidence sur la province au cours des 20 prochaines années et des occasions qui se présenteront au cours de cette période.

Le présent document et le premier rapport publié par le gouvernement, intitulé *Horizon 2025 : Une évaluation des perspectives à long terme de l'Ontario*, s'inscrivent dans le cadre de l'engagement du gouvernement à l'égard de la transparence et de la responsabilité. Pour respecter cet engagement, le gouvernement a adopté la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, qui l'oblige à présenter une évaluation à long terme de la situation économique et financière de l'Ontario.

Les choses ont bien changé depuis la publication de notre premier rapport en 2005 : la population de l'Ontario a augmenté de 500 000 personnes, les premiers enfants du baby-boom ont près de 65 ans, la concurrence s'intensifie au sein d'une économie de plus en plus mondialisée et les coûts de l'énergie ainsi que le dollar canadien sont à la hausse. Plus important encore, l'Ontario a subi les contrecoups de la pire récession mondiale dans l'histoire récente.

Les gouvernements ne peuvent contrôler les effets des forces mondiales ni les changements démographiques. Toutefois, nous devons repérer les défis et jeter les assises de la prospérité future. Le présent rapport a pour but d'informer le public de ce que nous savons des défis économiques que l'Ontario pourrait devoir relever au cours des 20 prochaines années. Il n'est guère étonnant de constater que la province fera face au vieillissement de la population, à une urbanisation accrue et à une concurrence mondiale plus intense. Parallèlement, l'Ontario demeurera vulnérable aux changements qui surviendront au sein de l'économie mondiale.

Le gouvernement McGuinty s'est engagé à regarder au-delà des perspectives à court terme et à mettre l'Ontario sur la voie de la réussite à long terme. C'est pour cette raison que le gouvernement attache autant d'importance à l'éducation de la petite enfance, aux investissements dans l'infrastructure et à la modernisation du régime fiscal de la province. Tous ces facteurs auront des effets positifs à long terme sur l'économie et les familles de la province.

Le présent rapport ne doit pas être considéré comme un plan, mais plutôt comme une évaluation à long terme de l'avenir économique de l'Ontario. Il a pour but de mettre les politiques et décisions du gouvernement en contexte. Les personnes qui veulent consulter une analyse approfondie des politiques et programmes actuels du gouvernement peuvent se reporter à d'autres publications du gouvernement, notamment les budgets de l'Ontario, les *Comptes publics de l'Ontario* et le *Rapport d'étape 2009*. Au printemps, je présenterai le budget de 2010, qui fera le point sur le plan financier de l'Ontario.

Pour produire le présent document, nous avons consulté un grand nombre de rapports d'experts, notamment ceux du Conference Board du Canada, du Fonds monétaire international, de l'Université de Toronto et de Statistique Canada, ainsi que des rapports de gouvernements étrangers. En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes et tous les organismes qui nous ont fait profiter de leur expertise ainsi que les fonctionnaires qui ont apporté une contribution au présent rapport.

Je suis persuadé que, au cours des 20 prochaines années, l'Ontario relèvera les défis auxquels il fera face et en sortira grandi, meilleur et plus fort.

L'honorable Dwight Duncan, député provincial
Ministre des Finances et président du Conseil de gestion

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS i

INTRODUCTION 1
Contenu du rapport 2

CHAPITRE 1 : TENDANCES ET PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES 5
Introduction 5
Tendances démographiques ces 20 dernières années 6
Perspectives démographiques pour les 20 prochaines années 7
Répercussions des perspectives démographiques de l'Ontario 12

CHAPITRE 2 : PROJECTIONS ÉCONOMIQUES À LONG TERME DE L'ONTARIO 17
Introduction 17
Capacité économique croissante de l'Ontario 18
Facteurs externes influant sur l'économie de l'Ontario 23
Projection à long terme de la croissance de l'économie de l'Ontario 29
Risques pour les projections économiques 36
Autres perspectives concernant la croissance économique à long terme 37

CHAPITRE 3 : VIABILITÉ À LONG TERME DES SERVICES PUBLICS DE L'ONTARIO 43
Introduction 43
Demande dans le domaine des services de santé 43
Demande dans les domaines de l'éducation et de la formation 46
Demande dans les domaines des services sociaux et des services à l'enfance 48
Demande quant aux autres dépenses gouvernementales 49
Revenus du gouvernement de l'Ontario 50
Perspectives d'autres compétences territoriales 52
Viabilité financière 53

CHAPITRE 4 : MODERNISER LE RÉGIME FISCAL DE L'ONTARIO POUR STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA CROISSANCE 55
Introduction 55
Plan fiscal pour stimuler la création d'emplois et la croissance 56
Stimuler la création d'emplois et la croissance grâce à l'harmonisation de la taxe de vente et aux réductions d'impôt pour les entreprises 57
Avantages des modifications fiscales pour la population 65

CHAPITRE 5 : COMBLER LE DÉFICIT D'INFRASTRUCTURE DE L'ONTARIO 71
Introduction 71
Avantages de l'infrastructure 71
Déficit d'infrastructure 72
Combler le déficit d'infrastructure 73
Besoins futurs 77

CHAPITRE 6 : VERS UN AVENIR PROSPÈRE ET DURABLE 81
Introduction 81
Plan fiscal pour créer des emplois et stimuler la croissance 81
Réduire les obstacles réglementaires à l'innovation et à la croissance économique 82
Combler le déficit d'infrastructure 83
Investir dans les connaissances et les compétences 83
Favoriser l'innovation 84
Saisir les occasions offertes par l'économie verte 86
S'associer à l'industrie pour favoriser la création d'emplois et les investissements 88
Conclusion 99

GLOSSAIRE 101

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE 2 : PROJECTIONS ÉCONOMIQUES À LONG TERME DE L'ONTARIO

Tableau 1 : Principales variables économiques de l'Ontario 17
Tableau 2 : Aperçu des hypothèses : Principaux facteurs externes 23
Tableau 3 : Parts de la production mondiale – Certains pays 24
Tableau 4 : Comparaison des projections du ministère des Finances avec d'autres prévisions, 2010 à 2030, croissance annuelle moyenne 37
Tableau 5 : Comparaison des projections du secteur privé du Canada, 2010 à 2030, croissance annuelle moyenne 38
Tableau 6 : Principales variables économiques de l'Ontario (Résultats) 40
Tableau 7 : Principales variables économiques de l'Ontario (Projections) 41
Tableau 8 : Principales hypothèses concernant l'économie de l'Ontario (Résultats affichés) 42
Tableau 9 : Principales hypothèses concernant l'économie de l'Ontario (Projections) 42

CHAPITRE 3 : VIABILITÉ À LONG TERME DES SERVICES PUBLICS DE L'ONTARIO

Tableau 1 : Dépenses du gouvernement provincial par habitant consacrées aux services de santé, par groupe d'âge en Ontario en 2007, en dollars courants 44

CHAPITRE 4 : MODERNISER LE RÉGIME FISCAL DE L'ONTARIO POUR STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA CROISSANCE

Tableau 1 : Train de mesures d'allégement fiscal par secteur – économies annuelles 59
Tableau 2 : Économies annuelles d'impôt pour les entreprises – Exemples 62
Tableau 3 : Assujettissement de biens et services à la TVH pour les consommateurs 66

LISTE DES GRAPHIQUES

CHAPITRE 1 : TENDANCES ET PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Graphique 1 : Taux annuel de croissance démographique en Ontario 8
Graphique 2 : Contribution de l'accroissement naturel et de la migration nette à la croissance démographique en Ontario 8
Graphique 3 : Proportion de la population de l'Ontario âgée de 0 à 14 ans, de 15 à 64 ans et de 65 ans et plus 9
Graphique 4 : Taux de croissance des groupes d'âge de la population en Ontario 10
Graphique 5 : Population des régions de l'Ontario, 2009 et 2030 11

CHAPITRE 2 : PROJECTIONS ÉCONOMIQUES À LONG TERME DE L'ONTARIO

Graphique 1 : Ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre contrebalancé par le stock de capital 19
Graphique 2 : Croissance de la main-d'oeuvre de l'Ontario 20
Graphique 3 : Taux d'activité de la main-d'oeuvre féminine par groupe d'âge 21
Graphique 4 : Taux d'activité de la main-d'oeuvre masculine par groupe d'âge 21
Graphique 5 : Stock de capital 22
Graphique 6 : PIB réel du reste du Canada 25
Graphique 7 : Comparaison du prix nominal et du prix réel du pétrole brut 26
Graphique 8 : Dollar canadien 27
Graphique 9 : Taux d'inflation de l'IPC en Ontario 28
Graphique 10 : Taux d'intérêt 29
Graphique 11 : PIB réel de l'Ontario 29
Graphique 12 : PIB réel par habitant 30
Graphique 13 : Part relative des exportations et des importations 31
Graphique 14 : Part des exportations réelles de l'Ontario 32
Graphique 15 : Industries productrices de biens et de services 33
Graphique 16 : Comparaison de l'emploi dans le secteur des biens et dans le secteur des services 33
Graphique 17 : Croissance des emplois hautement spécialisés et peu spécialisés en Ontario 34
Graphique 18 : Croissance de la production réelle et des émissions de gaz à effet de serre 35

CHAPITRE 3 : VIABILITÉ À LONG TERME DES SERVICES PUBLICS DE L'ONTARIO

Graphique 1 : Dépenses de programmes du gouvernement de l'Ontario 43
Graphique 2 : Population âgée de 65 à 74 ans, de 75 à 84 ans et de 85 ans et plus en Ontario, entre 1989 et 2030 45
Graphique 3 : Hausse des coûts des services de santé en Ontario 46
Graphique 4 : Population source des niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire, 1989 à 2030, en Ontario 47
Graphique 5 : Financement par étudiant pour les universités et les collèges en Ontario, entre 1991-1992 et 2008-2009 48
Graphique 6 : Dépenses en immobilisations réelles du gouvernement de l'Ontario 49
Graphique 7 : Revenus du gouvernement de l'Ontario 50
Graphique 8 : Revenu tiré de l'IRP payé sur les retraits des comptes d'épargne – Ontario 51

CHAPITRE 4 : MODERNISER LE RÉGIME FISCAL DE L'ONTARIO POUR STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA CROISSANCE

Graphique 1 : Économies d'impôt pour un fabricant 60
Graphique 2 : Économies d'impôt pour un restaurant 60
Graphique 3 : Économies d'impôt pour un détaillant 61
Graphique 4 : Économies d'impôt pour un éditeur de logiciel 61
Graphique 5 : Réduction de moitié du TEMI de l'Ontario sur les nouveaux investissements des entreprises 63
Graphique 6 : Incidence du budget de 2009 sur la compétitivité fiscale de l'Ontario, toutes les industries 64
Graphique 7 : Incidence du budget de 2009 sur la compétitivité fiscale de l'Ontario, services 64
Graphique 8 : Incidence du budget de 2009 sur la compétitivité fiscale de l'Ontario, recherche-développement 65
Graphique 9 : Famille monoparentale bénéficiaire du programme Ontario au travail et comptant 2 enfants (5 et 7 ans) 68
Graphique 10 : Personne âgée vivant seule qui a un revenu de retraite de 20 000 $ 68
Graphique 11 : Personne seule ayant un revenu de 30 000 $ 69
Graphique 12 : Famille biparentale comptant 2 enfants (5 et 10 ans) et ayant un revenu de 70 000 $ 69

CHAPITRE 5 : COMBLER LE DÉFICIT D'INFRASTRUCTURE DE L'ONTARIO

Graphique 1 : Variation par habitant des dépenses consacrées à l'infrastructure publique en Ontario 72
Graphique 2 : La croissance de l'infrastructure de l'Ontario est supérieure à celle du reste du Canada 73

CHAPITRE 6 : VERS UN AVENIR PROSPÈRE ET DURABLE

Graphique 1 : Répartition de l'emploi par secteur industriel en Ontario 89
Graphique 2 : Part de l'emploi attribuable à la technologie de l'information et des communications en Ontario 92
Graphique 3 : Part de l'emploi attribuable aux services commerciaux et financiers en Ontario 93
Graphique 4 : Croissance de l'emploi dans le secteur des sciences de la vie en Ontario 96

INTRODUCTION

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le présent rapport fournit une évaluation à long terme de la situation économique et financière de l'Ontario.

Les choses ont bien changé depuis la publication du premier rapport du gouvernement. La population de l'Ontario est passée de 12,5 millions à 13 millions d'habitants. Le nombre de personnes âgées (celles qui ont plus de 65 ans) est passé de 1,6 million à 1,8 million dans la province. En outre, un grand nombre d'industries ontariennes ont dû relever des défis de taille. Le ralentissement de l'économie américaine, la hausse des prix du pétrole et l'appréciation plus forte que prévu du dollar canadien ont eu une incidence négative sur la croissance, particulièrement dans les secteurs manufacturier et des ressources. Enfin, l'emploi dans le secteur de l'automobile a connu de nombreux bouleversements.

L'Ontario a été affecté par la crise économique mondiale

À l'automne 2008, l'Ontario, comme la plupart des autres territoires, a commencé à subir les répercussions de la crise économique mondiale. Ces effets sur les particuliers, les familles et les entreprises de la province ont été et demeurent très prononcés.

Aucun territoire, y compris l'Ontario, n'avait prévu cette crise, ce qui témoigne de l'importance d'être en mesure de s'adapter aux difficultés qui se présentent. Les gouvernements ont la responsabilité de prendre l'initiative et de réagir aux effets des forces en présence. Le gouvernement ne peut mettre fin à la mondialisation ou à la récession ni empêcher le vieillissement de la population, mais il peut prendre les mesures nécessaires pour améliorer les perspectives de l'Ontario.

Faire progresser la province

Le présent rapport décrit et souligne l'importance de s'adapter à la nouvelle réalité économique. Le gouvernement McGuinty a pris des mesures importantes pour s'assurer que la productivité et la compétitivité de l'Ontario continuent de s'améliorer et faire progresser la province. En 2009, il a annoncé un train détaillé de mesures fiscales qui contribueront à créer des emplois et à améliorer la compétitivité de l'Ontario. De plus, il modernise l'infrastructure de la province et renforce la main-d'oeuvre en mettant en oeuvre un programme d'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans.

Le présent rapport a pour but d'aider le lecteur à comprendre ce à quoi l'Ontario fera face au cours des prochaines années. Il décrit les changements démographiques prévus dans la province, les projections économiques et les effets sur les services publics. Enfin, il résume les efforts déployés par le gouvernement afin d'améliorer l'infrastructure publique et de mettre l'Ontario sur la voie d'un avenir prospère et durable.

CONTENU DU RAPPORT

Le rapport comporte six chapitres et un aperçu des plus importants défis et enjeux auxquels l'Ontario pourrait être confronté, ainsi que des mesures que prend le gouvernement pour aider la province à se préparer à l'avenir.

Chapitre 1 : Tendances et projections démographiques

Principales tendances

Les changements démographiques ont une incidence considérable sur les perspectives économiques et financières à long terme de l'Ontario. Ce chapitre présente les tendances démographiques des deux dernières décennies et les projections démographiques pour les 20 prochaines années, ainsi que certaines des conséquences de ces projections. Il fait état de cinq tendances principales :

- la croissance démographique sera bonne, mais le rythme de croissance se modérera;
- une partie prédominante et de plus en plus grande de la croissance démographique sera attribuable à l'immigration;
- les personnes âgées représenteront une partie beaucoup plus importante de la population;
- la croissance de la population d'âge actif ralentira;
- le rythme de croissance démographique sera le plus élevé dans les grands centres urbains.

Chapitre 2 : Projections économiques à long terme de l'Ontario

Projections de la croissance économique à long terme

Ce chapitre présente des projections de la croissance macroéconomique de l'Ontario de 2010 à 2030.

Ce chapitre traite des questions suivantes :

- les déterminants fondamentaux de la capacité économique à long terme : la main-d'oeuvre disponible, le stock de capital et la productivité;
- les principaux facteurs externes ayant une incidence sur le rendement de l'économie, notamment le rendement affiché par d'autres territoires, le prix des produits de base, le taux de change du dollar canadien et les taux d'intérêt;
- les projections économiques à long terme pour l'Ontario;
- les risques pour les projections économiques;
- les prévisions d'autres territoires concernant la croissance économique à long terme.

Chapitre 3 : Viabilité à long terme des services publics de l'Ontario

Demande à l'égard des services publics

Le chapitre 3 porte sur les conséquences des projections économiques et démographiques présentées dans les chapitres précédents pour la demande à l'égard des services publics. Dans ce chapitre, on examine ce qui suit :

- la demande à l'égard des services de santé, de l'éducation et de la formation, des services sociaux et à l'enfance et d'autres programmes gouvernementaux;
- l'incidence du vieillissement de la population sur les revenus du gouvernement;
- les perspectives à long terme d'autres territoires;
- la viabilité budgétaire.

Chapitre 4 : Moderniser le régime fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance

Modernisation du régime fiscal de l'Ontario

Le gouvernement McGuinty a pris diverses mesures pour mieux préparer l'Ontario à l'évolution de l'économie, tant aujourd'hui qu'à long terme. Le train détaillé de mesures annoncées dans le budget de 2009 permet de moderniser le régime fiscal afin de favoriser la croissance économique à long terme, de créer un plus grand nombre d'emplois, de hausser les revenus et de soutenir les services publics sur lesquels la population de l'Ontario compte.

Dans le chapitre 4, on discute de la façon dont le train détaillé de mesures fiscales favorise la croissance et la création d'emplois grâce à :

- l'harmonisation de la taxe de vente;
- des réductions d'impôt pour les particuliers;
- des réductions d'impôt pour les entreprises.

Chapitre 5 : Combler le déficit d'infrastructure de l'Ontario

L'Ontario relève les défis en matière d'infrastructure

Une infrastructure publique en bon état peut accroître la productivité de l'Ontario, encourager les investissements, abaisser les coûts des entreprises et réduire la durée des déplacements. L'augmentation de la population dans les zones urbaines, la croissance de l'économie et le changement climatique hausseront la demande en matière d'infrastructure. Ce chapitre décrit les mesures que la province a prises pour relever ces défis liés à l'infrastructure. On y discute des points suivants :

- comment les investissements visant à stimuler le développement de l'infrastructure, le plan ReNouveau Ontario et diverses autres mesures jettent les assises de la productivité et de la croissance économique futures;
- comment les investissements clés actuels de la province permettront à l'Ontario de mieux répondre à ses besoins futurs en matière d'infrastructure.

Chapitre 6 : Vers un avenir prospère et durable

Accroître la productivité et stimuler la croissance

Ce chapitre décrit certaines des politiques du gouvernement ayant pour but d'accroître la productivité et de stimuler la croissance de l'économie en Ontario à long terme. Ces politiques comprennent les mesures suivantes :

- moderniser le régime fiscal pour renforcer la compétitivité à long terme de l'économie de l'Ontario en réduisant les impôts perçus sur le revenu et les investissements;
- éliminer des obstacles réglementaires à l'innovation et à la croissance économique en trouvant des moyens de simplifier et de moderniser les rapports que le gouvernement entretient avec les entreprises;
- investir dans l'infrastructure pour créer des emplois aujourd'hui tout en haussant la capacité productive future de l'Ontario;
- investir dans les connaissances et les compétences, qui sont essentielles à la compétitivité de la province;
- intégrer la durabilité de l'environnement à la croissance de l'économie de l'Ontario;

Favoriser l'innovation et l'économie du savoir

- favoriser l'innovation et l'économie du savoir, particulièrement dans les domaines de la fabrication de pointe, de la technologie de l'information et des communications, des services commerciaux et financiers, des secteurs du divertissement et de la création, et des sciences de la vie;
- collaborer avec des secteurs clés pour diversifier l'économie.

Le présent rapport résume divers travaux et analyses portant sur les principaux enjeux auxquels l'Ontario fait face, mais ce n'est pas un plan financier ni un ensemble de prévisions économiques. Il se contente de décrire ce qui pourrait arriver et de dresser la liste des questions à surveiller à long terme. Les déclarations non historiques et prospectives formulées ici ne sont pas une garantie de performance future et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes difficiles à prévoir. Par conséquent, les futurs résultats et tendances pourraient être différents de ce qui est présenté.

CHAPITRE 1 : TENDANCES ET PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

INTRODUCTION

Les changements démographiques ont des incidences considérables sur les perspectives économiques et financières à long terme de l'Ontario. Le présent chapitre met en lumière les tendances démographiques des 20 dernières années. Il renferme aussi des projections de population pour les 20 prochaines années. Cinq grandes tendances se dégagent :

1. La croissance démographique sera vigoureuse, mais son rythme sera modéré.
2. L'immigration constituera une part importante et accrue de la hausse démographique.
3. Le pourcentage de personnes âgées sera beaucoup plus élevé.
4. Le rythme de croissance de la population en âge de travailler ralentira.
5. Les grandes zones urbaines connaîtront le taux d'accroissement démographique le plus soutenu.

Les perspectives démographiques de l'Ontario pour les 20 prochaines années auront d'importantes conséquences économiques et financières :

- Le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance du segment de la population en âge de travailler tempéreront la hausse de la population active de l'Ontario, ce qui pourrait limiter le rendement économique futur en l'absence de toute amélioration de la productivité.
- Afin d'atténuer les conséquences du départ à la retraite de la génération du baby-boom, il faudra encourager la participation accrue à la vie active et l'adoption de modalités de travail flexibles.
- La croissance et le vieillissement de la population exerceront des pressions accrues sur les dépenses du gouvernement, notamment dans le domaine de la santé.
- Les différences régionales en matière de croissance démographique et de structure par âge poseront un défi en ce qui concerne la prestation de services gouvernementaux et nécessiteront des interventions politiques ciblées.
- Le vieillissement de la population aura des incidences sur la composition du revenu des particuliers et leurs habitudes de dépenses. Il pourrait éventuellement freiner l'augmentation des revenus du gouvernement.
- La vague des départs à la retraite des membres de la génération du baby-boom mettra le système de revenu de retraite du Canada à l'épreuve.

Tendances démographiques ces 20 dernières années

Ces 20 dernières années, les tendances démographiques en Ontario ont été sources de possibilités et de défis. Les principales tendances relevées au cours de cette période ont été les suivantes :

Forte croissance de la population

- Le nombre d'habitants de la province a considérablement augmenté entre 1989 et 2009 (+3 millions de personnes).
- Le taux de croissance démographique a été de 1,3 % en moyenne par année pendant cette période.
- Le pourcentage de la population canadienne vivant en Ontario est passé de 37,0 % en 1989 à 38,7 % en 2009.

Croissance démographique résultant de l'immigration

- Le solde migratoire (solde migratoire international plus solde migratoire interprovincial) a représenté 61 % de la croissance démographique de la province au cours des 20 dernières années. L'immigration a été le facteur essentiel de la hausse démographique. L'accroissement naturel de la population (naissances moins décès), qui a ralenti, a été à l'origine des 39 % restants.

Vieillissement continu de la population

Vieillissement de la population

- Ces 20 dernières années, l'âge médian en Ontario est passé de 33 ans en 1989 à 39 ans en 2009 par suite du vieillissement de la génération du baby-boom, de la baisse du taux de fécondité et de l'accroissement de l'espérance de vie.
- Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent maintenant 13,7 % de la population de l'Ontario (1,8 million de personnes); elles représentaient 11,2 % de la population (1,1 million de personnes) en 1989.
- Parallèlement, la diminution du taux de fécondité a réduit le pourcentage d'enfants âgés de zéro à 14 ans dans la province. Ce pourcentage est passé de 20,1 % en 1989 à 16,9 % en 2009. Le nombre d'enfants s'est légèrement accru (2,2 millions d'enfants par rapport à 2,0 millions en 1989).
- Les travailleurs d'âge moyen, soit les personnes ayant entre 15 et 64 ans, représentent maintenant 69,4 % de la population, soit 9,1 millions de personnes. Ce pourcentage est légèrement en hausse par rapport à 1989 (68,7 %, soit 6,9 millions de personnes).

Concentration de la croissance démographique dans les régions urbaines

Croissance dans les régions urbaines

- Depuis 1989, 62 % de la croissance démographique dans la province a été enregistré dans la région du grand Toronto (RGT), qui comprend la ville de Toronto et les municipalités régionales de Halton, Peel, York et Durham.

Accroissement de la diversité démographique

- Lors du recensement de 2006, environ 2,7 millions de personnes en Ontario ont déclaré appartenir à un groupe minoritaire visible, soit 22,8 % de la population (13,0 % en 1991).
- Plus de la moitié des personnes appartenant à des groupes minoritaires visibles au Canada vivent en Ontario.
- Lors du recensement de 2006, le nombre de langues maternelles dénombrées en Ontario a dépassé 200.

Perspectives démographiques pour les 20 prochaines années

La section qui suit porte sur les cinq grandes tendances qui caractériseront les perspectives démographiques de l'Ontario jusqu'en 2030. Les projections démographiques, qui ont été publiées à l'automne de 2009 et qui s'appuient sur les données tirées du recensement de 2006, sont les plus récentes projections du ministère des Finances. Les hypothèses qui sous-tendent ces projections tiennent compte, d'une part, des tendances antérieures dans tous les courants migratoires et, d'autre part, de l'évolution continue des tendances à long terme en matière de fécondité et de mortalité.

1. Accroissement démographique vigoureux mais modéré à long terme

Hausse démographique vigoureuse prévue

Entre 2009 et 2030, la croissance démographique en Ontario devrait être dynamique et s'établir à 28 %, soit près de 3,7 millions de personnes. On prévoit que d'ici 2030, la population de la province atteindra 16,7 millions de personnes. Le taux global de cet accroissement démographique est légèrement inférieur au taux de 29 % enregistré au cours des 20 dernières années.

Ces dernières années, le rythme de la croissance démographique en Ontario a ralenti par suite, d'une part, du taux d'émigration net vers le reste du Canada et, d'autre part, de la baisse du taux d'immigration dans la province par rapport à la moyenne. Cette situation est principalement attribuable au taux de croissance économique relativement plus soutenu dans les provinces de l'Ouest.

Le taux de croissance démographique devrait augmenter graduellement au cours des prochaines années et passer de 1,0 % en 2009-2010 à 1,2 % d'ici 2012-2013. Cette hausse reflète un retour aux tendances historiques de migration interprovinciale et d'immigration. Le taux annuel de croissance démographique devrait se stabiliser autour de 1,2 % jusqu'au milieu des années 2020 avant de ralentir pour s'établir à 1,1 % d'ici 2030.

Taux annuel de croissance démographique en Ontario Graphique 1

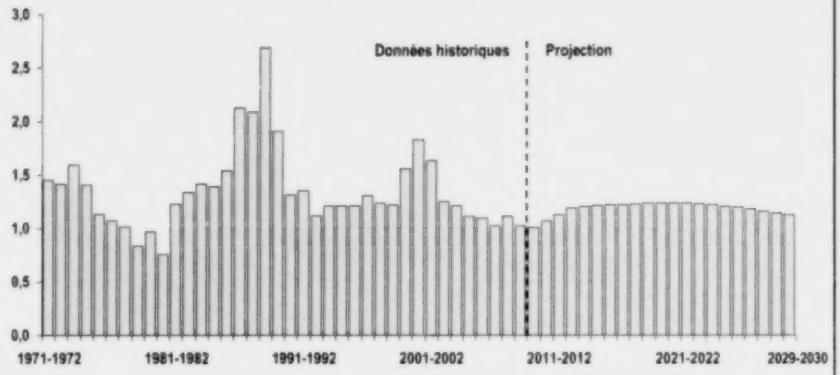

Sources : Statistique Canada, 1971-2009, et projections du ministère des Finances de l'Ontario (automne 2009).

2. Rôle constant de l'immigration dans la croissance démographique

L'immigration favorise la croissance démographique

Le solde migratoire (solde migratoire international et solde migratoire interprovincial) continuera d'être à la base de la croissance démographique dans la province. Le pourcentage du taux annuel de croissance démographique que représente le solde migratoire devrait passer de 62 % en 2009-2010 à 71 % d'ici 2029-2030.

L'immigration est la composante la plus importante du solde migratoire. L'immigration annuelle en tant que pourcentage de la population devrait légèrement croître au cours des prochaines années et atteindre 0,9 % de la population d'ici 2012-2013 et rester à ce niveau jusqu'en 2030. Ce taux est légèrement inférieur au taux annuel moyen d'immigration en Ontario enregistré ces 20 dernières années, qui s'établissait à environ 1 %.

Contribution de l'accroissement naturel et de la migration nette à la croissance démographique en Ontario Graphique 2

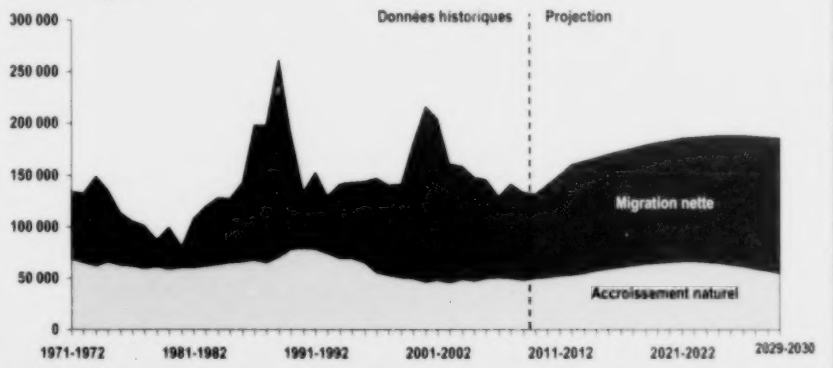

Sources : Statistique Canada, 1971-2009, et projections du ministère des Finances de l'Ontario (automne 2009).

La part de la hausse démographique imputable à l'accroissement naturel (les naissances moins les décès) diminuera en raison du vieillissement de la population et de la baisse du taux de fécondité. Elle devrait passer de 38 % en 2009-2010 à 29 % d'ici 2029-2030. L'accroissement naturel sera à la hausse entre 2009-2010 (50 000 personnes) et 2022-2023 (près de 66 000 personnes). Il diminuera légèrement par la suite pour s'établir à 54 500 en 2029-2030.

3. Accélération du vieillissement de la population

Tendance la plus importante : vieillissement de la population

Le vieillissement rapide de la population de l'Ontario est la tendance démographique la plus importante qui soit prévue.

En 2011, la génération du baby-boom commencera à entrer dans la catégorie des personnes ayant 65 ans et plus. Le nombre de personnes âgées devrait plus que doubler, passant de 1,8 million de personnes en 2009 à 3,7 millions d'ici 2030. Le groupe d'âge le plus âgé devrait croître encore plus rapidement durant cette période. En effet, le nombre de personnes ayant 90 ans et plus devrait augmenter de 147 %. D'ici 2030, les personnes âgées représenteront 21,9 % de la population de la province, un pourcentage beaucoup plus élevé que le pourcentage actuel, qui s'établit à 13,7 %.

Le taux annuel de croissance du segment des personnes âgées devrait passer de 2,6 % en 2009-2010 à environ 3,5 % entre 2013 et 2030.

Proportion de la population de l'Ontario âgée de 0 à 14 ans, de 15 à 64 ans et de 65 ans et plus **Graphique 3**

Pourcentage de la population

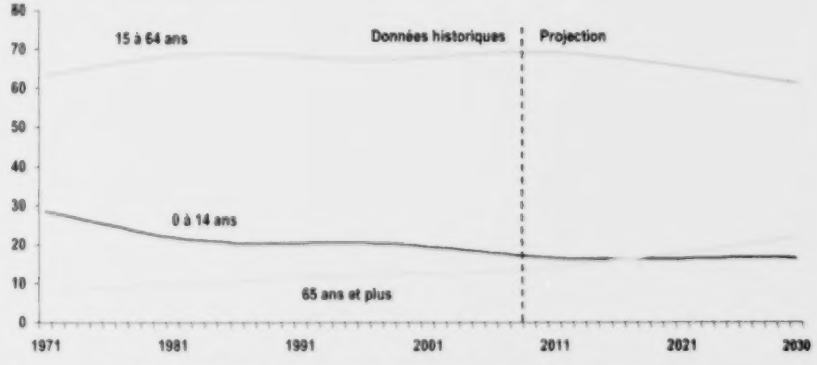

Sources : Statistique Canada, 1971-2009, et projections du ministère des Finances de l'Ontario (automne 2009).

Hausse continue de l'espérance de vie

La hausse de l'espérance de vie sous-tendra la forte croissance du nombre de personnes âgées. L'espérance de vie à la naissance est passée de 70,8 ans en 1976 à 78,9 ans en 2006 pour les hommes, et de 78,0 ans à 83,2 ans pour les femmes. D'ici 2030, l'espérance de vie pour les hommes sera de 84,4 ans, et elle sera de 87,1 ans pour les femmes.

Par suite du vieillissement de la population, l'âge médian en Ontario passera de 39 ans en 2009 à 42 ans en 2030.

4. Croissance ralentie du nombre de travailleurs d'âge moyen

Ralentissement de la croissance de la population en âge de travailler

Depuis 2001, le taux de croissance du nombre de travailleurs d'âge moyen (entre 15 et 64 ans) en Ontario a ralenti. Cette tendance devrait se poursuivre à mesure que la génération du baby-boom arrive à l'âge d'or.

Au cours des 20 prochaines années, la population en âge de travailler devrait augmenter de 13,5 %, un taux d'augmentation de 0,6 % en moyenne par année. Ce taux équivaut à environ la moitié du taux enregistré ces 20 dernières années. D'ici 2030, le nombre de personnes en âge de travailler en Ontario devrait s'élever à 10,3 millions, soit 61,5 % de la population, contre 69,4 % en 2009.

Comme il est mentionné ci-dessus, le groupe des personnes âgées (65 ans et plus) augmentera beaucoup plus rapidement que par le passé et croîtra de plus de 100 % au cours des 20 prochaines années. Le nombre d'enfants ayant entre 0 et 14 ans restera relativement stable, s'établissant à environ 2,3 millions au cours de la première décennie des projections, avant d'atteindre 2,8 millions d'ici 2030. Le pourcentage d'enfants parmi la population générale passera de 16,9 % en 2009 à 16,2 % en 2015. D'ici 2030, ce pourcentage augmentera légèrement et atteindra 16,6 % à mesure que les enfants de la génération du baby-boom commenceront à avoir leurs propres enfants.

Taux de croissance des groupes d'âge de la population en Ontario **Graphique 4**

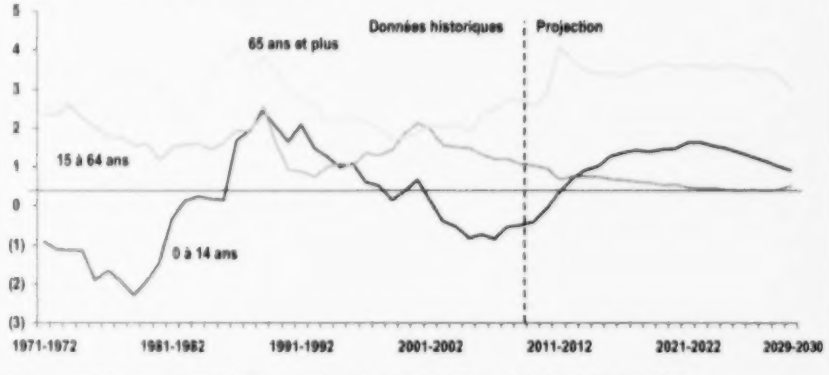

Sources : Statistique Canada, 1971-2009, et projections du ministère des Finances de l'Ontario (automne 2009).

5. Concentration de l'accroissement démographique dans les grandes zones urbaines

Les régions urbaines de la province continueront à connaître le taux d'accroissement démographique le plus rapide.

La moitié de la population de l'Ontario vivra dans la RGT

C'est dans la RGT que le nombre d'habitants devrait progresser le plus rapidement. En effet, près de 66 % de la hausse démographique en Ontario au cours des 20 prochaines années sera enregistrée dans la RGT. La population de la RGT devrait augmenter de près de 38 %, soit 2,3 millions de personnes, entre 2009 et 2030. Quant à lui, le pourcentage de la population de l'Ontario vivant dans la RGT passera de 46,7 % en 2009 à 50,4 % d'ici 2030.

La population de la région du Centre devrait atteindre 3,62 millions de personnes d'ici 2030, une augmentation de 27 % par rapport à 2009 (2,85 millions). Dans la région de l'Est, le taux de croissance pendant la même période s'établira à 19 %, et le nombre d'habitants passera de 1,70 million de personnes en 2009 à 2,03 millions en 2030. Quant à elle, la région du Sud-Ouest devrait compter 1,83 million de personnes en 2030, une hausse de 14 % par rapport à 2009 (1,60 million de personnes).

La population du Nord de l'Ontario, pour sa part, devrait rester relativement stable jusqu'en 2030 (+0,8 %), passant de 807 100 en 2009 à 813 300. La croissance démographique variera dans le Nord. Par exemple, le taux de croissance dans le Nord-Est devrait être mesuré, tandis que dans le Nord-Ouest, la population devrait continuer de diminuer lentement.

Population des régions de l'Ontario, 2009 et 2030 **Graphique 5**

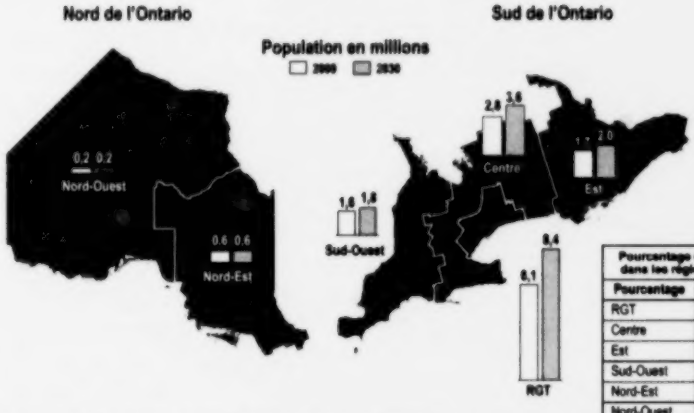

Pourcentage de la population dans les régions de l'Ontario		
Pourcentage	2009	2030
RGT	46,7	50,4
Centre	21,8	21,8
Est	13,0	12,2
Sud-Ouest	12,2	11,0
Nord-Est	4,4	3,5
Nord-Ouest	1,8	1,4

Source : projections du ministère des Finances de l'Ontario (automne 2009).

5. Concentration de l'accroissement démographique dans les grandes zones urbaines

Les régions urbaines de la province continueront à connaître le taux d'accroissement démographique le plus rapide.

La moitié de la population de l'Ontario vivra dans la RGT

C'est dans la RGT que le nombre d'habitants devrait progresser le plus rapidement. En effet, près de 66 % de la hausse démographique en Ontario au cours des 20 prochaines années sera enregistrée dans la RGT. La population de la RGT devrait augmenter de près de 38 %, soit 2,3 millions de personnes, entre 2009 et 2030. Quant à lui, le pourcentage de la population de l'Ontario vivant dans la RGT passera de 46,7 % en 2009 à 50,4 % d'ici 2030.

La population de la région du Centre devrait atteindre 3,62 millions de personnes d'ici 2030, une augmentation de 27 % par rapport à 2009 (2,85 millions). Dans la région de l'Est, le taux de croissance pendant la même période s'établira à 19 %, et le nombre d'habitants passera de 1,70 million de personnes en 2009 à 2,03 millions en 2030. Quant à elle, la région du Sud-Ouest devrait compter 1,83 million de personnes en 2030, une hausse de 14 % par rapport à 2009 (1,60 million de personnes).

La population du Nord de l'Ontario, pour sa part, devrait rester relativement stable jusqu'en 2030 (+0,8 %), passant de 807 100 en 2009 à 813 300. La croissance démographique variera dans le Nord. Par exemple, le taux de croissance dans le Nord-Est devrait être mesuré, tandis que dans le Nord-Ouest, la population devrait continuer de diminuer lentement.

Population des régions de l'Ontario, 2009 et 2030 — Graphique 5

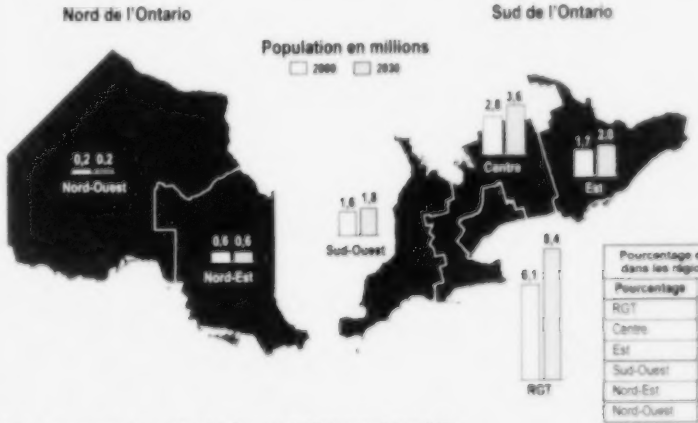

Pourcentage de la population dans les régions de l'Ontario		
Pourcentage	2009	2030
RGT	46,7	50,4
Centre	21,8	21,6
Est	13,0	12,2
Sud-Ouest	12,2	11,0
Nord-Est	4,4	3,5
Nord-Ouest	1,8	1,4

Source : projections du ministère des Finances de l'Ontario (automne 2009)

Répercussions des perspectives démographiques de l'Ontario

Les perspectives démographiques de l'Ontario pour les 20 prochaines années auront d'importantes conséquences économiques et financières. Les autres chapitres du présent rapport analysent les facteurs non démographiques qui auront des incidences sur l'avenir économique de l'Ontario. Six conséquences ont un solide point d'appui démographique :

1. Limitation de l'expansion économique future par suite du ralentissement de la croissance de la population active

Croissance de la population active au ralenti

La hausse de la population active a une influence déterminante sur la croissance économique. Le vieillissement de la population de même que le ralentissement de la croissance de la population active pourraient entraîner une diminution de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel à l'avenir.

Étant donné que le taux d'activité des personnes appartenant à des groupes d'âge plus vieux est considérablement plus faible, le vieillissement de la population contribuera au ralentissement de la croissance de la population active d'ici 2030. Comme des cohortes appréciables de personnes appartenant à la génération du baby-boom approchent de l'âge de la retraite, le nombre de travailleurs atteignant l'âge de 65 ans devrait dépasser le nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail (à 15 ans) entre 2017 et le début des années 2030. En conséquence, l'augmentation du groupe de personnes en âge de travailler résultera exclusivement de la migration nette pendant cette période.

Hausse de la productivité par suite des investissements des entreprises

Encourager une hausse plus rapide de la productivité peut contrebalancer, en partie, les incidences du ralentissement de la croissance de la population active. Les investissements des entreprises représentent l'un des principaux moteurs de l'augmentation de la productivité du travail. De nouvelles usines, du nouveau matériel et de nouvelles technologies peuvent permettre aux entreprises et aux travailleurs de fabriquer de meilleurs produits et en plus grand nombre. Les mesures fiscales que le gouvernement McGuinty a adoptées dernièrement, comme la taxe de vente harmonisée (TVH) et les réductions des taux d'imposition du revenu des sociétés à partir du 1er juillet 2010, diminueront de beaucoup le fardeau fiscal sur les nouveaux investissements des entreprises, améliorant ainsi la capacité concurrentielle de l'Ontario. Il est prévu que ces mesures fiscales, conjuguées à d'autres modifications fiscales récentes, entraîneront une augmentation des investissements dans les immobilisations en Ontario qui totalisera 47 milliards de dollars entre 2010 et 2020[1].

Les réductions fiscales stimuleront les investissements dans les immobilisations

Même si l'Ontario a mis en place des bases solides pour assurer la prospérité de demain, il est crucial que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs continuent de collaborer et de mettre en oeuvre des mesures pour favoriser la hausse constante de la productivité.

2. Promotion de l'accroissement de l'activité sur le marché du travail et de l'adoption de modalités de travail flexibles

La participation accrue des travailleurs plus âgés, des immigrants, des femmes et des jeunes au marché du travail pourrait atténuer en partie les incidences du départ à la retraite de la génération du baby-boom et la perte de leur expérience au sein du monde du travail.

---

[1] Jack M. Mintz, *Ontario's Bold Move to Create Jobs and Growth*, School of Public Policy, Université de Calgary, novembre 2009.

Des politiques et des initiatives en milieu de travail qui encouragent des modalités de travail plus flexibles applicables à tous les segments de la population en âge de travailler peuvent servir à accroître la participation au marché du travail. Par exemple, l'instauration de retraites progressives peut inciter les travailleurs spécialisés à rester plus longtemps sur le marché du travail, à temps plein ou à temps partiel. L'adoption de politiques favorisant une meilleure conciliation travail-famille est une autre possibilité. Ces initiatives sont particulièrement importantes dans les secteurs d'emploi où l'âge moyen est élevé et où il y a pénurie de main-d'oeuvre, comme nombre de professions de la santé ou de métiers spécialisés, et dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.

Les conséquences du ralentissement économique actuel sur les régimes de retraite privés et l'épargne peuvent aussi modifier les projets de retraite, à court terme, de certains travailleurs plus âgés.

Immigration : élément clé de la croissance de la population active

L'immigration constituera un élément essentiel de l'accroissement constant de la population active et de l'enrichissement des compétences de la main-d'oeuvre ontarienne. Il sera toujours important d'attirer les immigrants les meilleurs et les plus qualifiés en Ontario. Dans ses considérations de politiques générales, le gouvernement devra se concentrer sur l'aide à accorder aux immigrants pour faciliter leur intégration sans heurts dans le marché du travail et sur l'amélioration de la reconnaissance des titres et diplômes étrangers.

La main-d'oeuvre hautement spécialisée de l'Ontario constitue l'un des principaux avantages économiques de la province. Le gouvernement et les entreprises devront continuer de constituer un bassin de travailleurs créatifs et souples afin de conserver leur avantage concurrentiel sur la scène internationale. Pour ce faire, il faudra encourager la formation professionnelle, l'apprentissage continu et l'optimisation des connaissances des travailleurs plus âgés.

3. Augmentation des pressions sur les dépenses du gouvernement, notamment les dépenses de santé, par suite de l'accroissement et du vieillissement de la population

Accroissement de la demande de soins de santé par suite du vieillissement de la population

Étant donné que la population de la province augmentera de 28 % d'ici 2030 et que le nombre de personnes âgées sera au moins multiplié par deux (plus d'une personne sur cinq en Ontario sera une personne âgée), les pressions sur les dépenses du gouvernement, notamment les dépenses de santé, ne feront que s'accroître.

La moyenne des dépenses de santé par habitant du gouvernement provincial est environ trois fois plus élevée pour les personnes âgées que pour la population dans son ensemble. Afin de préserver la qualité des soins de santé pour les personnes âgées, le gouvernement devra améliorer les modes de prestation des services tout en se concentrant sur les méthodes de maîtrise et de gestion des coûts.

Le gouvernement est en train de faire des investissements stratégiques pour continuer de transformer le secteur des soins de santé afin de répondre aux besoins futurs de la population ontarienne. Par exemple, il a entrepris de moderniser l'infrastructure de la santé, d'améliorer l'accès au système de soins de santé, de réduire les temps d'attente et d'assurer la promotion de la santé et la prévention des maladies. Ces cinq dernières années, les dépenses dans le domaine de la santé ont augmenté de 6,5 % en moyenne par année. À l'heure actuelle, le gouvernement investit 0,42 $ de chaque dollar consacré aux programmes dans ce secteur.

Le défi que représentent les dépenses de santé de même que d'autres pressions sur les dépenses associées à la croissance démographique et au vieillissement de la population soulignent le besoin pour le gouvernement d'assurer la solidité des fondements de la croissance future de l'économie. Pour ce faire, il effectue des investissements stratégiques dans l'éducation, la formation professionnelle, l'infrastructure et l'environnement, et réduit les impôts des particuliers et des entreprises.

4. Adoption d'interventions gouvernementales ciblées pour contrer les différences régionales en matière d'accroissement démographique et de structure par âge

Pressions accrues sur l'infrastructure par suite de la croissance démographique

Le nombre d'habitants de l'Ontario devrait augmenter de près de 3,7 millions de personnes d'ici 2030. Cette hausse démographique s'accompagnera de pressions importantes sur tous les types d'infrastructure, dont les transports, l'éducation, les soins de santé, la production d'énergie électrique, la gestion de l'eau et l'environnement. Le chapitre 5, *Combler le déficit d'infrastructure de l'Ontario*, aborde ces enjeux.

Les différences régionales dans le rythme de la croissance démographique soulèveront des défis en matière de prestation de services gouvernementaux.

La croissance démographique dans les collectivités de la région élargie du Golden Horseshoe, qui englobe la RGT et une bonne partie du Centre de l'Ontario, se poursuit à un rythme soutenu et la demande en matière d'infrastructure urbaine, notamment les transports en commun, sera importante. Il faudra procéder à des interventions politiques qui permettront de gérer cette croissance.

La *Loi de 2005 sur les zones de croissance* constitue le cadre de mise en oeuvre de la vision du gouvernement axée sur la création de collectivités prospères et plus fortes grâce à une meilleure gestion de la croissance dans les régions de l'Ontario. Ce cadre orientera les décisions en ce qui concerne un vaste éventail d'enjeux, dont les transports, la planification de l'infrastructure, l'aménagement du territoire, la forme urbaine, le logement, le patrimoine naturel et la protection des ressources.

Quelques collectivités rurales et éloignées de la province sont en train de se dépeupler. Les interventions et initiatives du gouvernement visant à attirer des possibilités de développement économique et des emplois dans ces régions resteront capitales. Le maintien d'un niveau équilibré de services gouvernementaux dans ces collectivités deviendra un enjeu politique certain.

Variation régionale des schémas de croissance

La variation des schémas de croissance de groupes d'âge particuliers dans les régions nécessitera aussi des interventions gouvernementales appropriées. Certes, le nombre d'enfants dans la province devrait augmenter dans son ensemble jusqu'en 2030, mais il devrait diminuer dans bien des régions. En conséquence, les effectifs scolaires seront à la hausse dans certaines régions, mais à la baisse dans d'autres.

De plus, le rythme du vieillissement de la population ne sera pas le même dans toutes les régions. Par exemple, les plus grandes pressions sur les dépenses de santé s'exerceront probablement dans les banlieues, notamment dans la RGT. Dans les zones suburbaines, le nombre de personnes âgées devrait croître beaucoup plus rapidement que dans les régions rurales et éloignées, où le nombre de personnes âgées est déjà plus élevé que la moyenne.

5. Incidences éventuelles du vieillissement de la population sur les revenus publics

Le vieillissement rapide de la population de la province aura des incidences sur la composition du revenu personnel et entraînera une modification des habitudes de consommation. Ces deux éléments pourraient à leur tour avoir des répercussions sur les revenus fiscaux de la province.

Règle générale, le pourcentage du revenu qu'une personne âgée tire de ses régimes de retraite et de ses placements est plus élevé que le pourcentage qu'elle tire d'un revenu d'emploi, lequel représente en moyenne moins de 10 % du revenu des personnes âgées. Ces diverses sources de revenu sont assujetties à des taux d'imposition réels différents. En effet, les revenus tirés d'un régime de retraite et de placements génèrent des revenus fiscaux potentiellement moindres pour le gouvernement.

Il existe cependant un éventuel facteur atténuant : les avoirs et les placements de la génération du baby-boom (ayant entre 44 et 63 ans en 2009) sont généralement supérieurs à ceux des générations antérieures. Cette accumulation d'une plus grande richesse pourrait appuyer des niveaux plus élevés de dépenses chez les personnes âgées.

Le vieillissement de la population s'accompagne d'une modification de leurs habitudes de consommation. La demande de services (soins de santé, voyages, etc.) a tendance à croître alors que la demande de biens de consommation (nouveaux logements, vêtements, etc.) tend plutôt à diminuer. Ces modifications peuvent elles aussi avoir des contrecoups négatifs sur les revenus fiscaux.

6. Mise à l'épreuve du système canadien de revenu de retraite par suite du départ à la retraite des membres de la génération du baby-boom

Réforme du système de revenu de retraite de l'Ontario

Le départ à la retraite imminent de membres de la génération du baby-boom et le ralentissement prévu de la croissance de la population active auront des incidences importantes sur le système de revenu de retraite du Canada. Le gouvernement de la province a entrepris de réformer son système de pensions. Il a déposé récemment la *Loi de 2009 modifiant la Loi sur les régimes de retraite*, qui occupe une place importante dans le plan du gouvernement McGuinty visant à renforcer et à moderniser le système de pension d'employeur de l'Ontario. Elle fait partie intégrante du processus à étapes multiples visant à réformer considérablement le système de retraite pour la toute première fois dans la province en plus de 20 ans.

Le gouvernement propose également la tenue d'un sommet national sur le caractère adéquat du système de revenu de retraite, qui ferait suite à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale tenue en décembre 2009 au cours de laquelle les ministres des Finances ont convenu de trouver ensemble d'éventuelles solutions.

Plus tôt, dans le cadre des initiatives nationales visant à examiner le système de revenu de retraite du Canada, le ministère des Finances de l'Ontario a demandé à Bob Baldwin, un expert dans le domaine des régimes de retraite, de passer en revue diverses composantes de notre système de revenu de retraite et de se pencher sur la capacité du système de fournir un revenu de retraite sûr aux personnes âgées du Canada d'aujourd'hui et de demain.

Les points saillants de l'*Étude de recherche sur le système canadien de revenu de retraite*[2] de M. Baldwin, publiée en décembre 2009 lors de la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances, sont résumés ci-dessous.

Étude de recherche sur le système canadien de revenu de retraite de Bob Baldwin

Points saillants :

Le système canadien de revenu de retraite repose sur trois piliers :

1. le Programme de sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti et des programmes provinciaux (Régime de revenu annuel garanti, etc.);
2. le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ);
3. les régimes de retraite d'employeur administrés par le secteur privé et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).

Les personnes âgées comprises dans la moitié inférieure de la répartition du revenu des personnes âgées comptent beaucoup sur le revenu tiré de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et du RPC/RRQ, qui est indexé sur l'inflation, alors que les personnes ayant un revenu plus élevé comptent plus sur des régimes de retraite d'employeur administrés par le secteur privé et des REER. Les premier et deuxième piliers permettent aux personnes touchant la moitié d'un revenu moyen de remplacer au moins 70 % de leur revenu de préretraite et de conserver leur niveau de vie pendant leur retraite. Les personnes dont le revenu de préretraite était plus élevé ont besoin d'un revenu tiré du troisième pilier pour atteindre cet objectif.

Règle générale, le système canadien de revenu de retraite est efficace et il permet à la plupart des personnes âgées d'obtenir un revenu égal à au moins 80 % de leur revenu antérieur à la retraite. Le taux de pauvreté chez les personnes âgées au Canada compte parmi les plus bas au sein des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En fait, il a diminué depuis les années 1970, passant d'environ 35 % à approximativement 5 %, d'après la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada. Même si la deuxième moitié du XX^{e} siècle s'est caractérisée par une amélioration considérable du revenu des personnes âgées au Canada, le taux de pauvreté chez les femmes séparées ou veuves est toujours considérablement plus élevé. Une minorité importante de personnes âgées touchant un revenu moyen et plus élevé connaissent elles aussi une réduction de leur revenu, qui tombe en deçà de 60 % de leur revenu antérieur à la retraite.

Si l'on se tourne vers l'avenir, il y a tout lieu de croire que les régimes actuels répondront bien aux besoins d'un bon nombre de personnes âgées. Cependant, d'importantes questions subsistent. La capacité relative de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti d'empêcher la pauvreté et d'aider les personnes âgées à conserver le niveau de vie qu'elles avaient avant leur retraite peut être limitée si la croissance du salaire réel reprend et que les avantages sociaux demeurent indexés en fonction des prix. La protection en matière de régime de pension d'employeur a diminué et la transition d'un régime de pension à prestations déterminées à un régime de retraite à cotisation déterminée soulève des préoccupations concernant la prévisibilité des revenus de retraite.

Même si les mécanismes provinciaux d'examen du système de retraite d'employeur comme la *Commission ontarienne d'experts en régimes de retraite* tracent un parcours pour l'avenir de ces régimes, on peut toujours s'interroger sur les mesures que les gouvernements peuvent ou devraient adopter afin d'améliorer le système de revenu de retraite pour les personnes âgées de demain. Le statu quo est une option. Il s'agit toutefois d'une option qui pourrait imposer à une minorité importante de gens ayant des revenus moyens et élevés une baisse de niveau de vie à la retraite.

[2] www.fin.gov.on.ca/fr/consultations/pension/dec09report.html

CHAPITRE 2 : PROJECTIONS ÉCONOMIQUES À LONG TERME DE L'ONTARIO

INTRODUCTION

Les projections démographiques du chapitre précédent indiquent que la croissance économique de l'Ontario sera sérieusement mise à l'épreuve. Le ralentissement du rythme de croissance démographique et le vieillissement de la population entraîneront, à eux seuls, une croissance économique moins importante que par le passé. Voilà pourquoi il sera encore plus important de favoriser les dépenses en immobilisations et l'amélioration de la productivité à l'avenir.

Le gouvernement de l'Ontario a pris d'importantes mesures en vue de favoriser l'augmentation du stock de capital et de la productivité. Le train de mesures fiscales annoncé dans le budget de 2009 a pour effet d'abaisser de façon significative le taux effectif marginal d'imposition (TEMI)[1] sur les nouvelles dépenses en immobilisations, ce qui devrait se traduire par une augmentation considérable du taux de ces dépenses et du stock de capital (voir le chapitre 4, *Moderniser le régime fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance*).

Le gouvernement de l'Ontario accroît les investissements et la productivité

De plus, les investissements du gouvernement dans l'infrastructure ne stimuleront pas uniquement la relance de l'économie à la suite de la récession mondiale, mais aussi la capacité de production de l'Ontario à l'avenir, comme cela est indiqué au chapitre 5, *Combler le déficit d'infrastructure de l'Ontario*. Les initiatives visant à préserver le secteur de la fabrication automobile et à attirer des investissements dans l'économie en général permettront d'accroître le stock de capital et la prospérité de la province, tandis que les politiques visant à renforcer l'éducation, la formation et l'innovation décrites dans le chapitre 6, *Vers un avenir prospère et durable*, appuieront l'amélioration de la productivité.

Selon les projections économiques à long terme du présent rapport, l'incidence des facteurs démographiques sera essentiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses en immobilisations et de la productivité.

Principales variables économiques de l'Ontario — **Tableau 1**

	Chiffres réels (moyenne)	Projections (moyenne)				
	1982-2009*	2010-2014	2015-2019	2020-2024	2025-2030	2010-2030
Croissance du PIB réel	2,6	3,1	2,6	2,4	2,3	2,6
Croissance de la population active	1,6	1,3	0,8	0,7	0,7	0,9
Augmentation du stock de capital réel	1,8	1,8	3,1	2,5	2,6	2,5
Croissance du PIB réel par habitant	1,1	1,9	1,4	1,2	1,1	1,4

* Les données de 2009 sont des estimations du ministère des Finances de l'Ontario, sauf pour la croissance de la population active.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

[1] Le TEMI est une mesure globale de l'impôt s'appliquant à un dollar supplémentaire de revenu provenant d'un nouvel investissement dans les immobilisations. (Se reporter au chapitre 4.)

Élaboration des projections économiques à long terme

Dans le présent chapitre, on prévoit la croissance macroéconomique de l'Ontario au cours de la période de 2010 à 2030. Ces projections sont fondées sur un ensemble d'hypothèses raisonnables quant aux facteurs qui déterminent le potentiel économique de l'Ontario et présentent l'incidence de ces hypothèses sur la croissance économique. On s'est servi du modèle macroéconomique du ministère des Finances pour élaborer ces projections économiques à long terme. Les résultats sont en grande partie conformes aux prévisions courantes faites par le secteur privé à l'égard de l'Ontario.

Ces projections à long terme ne visent pas à prédire les fluctuations cycliques qui se produiront probablement au sein de l'économie. Elles fournissent plutôt des précisions sur l'économie lorsqu'on utilise un taux moyen de croissance à long terme. Les projections mettent l'accent sur les facteurs largement acceptés qui auront une incidence sur la croissance future de l'économie, mais ne tentent pas d'examiner l'effet d'événements extrêmes, qu'ils soient positifs ou négatifs, qui pourraient se produire à un moment donné.

Dans la première section, on examine les déterminants fondamentaux de la capacité économique à long terme : la main-d'oeuvre disponible, le stock de capital et la productivité. Dans la section suivante, on se penche sur les facteurs externes clés qui ont une incidence sur les projections économiques, dont le rendement de l'économie dans d'autres territoires, les prix des marchandises, le taux de change du dollar canadien et les taux d'intérêt. On fournit ensuite d'autres détails sur les projections économiques à long terme de l'Ontario. La dernière section porte sur les risques auxquels les projections économiques sont assujetties et les perspectives de croissance économique à long terme d'autres territoires.

Capacité économique croissante de l'Ontario

L'augmentation de la main-d'oeuvre, du stock de capital et de la productivité déterminera en grande partie la capacité économique de l'Ontario sur le plan économique ou sa production potentielle.

Les projections démographiques du chapitre 1, *Tendances et projections démographiques*, indiquent que le nombre de personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) augmentera plus lentement demain qu'hier. Cela sous-entend que la main-d'oeuvre disponible augmentera beaucoup plus lentement à l'avenir.

En raison du plus faible taux d'augmentation de la main-d'oeuvre prévu pour les 20 prochaines années, en soi et comparativement à la moyenne historique, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel sera de près de un point de pourcentage inférieur à l'avenir.

Le stock de capital devrait s'accroître relativement plus vite à l'avenir que par le passé en raison surtout des plus fortes dépenses des entreprises stimulées par les mesures fiscales annoncées dans le budget de 2009. Les investissements dans l'infrastructure effectués par le gouvernement favoriseront également l'efficience économique à long terme[2].

Des mesures fiscales stimulent les investissements d'entreprises

Ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre contrebalancé par le stock de capital **Graphique 1**

Croissance du PIB réel de l'Ontario (en pourcentage)

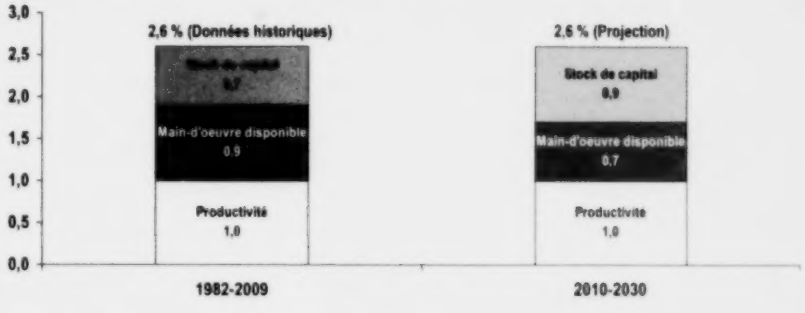

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

On s'attend à ce que l'accroissement du stock de capital compense en grande partie l'incidence du ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre. À l'avenir, le PIB réel de l'Ontario devrait progresser à un rythme comparable à ce qui a été enregistré par le passé, si on se sert d'hypothèses uniformes à l'égard de l'augmentation de la productivité.

Main-d'oeuvre disponible

Ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre disponible

La main-d'oeuvre disponible totale dépend du nombre de personnes admissibles au marché du travail et désireuses de joindre les rangs de la population active. La population admissible au marché du travail est fondée en grande partie sur les projections démographiques présentées dans le chapitre 1. On prévoit qu'il y aura une baisse du taux de croissance du noyau de la population en âge de travailler (15 à 64 ans), ce qui fera passer sa part de la population totale de 69,4 % en 2009 à 61,5 % d'ici 2030. Ce phénomène découle du taux de natalité relativement faible en Ontario dans les années 1980 et 1990 et du fait que les baby-boomers feront graduellement partie du groupe des personnes de 65 ans et plus.

[2] Les investissements effectués par le gouvernement de l'Ontario dans l'infrastructure et leurs avantages à long terme pour la croissance économique sont décrits au chapitre 5.

Le stock de capital devrait s'accroître relativement plus vite à l'avenir que par le passé en raison surtout des plus fortes dépenses des entreprises stimulées par les mesures fiscales annoncées dans le budget de 2009. Les investissements dans l'infrastructure effectués par le gouvernement favoriseront également l'efficience économique à long terme[2].

Des mesures fiscales stimulent les investissements d'entreprises

Ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre contrebalancé par le stock de capital Graphique 1

Croissance du PIB réel de l'Ontario (en pourcentage)

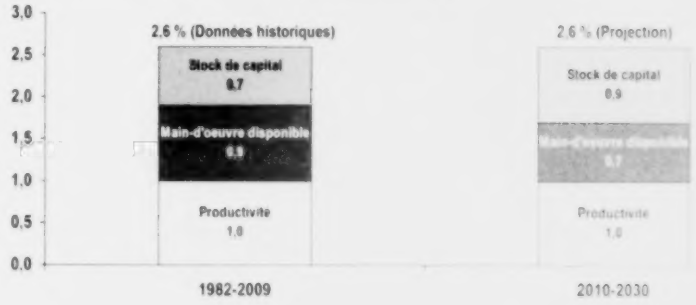

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada

On s'attend à ce que l'accroissement du stock de capital compense en grande partie l'incidence du ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre. À l'avenir, le PIB réel de l'Ontario devrait progresser à un rythme comparable à ce qui a été enregistré par le passé, si on se sert d'hypothèses uniformes à l'égard de l'augmentation de la productivité.

Main-d'oeuvre disponible

Ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre disponible

La main-d'oeuvre disponible totale dépend du nombre de personnes admissibles au marché du travail et désireuses de joindre les rangs de la population active. La population admissible au marché du travail est fondée en grande partie sur les projections démographiques présentées dans le chapitre 1. On prévoit qu'il y aura une baisse du taux de croissance du noyau de la population en âge de travailler (15 à 64 ans), ce qui fera passer sa part de la population totale de 69,4 % en 2009 à 61,5 % d'ici 2030. Ce phénomène découle du taux de natalité relativement faible en Ontario dans les années 1980 et 1990 et du fait que les baby-boomers feront graduellement partie du groupe des personnes de 65 ans et plus.

[2] Les investissements effectués par le gouvernement de l'Ontario dans l'infrastructure et leurs avantages à long terme pour la croissance économique sont décrits au chapitre 3.

Croissance de la main-d'oeuvre de l'Ontario **Graphique 2**

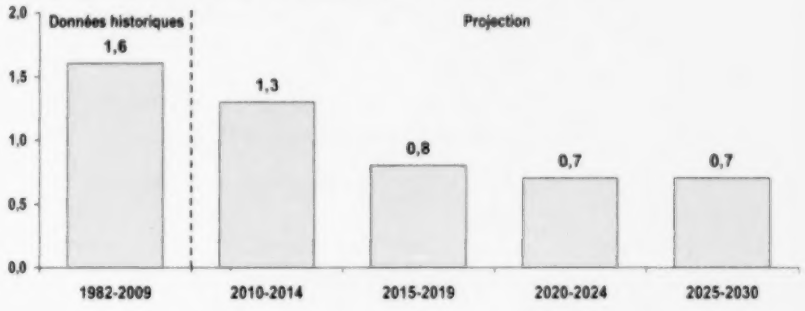

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

On s'attend à une diminution du taux d'activité global à l'avenir, car une plus grande proportion de la population totale fera partie des personnes plus âgées, qui ont tendance à avoir des liens moins serrés avec le monde du travail. On prévoit que cette baisse sera contrebalancée en partie par une hausse du taux d'activité des travailleurs plus âgés.

Le taux d'activité des femmes au sein du marché du travail continuera d'augmenter

Les deux principales tendances touchant actuellement le taux d'activité en Ontario sont la hausse du taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans et la légère baisse du taux d'activité des hommes du même groupe d'âge. Pour ce qui est de ces femmes en âge de travailler, on s'attend à ce que le taux d'activité passe du pourcentage actuel d'environ 82 % à approximativement 88 % en 2030, rétrécissant ainsi graduellement l'écart entre elles et les hommes du même groupe d'âge. Cette tendance est attribuable notamment aux plus hauts niveaux d'études atteints et à la part croissante des femmes célibataires. Alors que les femmes affichent un taux d'activité accru, une nouvelle tendance se dessine chez les hommes : ils passent plus de temps à l'extérieur du marché du travail ou prennent une retraite anticipée. Ces dernières années, la baisse du nombre d'hommes en âge de travailler a commencé à ralentir, et on ne s'attend pas à d'autres baisses considérables.

Augmentation du taux d'activité à mesure que la situation économique s'améliore

Pour ce qui est du taux d'activité des jeunes hommes et des jeunes femmes, il devrait remonter légèrement par rapport aux bas taux enregistrés dernièrement, au fur et à mesure que la situation économique s'améliorera. D'ici 2014, le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans devrait se stabiliser en raison du nombre accru d'entre eux qui retournent aux études. Pour les personnes de plus de 65 ans, on s'attend à ce que leur taux d'activité continue à augmenter légèrement, étant donné que la population vit plus longtemps et en meilleure santé.

Taux d'activité de la main-d'oeuvre féminine par groupe d'âge — Graphique 3

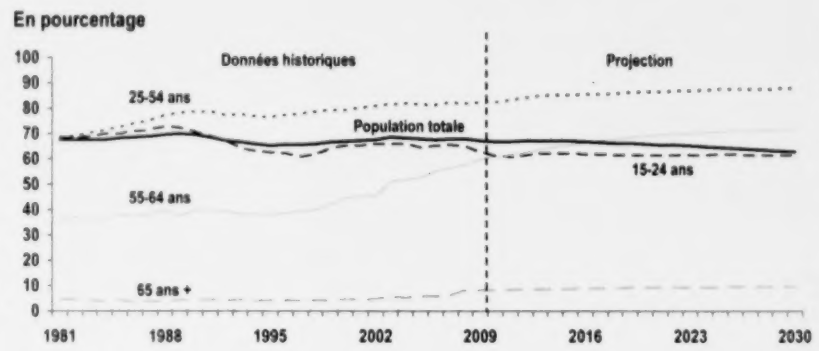

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Taux d'activité de la main-d'oeuvre masculine par groupe d'âge — Graphique 4

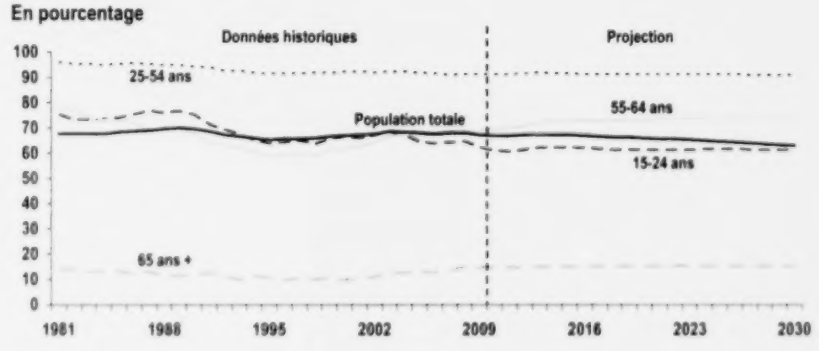

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Stock de capital

Réductions d'impôt pour stimuler les investissements

L'accroissement du stock de capital disponible au sein de l'économie est fonction du rythme des nouvelles dépenses d'investissement. La réduction considérable du taux effectif marginal d'imposition des dépenses en immobilisations de l'Ontario devrait grandement stimuler les investissements dans les immobilisations. Le gouvernement contribue aussi à l'augmentation du stock physique de capital de la province grâce à des investissements considérables dans l'infrastructure, qui appuieront les investissements du secteur privé et renforceront encore davantage l'efficience économique.

Stock de capital **Graphique 5**

(En milliards de dollars constants de 2002)

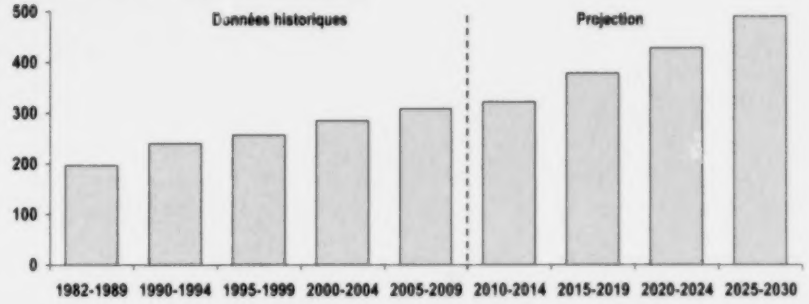

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Croissance de la productivité

La productivité est un facteur déterminant de l'amélioration du niveau de vie

La productivité décrit le lien entre les intrants matériels qui servent à la production (p. ex., capital, main-d'oeuvre, énergie et ressources naturelles) et la production. La hausse de la productivité est un facteur déterminant de l'amélioration du niveau de vie en Ontario. Une plus grande productivité signifie que les travailleurs produiront davantage et gagneront plus par heure de travail[5].

L'innovation, l'investissement et l'éducation sont essentiels à la croissance de la productivité

Les principaux facteurs qui influent sur l'augmentation de la productivité sont les progrès technologiques, les investissements, les compétences et les connaissances. Les mesures prises par le gouvernement (décrites au chapitre 6) pour favoriser l'innovation, l'investissement et l'éducation contribueront toutes à la hausse future de la productivité.

Des mesures fiscales visant à augmenter les investissements et la productivité

Les projections à long terme présument que la productivité totale des facteurs (PTF) croîtra en moyenne de 1,0 % par an au cours des 20 prochaines années, tout comme au cours des trois dernières décennies. Cela nous porte à croire que l'augmentation de la PTF pourrait être plus importante que ce qui est présumé dans les présentes projections. On s'attend à ce que les mesures fiscales annoncées dans le budget de 2009 augmentent les investissements et la capacité de production à moyen et à long terme. La productivité future devrait donc augmenter à un rythme plus rapide que le rythme moyen affiché par le passé.

[5] Dans le présent document, sauf indication contraire, le terme « productivité » renvoie à la « productivité totale des facteurs » (PTF ou productivité multifactorielle), qui mesure le changement de production réelle par unité des intrants de production combinés (main-d'oeuvre, matériaux et capital). La productivité du travail mesure la production réelle par unité de facteur travail. La PTF, quant à elle, porte sur une combinaison d'intrants de production et est généralement considérée comme une mesure plus globale du progrès et de l'efficience technologiques en général.

Les facteurs qui améliorent le niveau de vie n'augmentent pas toujours la production mesurée. Par exemple, les mesures prises à l'échelle mondiale pour lutter contre le changement climatique donneront probablement lieu à des investissements et à des arrangements à l'égard de la production qui amélioreront le niveau de vie des Ontariennes et des Ontariens, mais qui ne seront pas nécessairement pris en compte dans les mesures de la production.

Facteurs externes influant sur l'économie de l'Ontario

Le rendement de l'économie ontarienne dépend grandement de facteurs externes, tels que la croissance économique d'autres territoires, les prix des produits de base, le taux de change du dollar canadien et les taux d'intérêt. Les hypothèses utilisées pour ces facteurs externes clés qui sous-tendent cette projection économique à long terme correspondent en grande partie aux prévisions prédominantes du secteur privé.

Aperçu des hypothèses : Principaux facteurs externes **Tableau 2**

Composantes	Hypothèses
Économie mondiale	La croissance mondiale réelle sera de 3,2 % en moyenne entre 2010 et 2030.
Économie américaine	Le taux de croissance réelle sera de 2,6 % en moyenne aux É.-U. durant les 20 prochaines années, comparativement au taux historique de 2,8 %.
Reste du Canada	Le taux de croissance réelle à long terme s'élèvera à 2,3 % en moyenne dans le reste du pays, comparativement au taux historique de 2,4 %.
Prix du pétrole	Le cours du pétrole atteindra près de 130 $ le baril (cours nominal en dollars américains) d'ici 2030. Les projections se fondent sur une hypothèse prudente en ce qui concerne la hausse des prix réels du pétrole.
Dollar canadien	Le dollar canadien continuera de se situer entre 0,90 $US et 1,00 $US jusqu'en 2030.
Inflation	Le taux d'inflation à long terme oscillera autour de 2 %, ce qui correspond à la fourchette prévue par la Banque du Canada.
Taux d'intérêt	Les taux d'intérêt nominaux augmenteront par rapport aux creux enregistrés récemment, mais ils resteront inférieurs à la moyenne historique.

Croissance économique mondiale

Liens plus étroits avec l'économie mondiale

Dans une économie de plus en plus intégrée, le taux de croissance à l'échelle mondiale a des incidences de plus en plus importantes en Ontario à mesure que la province intensifie ses échanges commerciaux et renforce ses liens avec les marchés aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Comme l'expérience l'a démontré au fil des ans, et tout particulièrement au cours du récent ralentissement, les événements qui se produisent au sein de l'économie mondiale peuvent avoir une incidence considérable sur l'Ontario.

Selon les projections de IHS Global Insight, le PIB réel à l'échelle mondiale progressera à un taux moyen de 3,2 % entre 2010 et 2030. Entre-temps, les niveaux de croissance à long terme des économies émergentes telles que le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (pays BRIC) devraient continuer d'augmenter plus rapidement (6,3 % en moyenne par année)[4].

[4] IHS Global Insight, novembre 2009.

Parts de la production mondiale – Certains pays **Tableau 3**

Parts du PIB nominal	Part (%) 1990	Part (%) 2010	Part (%) 2030
Échelle mondiale	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Pays du G7	60,9	52,1	34,9
États-Unis	24,6	23,6	16,8
Japon	13,0	8,7	4,2
Pays BRIC*	6,6	15,8	33,7
Chine	1,6	8,4	24,3

* Pays BRIC : Brésil, Russie, Inde et Chine.

Sources : IHS Global Insight World Overview, novembre 2009, et Fonds monétaire international, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2009.

IHS Global Insight s'attend à ce que la part de la production mondiale attribuable aux pays du G7 continue de diminuer à long terme. La part du PIB mondial que représente l'économie américaine devrait diminuer pour passer d'un peu moins du quart cette année à seulement 16,8 % d'ici 2030. En raison de son économie en pleine expansion, la Chine devrait voir sa part de la production mondiale passer à plus de 24 % d'ici 2030, devançant ainsi les États-Unis et devenant la plus grande économie au monde.

Selon Le Conference Board du Canada, l'une des tendances les plus importantes à l'échelle internationale est le fléchissement du potentiel de croissance à long terme du Japon et de nombreux pays industrialisés d'Europe de l'Ouest. Le potentiel de croissance économique – c'est-à-dire une croissance économique annuelle durable qui ne hausse pas l'inflation – de bien des pays industrialisés a chuté et s'établit à 2 % ou moins par année. Les réalités démographiques jouent un rôle fondamental dans ce ralentissement du potentiel de croissance. Le taux de croissance de la main-d'oeuvre est un facteur clé dans la détermination du potentiel de croissance à long terme d'un pays. Le vieillissement de la population a donc des incidences directes sur la capacité d'une région ou d'un pays donné à maintenir sa croissance économique[5].

Croissance économique aux États-Unis

Les É.-U. resteront notre principal partenaire commercial

La croissance de l'économie américaine est d'une importance capitale pour l'Ontario étant donné que les États-Unis représentent le plus grand marché pour les exportations de la province. Certes, les échanges commerciaux entre l'Ontario et des territoires autres que les États-Unis devraient continuer d'augmenter, mais les États-Unis demeureront la principale destination des biens et services de l'Ontario à long terme.

La projection économique de l'Ontario présume que la croissance économique réelle des États-Unis s'élèvera à 2,6 % en moyenne par année au cours des 20 prochaines années. Même si on s'attend à ce que les États-Unis demeurent le principal partenaire commercial de l'Ontario, la croissance de la demande dans d'autres marchés internationaux, comme la Chine et d'autres pays BRIC, aidera à diversifier les échanges commerciaux internationaux de l'Ontario.

[5] Le Conference Board du Canada, *Canadian Outlook Long-Term Forecast 2009: Economic Forecast*, juin 2009, p. ii.

Croissance économique dans le reste du Canada

Les exportations vers les autres provinces restent élevées

Les autres provinces du pays continueront d'accueillir une part importante des exportations de l'Ontario. En 2008, environ le tiers des exportations de la province a été acheminé vers d'autres provinces. La présente projection suppose que le taux de croissance économique réelle dans le reste du pays s'élèvera à 2,3 % en moyenne par année entre 2010 et 2030. À la suite d'une période où la croissance sera relativement élevée à court terme à mesure que la récession prendra fin dans les autres provinces, la croissance réelle dans le reste du pays devrait reprendre et s'établir à un peu plus de 2 % d'ici 2030.

PIB réel du reste du Canada **Graphique 6**

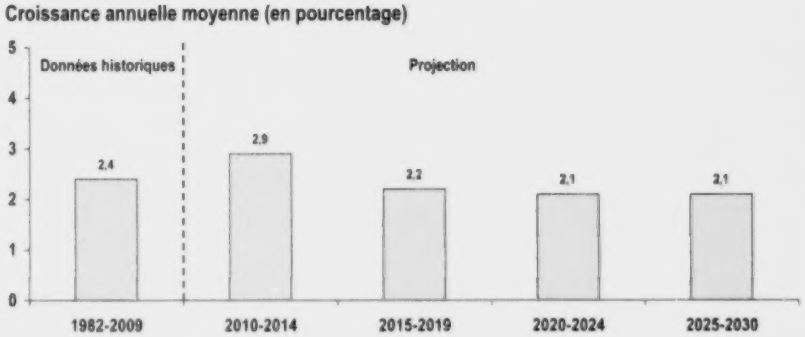

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Prix des produits de base

On peut s'attendre à ce que le dynamisme de l'économie mondiale se solde par une hausse, à long terme, du prix des produits de base, y compris le prix du pétrole.

Les prédictions concernant le prix du pétrole varient beaucoup

Dernièrement, le cours du pétrole a beaucoup fluctué, parfois de façon spectaculaire. Par exemple, le prix du baril de pétrole a atteint un record de 145 $US en juillet 2008 puis a chuté pour s'établir à moins de 34 $US en février 2009. Les perspectives quant aux tendances futures varient grandement. Certains prévisionnistes prétendent que le monde est en train d'épuiser ses réserves de pétrole et que la demande de pays nouvellement industrialisés entraînera une nouvelle hausse du prix du pétrole, qui pourrait atteindre 100 $ le baril d'ici la fin de 2010. D'autres prévisionnistes se tournent vers le passé et soutiennent que la demande est inélastique à court terme, mais que l'élévation des prix finit par se traduire par la mise en place de programmes de substitution et de conservation de l'énergie, de même que par la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement.

Les projections de croissance économique pour l'Ontario partent de l'hypothèse selon laquelle le prix mondial du pétrole se rapprochera de 130 $ le baril (prix nominal) d'ici 2030. En chiffres absolus (corrigés en fonction de l'inflation touchant le PIB des États-Unis), les prévisions à long terme se fondent sur un point de vue prudent : le prix

réel du pétrole augmentera et se situera autour de 84 $US (en dollars de 2005) le baril d'ici 2030, bien au-dessus du prix moyen historique.

Le prix d'autres produits de base clés devrait aussi augmenter. Le prix du gaz naturel devrait plus que doubler et passer de 4 $US le million de BTU (prix nominal) en 2009 à près de 10 $US d'ici 2030.

Comparaison du prix nominal et du prix réel du pétrole brut **Graphique 7**

Sources : U.S. Energy Information Administration, Bureau of Economic Analysis et ministère des Finances de l'Ontario.

Les prix du pétrole et du gaz affectent la croissance

Des prix du pétrole et du gaz plus élevés ont des répercussions négatives sur l'économie ontarienne à court terme, étant donné que l'Ontario est une province consommatrice de pétrole et de gaz naturel, et non une province productrice. La demande américaine à l'égard des exportations de l'Ontario a elle aussi tendance à diminuer en cas de hausse des prix du pétrole, du fait que les États-Unis sont aussi un consommateur net de pétrole. Ces répercussions négatives sont légèrement moindres ici étant donné, d'une part, que le Canada, dans son ensemble, est un pays exportateur net de pétrole et, d'autre part, que l'Ontario exporte des services et des produits manufacturés vers le reste du pays, la demande de ces services et produits augmentant lorsque la croissance se raffermit dans le reste du Canada. Étant donné que la hausse du prix de l'énergie incite les ménages et les entreprises à adopter des sources d'énergie à plus haut rendement, les répercussions négatives sur l'économie s'atténuent avec le temps.

Dollar canadien

Le taux de change du dollar canadien par rapport à la devise américaine a un effet particulièrement important sur l'Ontario, car les États-Unis reçoivent plus de 80 % des exportations internationales de marchandises de l'Ontario et représentent quelque 60 % des importations de l'Ontario.

Appréciation du dollar canadien

Ces derniers temps, la valeur du dollar canadien se situait au-dessus de 0,95 $US. Elle est semblable à ce qu'elle était avant la chute du dollar américain au début d'octobre 2008, à l'apogée de la crise financière. Les prévisionnistes du secteur privé estiment que le dollar canadien équivaudra à 96,5 cents américains en moyenne en 2010 et atteindra 98,5 cents américains en 2012.

L'appréciation prévue du dollar canadien est fonction de la hausse du prix des produits de base, de l'augmentation du déficit aux États-Unis et de la dépréciation de la devise américaine par rapport à la plupart des principales devises.

Dollar canadien **Graphique 8**

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

À long terme, le dollar canadien devrait continuer d'osciller entre 90 cents américains et 1,00 $US, c'est-à-dire la parité. Il est fort probable qu'à l'avenir le taux de change se situe au-dessus ou au-dessous de cette fourchette pendant de courtes périodes. Toutefois, avec le temps, le dollar canadien devrait revenir dans cette fourchette. Ces prévisions sont compatibles avec les hypothèses selon lesquelles la croissance économique sera plus forte aux États-Unis qu'au Canada au cours des 20 prochaines années et tiennent compte des contrecoups du dégagement du déficit courant considérable des États-Unis.

Inflation

L'inflation restera stable

Le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) devrait rester près du point médian de la fourchette d'inflation prévue par la Banque du Canada, qui va de 1 à 3 % entre 2010 et 2030. La stratégie de ciblage de l'inflation de la Banque du Canada bénéficie d'un appui généralisé. Le présent rapport suppose qu'on veillera, grâce à la politique monétaire, à ce que le taux d'inflation continue d'osciller autour de 2 % par année.

Taux d'inflation de l'IPC en Ontario — **Graphique 9**

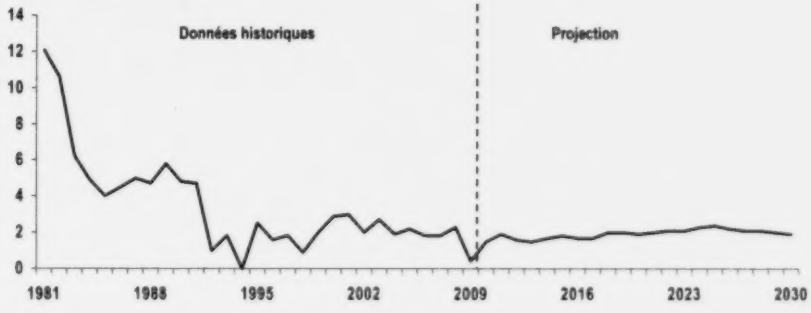

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Taux d'intérêt

Les faibles taux d'intérêt historiques augmenteront

Dernièrement, les taux d'intérêt ont atteint des valeurs minimales historiques étant donné que les banques centrales un peu partout dans le monde, y compris la Banque du Canada, offrent des mesures de stimulation monétaire pour lutter contre la récession qui sévit à l'échelle planétaire.

Les taux d'intérêt à court terme devraient rester peu élevés à court terme. À moyen terme, ils devraient atteindre progressivement 5 % (en valeur nominale). Le taux des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada devrait passer de 3,2 % (moyenne de 2009) à 5,8 % à long terme.

Même si les taux d'intérêt devaient augmenter par rapport aux niveaux actuels, qui sont très bas, les anticipations inflationnistes, ancrées aux alentours de 2 %, devraient faire en sorte que les taux créditeurs nominaux soient bien inférieurs aux niveaux de 10 % et plus enregistrés dans les années 1980 et au début des années 1990.

Taux d'intérêt **Graphique 10**

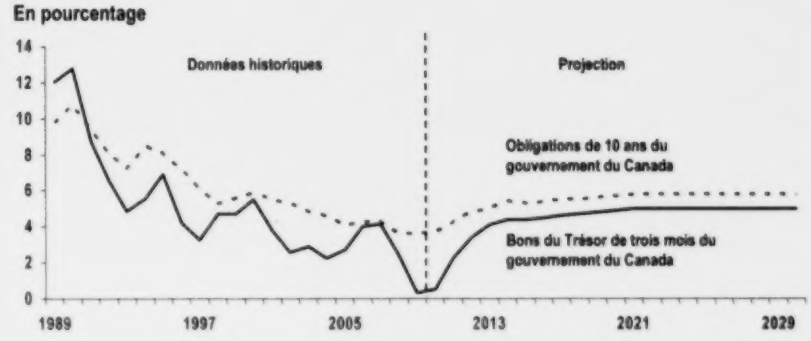

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Projection à long terme de la croissance de l'économie de l'Ontario

L'augmentation moyenne du PIB réel demeure stable

On prévoit que la hausse de la capacité productive et de la demande mondiale entraînera une augmentation moyenne de 2,6 % du PIB réel de l'Ontario entre 2010 et 2030, un taux comparable au taux moyen de croissance réelle de 2,6 % enregistré au cours des 30 dernières années. Cette croissance devrait être relativement forte entre 2010 et 2014 et afficher un taux moyen de 3,1 %, à mesure que l'économie se remettra de la récente récession. On prévoit également que, à moyen et à long terme, la croissance du PIB sera modérée et se situera à des niveaux potentiels viables.

PIB réel de l'Ontario **Graphique 11**

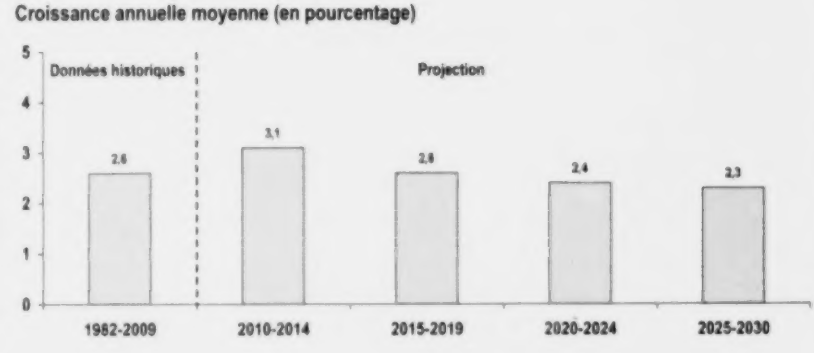

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Malgré le ralentissement prévu de la croissance de la main-d'oeuvre disponible, la forte augmentation des dépenses en immobilisations et de la productivité favorisera la croissance à long terme de l'économie de l'Ontario. Ce ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre disponible entraînera également une baisse de la croissance de l'emploi. Toutefois, le revenu réel disponible par habitant augmentera à moyen et à long terme.

PIB réel par habitant **Graphique 12**

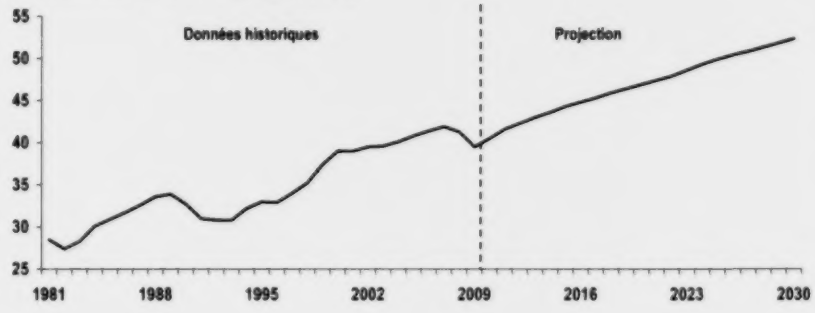

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Évolution structurelle de l'économie ontarienne

La structure de l'économie ontarienne évolue sous l'effet de forces internes et externes. S'il est vrai que des facteurs externes comme la mondialisation accrue des échanges commerciaux et la libéralisation des investissements sont importants, des facteurs internes, tels que l'évolution des habitudes de consommation découlant de changements démographiques et l'importance relative croissante des secteurs à forte productivité qui requièrent des compétences élevées, jouent eux aussi un rôle essentiel. Ces vastes tendances structurelles influencent l'affectation des ressources et le rendement futur de l'économie.

Composition de l'économie intérieure

Le commerce est important pour la croissance économique

Le commerce international continuera de jouer un rôle important pour la prospérité économique de l'Ontario. L'expansion continue de l'économie mondiale et la hausse prévue de la demande de biens et services provenant des économies émergentes stimuleront la croissance des échanges mondiaux.

Au cours des années 1990, les politiques de libéralisation du commerce qui ont donné lieu à des accords, tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), se sont traduites par une augmentation de la part du PIB que représente le commerce international. Toutefois, depuis le début des années 2000, la hausse des prix des produits de base et du dollar a contribué à la baisse de la part du PIB que représentent les importations et les exportations.

Depuis quelques années, la croissance de l'économie est de plus en plus attribuable au secteur intérieur. Le fort accroissement de l'emploi, la hausse des revenus et la faiblesse des taux d'intérêt se sont traduits par une croissance élevée de la demande intérieure finale, particulièrement pour ce qui est des dépenses de consommation.

Par contre, cette situation a eu pour effet de réduire la part que représentent les exportations et les importations au sein de l'économie. En effet, celles-ci sont passées de sommets de 73 % et de 62 % du PIB nominal, respectivement, en 2000, à environ 56 % pour les deux en 2008. On prévoit que, à long terme, la part que représentent les exportations et les importations au sein de l'économie continuera de diminuer modérément pour s'établir à environ 47 % et à 44 %, respectivement, d'ici 2030.

Part relative des exportations et des importations **Graphique 13**

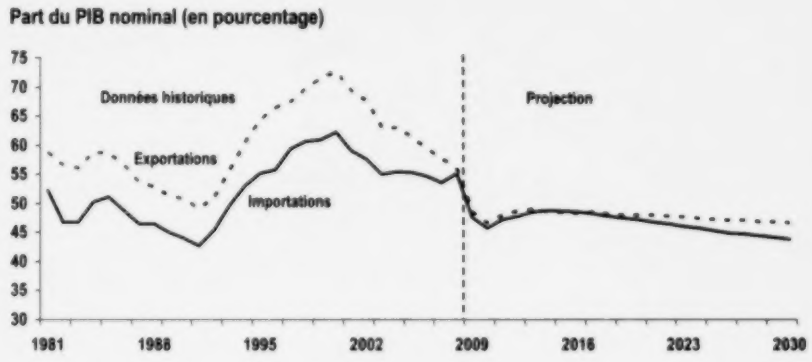

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Commerce international de l'Ontario

Moins grande dépendance à l'égard des exportations vers les É.-U.

La mondialisation et la concurrence intense constituent des défis de taille pour les exportateurs ontariens sur le marché américain. La part de marché de l'Ontario aux États-Unis diminue, comme en témoigne la tendance à la baisse de la part des exportations ontariennes par rapport aux importations américaines. Toutefois, depuis 2002, la part des exportations ontariennes, par rapport aux importations, vers d'autres pays du monde (c.-à-d. autres que les États-Unis) augmente graduellement.

- Les exportations réelles de l'Ontario exprimées en pourcentage des importations américaines sont passées d'environ 12 % au milieu des années 1990 à environ 9 % en 2008.
- Les exportations réelles de l'Ontario vers d'autres pays exprimées en pourcentage des importations des autres pays du monde sont passées d'environ 0,2 % au milieu des années 1990 à environ 0,35 % en 2008. Bien que la part de marché de 0,35 % de l'Ontario semble faible, elle représente quelque 50 milliards de dollars ou environ 15 % des exportations internationales totales de l'Ontario.

Les exportations réelles devraient augmenter

On prévoit que la croissance économique dans le reste du Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale favorisera la hausse des exportations de l'Ontario. En effet, les exportations réelles de l'Ontario devraient augmenter de 3,0 % en moyenne par année au cours des 20 prochaines années.

Le pourcentage des exportations réelles de l'Ontario expédiées à l'étranger a oscillé autour de 70 % au cours des 10 dernières années. Toutefois, le pourcentage des exportations ontariennes vers les États-Unis est passé de 66 % en 1998 à 54 % en 2008 et continuera de diminuer pour se situer à près de 40 % d'ici 2030. Le pourcentage des exportations destinées aux autres provinces canadiennes est demeuré à près de 30 % depuis 1998 et devrait rester à ce niveau jusqu'en 2030.

On s'attend à ce que la part des exportations vers le reste du monde augmente de près du double

On prévoit que la part des exportations de l'Ontario que représentent les exportations vers d'autres pays continuera d'augmenter. On prévoit également que, d'ici 2030, plus du quart des exportations réelles de l'Ontario seront expédiées vers d'autres pays que les États-Unis, ce qui représente près du double du pourcentage actuel (15 %).

Part des exportations réelles de l'Ontario **Graphique 14**

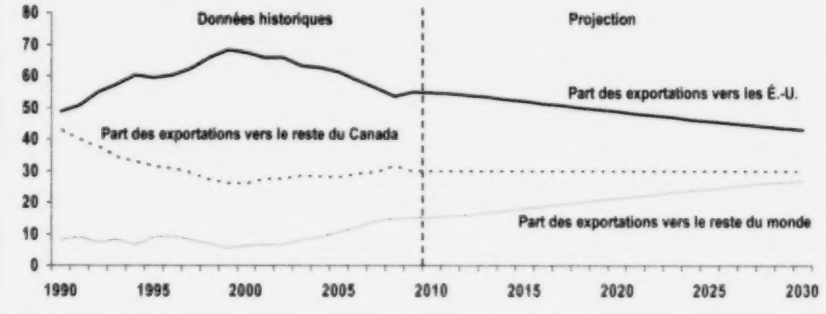

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Production et échanges de biens et de services

Les services représenteront une part croissante des exportations de l'Ontario

La croissance des exportations de services est supérieure à la croissance des échanges de biens au sein de l'économie de l'Ontario. Entre 1997 et 2008, les exportations de services ontariens ont augmenté de plus de 80 % comparativement à un taux de croissance de 22 % pour les exportations de biens. Par conséquent, les services représentent désormais près de 30 % des exportations totales de l'Ontario comparativement à environ 22 % en 1998. On prévoit que cette tendance se poursuivra.

À l'instar des changements survenus dans la composition de la demande intérieure et des exportations, la production économique a elle aussi évolué. Les industries productrices de services jouent un rôle de plus en plus grand, au détriment de celles qui produisent des biens. En 2008, le secteur des services représentait 74 % du PIB réel de l'Ontario, comparativement à 65 % en 1988. On prévoit que cette tendance se poursuivra à long terme et que les services représenteront 79 % du PIB en 2030, alors que la part du PIB attribuable aux biens passera de 26 % en 2008 à 21 % en 2030.

Industries productrices de biens et de services **Graphique 15**

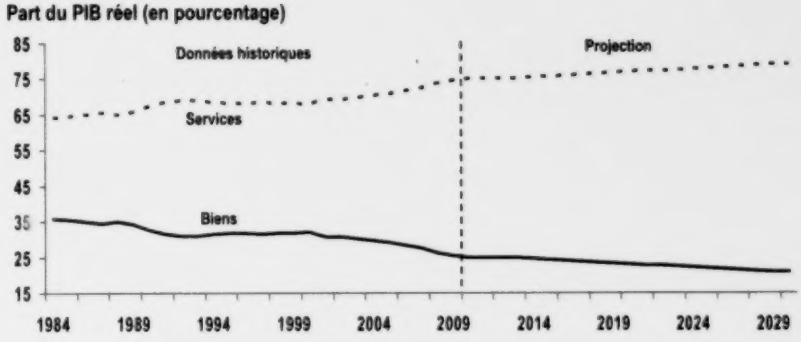

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Plus de travailleurs ontariens dans le secteur des services

Ce changement structurel au profit du secteur des services touche également le marché du travail de l'Ontario, qui offre davantage d'emplois dans les industries productrices de services que dans les industries productrices de biens. En 2009, le secteur des services employait 79 % de la main-d'oeuvre ontarienne, comparativement à 69 % en 1988.

Au sein du secteur des services, l'industrie « des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et des autres services de soutien » et celle des « services professionnels, scientifiques et techniques » ont affiché la plus forte hausse de l'emploi, soit un taux de 4 % chacune par année en moyenne depuis 1988.

Comparaison de l'emploi dans le secteur des biens et dans le secteur des services **Graphique 16**

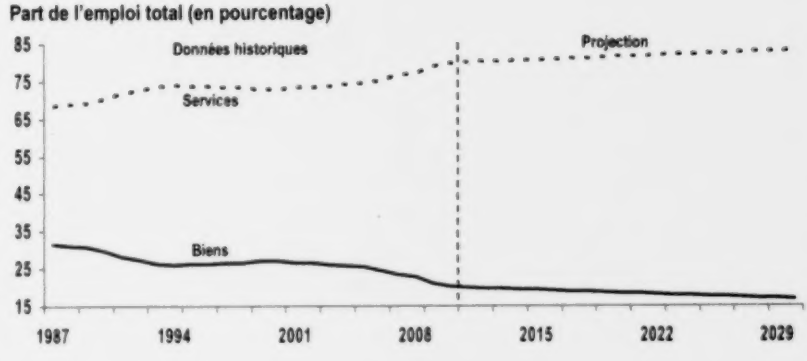

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Secteurs hautement spécialisés : plus grande croissance de l'emploi que les autres secteurs

La nouvelle composition de la demande et de la production a également eu un effet considérable sur la demande de main-d'oeuvre. La croissance de l'emploi dans les secteurs hautement spécialisés (qui nécessitent des études postsecondaires ou des compétences en gestion) a nettement dépassé la croissance de l'emploi dans les secteurs peu spécialisés.

L'emploi dans les secteurs hautement spécialisés a augmenté en moyenne de 1,9 % par année entre 1987 et 2008, tandis que l'emploi dans les secteurs peu spécialisés a augmenté de 1,0 % seulement (graphique 17). On prévoit que cette tendance se poursuivra à long terme, de sorte que l'emploi dans les secteurs hautement spécialisés représentera une part de plus en plus grande de l'emploi total.

Croissance des emplois hautement spécialisés* et peu spécialisés en Ontario **Graphique 17**

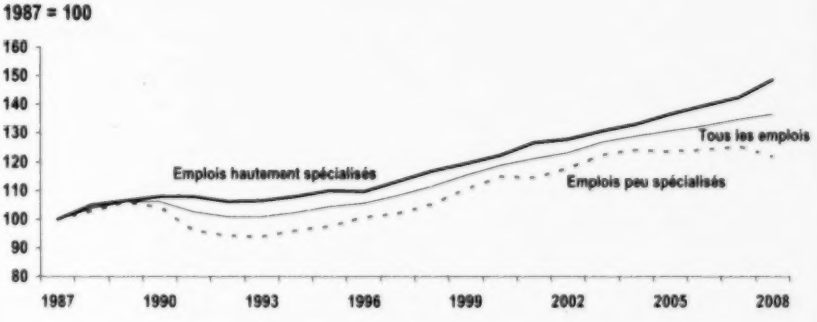

* Les emplois hautement spécialisés comprennent ceux qui nécessitent généralement une formation universitaire ou collégiale ou une formation en apprentissage et les postes de gestion.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Changement climatique et règlement sur le plafonnement et l'échange des droits d'émission

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

En août 2007, le gouvernement de l'Ontario a présenté son Plan d'action contre le changement climatique (PACC) qui fournit un cadre pour les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario. Ce plan englobe des objectifs ambitieux mais réalisables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la province :

- d'ici 2014, 6 % de moins que les niveaux de 1990;
- d'ici 2020, 1[illegible] % de moins que les niveaux de 1990;
- d'ici 2050, 80 % de moins que les niveaux de 1990.

Croissance de la production réelle et des émissions de gaz à effet de serre **Graphique 18**

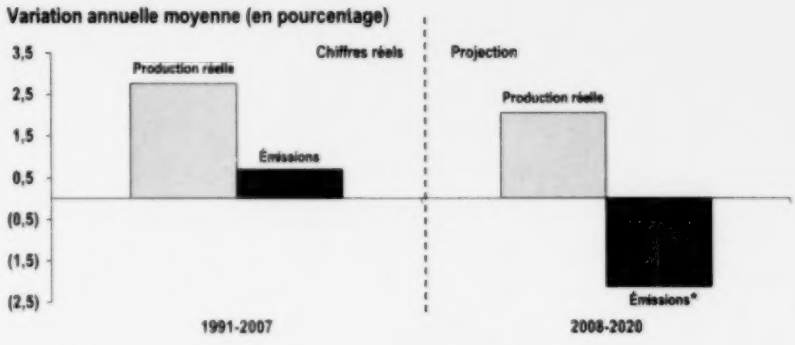

* Fondées sur la cible de l'Ontario de 15 % de moins que les niveaux d'émissions de 1990 d'ici 2020.
Sources : Environnement Canada, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Vers une économie à faibles émissions de carbone

Les émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario ont toujours augmenté de façon similaire à la production réelle de l'économie, mais à un rythme plus lent. Grâce au PACC, qui renferme plus de 70 initiatives gouvernementales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à permettre la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, on pourra briser le lien historique qui existe entre les émissions et la production.

Le PACC est toujours en évolution. Le 3 décembre 2009, une loi a été adoptée pour permettre l'établissement d'un système de plafonnement et d'échange des droits d'émission en Ontario qui peut être lié à des systèmes émergents en Amérique du Nord et à l'échelle internationale.

Le plafonnement des émissions de gaz à effet de serre dans le but d'atténuer le changement climatique aura pour effet de hausser en permanence le prix du carbone et de signaler au marché qu'il devrait mettre fin aux activités qui entraînent des émissions de carbone élevées. Les effets devraient se faire sentir davantage dans les secteurs à forte intensité d'énergie. Il sera important de surveiller et de gérer ces effets au moment où l'économie fera la transition vers un avenir se caractérisant par de faibles émissions de carbone.

Les avantages des mesures précoces l'emportent sur les coûts

Selon les preuves recueillies dans le cadre d'études sérieuses, les avantages de prendre des mesures décisives sans tarder pour atténuer le changement climatique l'emportent grandement sur les coûts engagés. En s'attaquant au changement climatique, on aide à assurer la croissance économique à long terme. Les mesures prises pour réduire les émissions sont un investissement, soit des coûts engagés aujourd'hui pour diminuer les conséquences d'un changement climatique non atténué à l'avenir. En investissant dans ces initiatives précoces, on fera en sorte que les coûts soient raisonnables tout en créant de vastes possibilités de croissance et de développement[6].

[6] Pour obtenir des renseignements détaillés sur les avantages de prendre des mesures sans tarder, se reporter à la publication de HM Treasury, *Stern Review: The Economics of Climate Change*, octobre 2006.

Risques pour les projections économiques

Des projections fondées sur des hypothèses raisonnables

Les projections actuelles reposent sur un ensemble d'hypothèses et de résultats économiques qui ne se réaliseront sans doute pas exactement comme prévu. Divers risques pourraient retarder la reprise de la croissance de l'économie ontarienne à long terme. Inversement, des facteurs positifs pourraient entraîner une croissance à long terme plus forte que prévu.

La croissance économique mondiale, particulièrement celle des États-Unis, pourrait être plus élevée que prévu, ce qui pourrait ramener plus rapidement l'économie ontarienne sur la voie de la croissance connue dans le passé.

Les exportations ontariennes à destination des pays autres que les États-Unis sont en hausse depuis quelques années et pourraient augmenter plus rapidement à l'avenir, accroissant ainsi la part ontarienne de leurs marchés.

Des investissements accrus stimuleraient la productivité

La croissance de la productivité pourrait être nettement plus élevée que par le passé en raison de l'augmentation des investissements découlant de politiques gouvernementales favorables, comme les réductions d'impôt pour les entreprises de l'Ontario et les investissements dans l'infrastructure.

L'accélération de l'innovation et l'adoption hâtive de nouvelles technologies pourraient non seulement augmenter la productivité des industries ontariennes au-delà de ce qui est prévu dans le présent rapport, mais aussi les transformer en chefs de file dans les secteurs émergents, stimulant ainsi la croissance du PIB et des revenus.

Les déséquilibres mondiaux attribuables aux importants déséquilibres courants, qui ne sont pas viables, continueront de poser des risques à moyen et à long terme. Pour mettre fin à ces déséquilibres, les pays exportateurs nets (particulièrement la Chine) qui ont affiché d'importants excédents dans le passé devront compter davantage sur la demande intérieure, tandis que les pays importateurs nets (particulièrement les États-Unis) devront mettre davantage l'accent sur les moyens de répondre à la demande externe[7]. Il est probable que la balance des paiements courants des États-Unis s'améliore si la valeur du dollar américain s'affaiblit par rapport à celle des devises de leurs principaux partenaires commerciaux. Toutefois, des déséquilibres commerciaux pourraient réapparaître, surtout si la Chine maintient son taux de change fixe par rapport au dollar américain. À long terme, pour ramener la balance des paiements courants à des niveaux plus viables, il faudra peut-être effectuer des redressements prononcés et s'attendre à une plus longue période de croissance inférieure.

La croissance de l'économie américaine : facteur clé pour l'Ontario

La croissance de l'économie américaine est un facteur déterminant pour les perspectives de croissance de l'Ontario. Si la croissance de l'économie américaine est faible, la reprise pourrait être plus lente en Ontario. Le ralentissement de l'augmentation de la main-d'oeuvre disponible représente un risque important pour la croissance économique future prévue aux États-Unis. L'incidence du ralentissement de l'accroissement de la population et du départ à la retraite des enfants du baby-boom pourrait être contrebalancée par des taux plus élevés d'immigration. Si cela ne se produit pas, le potentiel de croissance des États-Unis sera inférieur aux prévisions.

---

[7] FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2009.

La hausse des prix de l'énergie nuit à l'économie de l'Ontario, car elle augmente les coûts tant pour les consommateurs que pour les entreprises. En outre, des prix de l'énergie nettement plus élevés entraîneraient probablement une appréciation du dollar canadien, ce qui nuirait à la compétitivité commerciale de l'Ontario et réduirait la croissance des exportations nettes.

Autres perspectives concernant la croissance économique à long terme

Projections alignées sur les prévisions du secteur privé

En général, les projections économiques énoncées dans le présent document sont alignées sur les prévisions du secteur privé disponibles concernant la croissance à long terme de l'économie ontarienne (voir le tableau 4 ci-après).

Comparaison des projections du ministère des Finances avec d'autres prévisions, 2010 à 2030, croissance annuelle moyenne (en pourcentage) **Tableau 4**

Prévisions de l'Ontario	PIB réel	Main-d'oeuvre	Population	Stock de capital réel
Conference Board	2,7	1,1	1,4	3,0
Institute for Policy Analysis de l'Université de Toronto	2,6	0,8	1,1	3,3
Informetrica Ltd.	3,0	0,9	1,0	–
Centre for Spatial Economics	2,0	0,4	0,8	1,5
Moyenne	**2,6**	**0,8**	**1,1**	**3,1**
Ministère des Finances de l'Ontario	2,6	0,9	1,2	2,5

En raison de la baisse des taux de fécondité et du vieillissement de la population, on prévoit que, à long terme, le taux de croissance de la main-d'oeuvre diminuera dans tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il sera donc plus difficile d'afficher des taux soutenus de croissance réelle de l'économie. Les facteurs démographiques varient d'un pays à l'autre en fonction des politiques d'immigration, de la structure par âge de la population actuelle et des taux de fécondité. Les prévisions de la croissance de l'emploi à long terme dépendent dans une large mesure des hypothèses démographiques.

Selon un rapport récent de la Banque TD sur la croissance potentielle du Canada, la « vitesse de croisière » à long terme de l'économie devrait ralentir, passant d'environ 3 % par année en moyenne au cours des 20 dernières années à environ 2 % par année entre 2009 et 2019. La majeure partie de ce ralentissement se produira au cours des prochaines années en raison notamment des effets de la récente récession. Toutefois, la croissance potentielle sera nettement plus lente au-delà de 2012 comparativement au rythme enregistré avant 2008. Même en tenant compte de la tendance à la baisse de l'accroissement de la population au cours de la prochaine décennie, on prévoit que le taux du PIB réel par habitant – un indicateur du niveau de vie – augmentera en moyenne d'environ 1 % par année jusqu'en 2019, soit la moitié du taux de 2 % enregistré au cours des 20 dernières années[8].

[8] « A New Normal: Canada's Potential Growth During Recovery and Beyond », *TD Economics*, novembre 2009, p. 1.

D'autres avis quant aux perspectives à long terme indiquent des tendances similaires

L'Université de Toronto a elle aussi publié un rapport sur les perspectives à long terme de l'économie canadienne. Selon ce rapport, à long terme, les projections indiquent que la croissance du PIB commencera à diminuer et que cette période s'accompagnera de possibilités de croissance (découlant surtout du ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre) et de hausses faibles, mais constantes, des revenus réels. Les projections à long terme révèlent une contribution plus importante provenant des dépenses d'investissement non liées au logement attribuable en partie à un régime fiscal plus favorable aux investissements (harmonisation de la taxe de vente et réduction des taux d'imposition des sociétés), ce qui explique en partie le taux prévu de croissance de la productivité du travail de 1,6 % par année[9].

Le Conference Board du Canada a établi des prévisions à long terme portant sur l'économie canadienne. Selon cet organisme, le ralentissement de l'accroissement de la population et les effets du vieillissement de la population restreindront la croissance de la main-d'oeuvre et influenceront considérablement la composition du revenu et les habitudes de dépenses. Comme les enfants du baby-boom les plus âgés sont maintenant au début de la soixantaine, le marché du travail est sur le point de connaître une vague massive de départs à la retraite qui ne fera que s'accentuer au cours des 20 prochaines années. Même si les hypothèses les plus optimistes en matière d'immigration se concrétisent, cette situation entraînera un ralentissement majeur de la croissance de la main-d'oeuvre, ce qui affaiblira la croissance du PIB. Toutefois, malgré l'effet négatif des tendances démographiques sur l'économie, le taux de croissance demeurera autour de 2 % en raison des investissements considérables dans les machines et le matériel et les technologies, ainsi que de l'utilisation, par les entreprises, d'un plus grand nombre de travailleurs hautement qualifiés et de procédés de production innovateurs[10].

Comparaison des projections du secteur privé du Canada, 2010 à 2030, croissance annuelle moyenne (en pourcentage) **Tableau 5**

Prévisions canadiennes	PIB réel	Main-d'oeuvre	Population	Stock de capital réel
Conference Board	2,2	0,7	1,0	2,9
Global Insight	2,4	0,8	1,0	1,1
Institute for Policy Analysis de l'Université de Toronto	2,4	0,7	1,1	3,6
Informetrica Ltd.	2,0	0,6	0,8	–
Centre for Spatial Economics	2,0	0,5	0,9	1,6
Moyenne	**2,2**	**0,7**	**1,0**	**2,3**

[9] Université de Toronto, *Long Term Outlook for the Canadian Economy: National Projection Through 2040*, étude de politique du PEAP 2009-4, octobre 2009, p. i.

[10] Le Conference Board du Canada, *Canadian Outlook Long-Term Forecast 2009: Economic Forecast*, juin 2009, p. ii.

Dans son énoncé de 2009 sur la situation financière à long terme, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a déclaré que le vieillissement de la population entraînera probablement un ralentissement de la croissance économique, car la population en âge de travailler sera relativement moins élevée[11].

De même, en Australie, on prévoit que l'accroissement de la population ralentira et que le taux de croissance sera d'environ 0,8 % par année pour les 40 prochaines années. Cette situation est surtout attribuable à la chute des taux de fécondité depuis les années 1970 – les effets de la fécondité sur la population se font sentir pendant longtemps – qui n'est contrebalancée qu'en partie par la hausse de l'espérance de vie. Par conséquent, on prévoit que le taux de croissance moyen du PIB réel diminuera et sera de 2,4 % par année[12].

[11] New Zealand Treasury, *Challenges and Choices: New Zealand's Long-term Fiscal Statement*, octobre 2009, p. 10.

[12] Australian Treasury, *Intergenerational Report*, avril 2007, p. 31.

Principales variables économiques de l'Ontario (Résultats) **Tableau 6**

Taux de croissance moyens	Chiffres réels (moyenne)					
	1982-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2009	1982-2009
Produit intérieur brut réel	**3,9**	**0,4**	**4,3**	**2,9**	**0,6**	**2,6**
Consommation des ménages	3,9	0,8	3,4	3,5	2,6	3,0
Biens	3,5	(0,2)	3,9	3,3	2,2	2,6
Services	4,3	1,8	3,0	3,7	2,9	3,3
Construction résidentielle	7,3	(8,2)	3,4	6,5	(1,6)	1,9
Construction non résidentielle	6,3	(11,6)	7,9	(2,6)	(1,6)	0,1
Machines et matériel	7,9	(0,2)	11,1	1,8	(0,1)	4,4
Exportations	4,9	3,8	7,9	2,1	(3,7)	3,1
Importations	6,1	3,1	7,4	2,8	(1,9)	3,7
Produit intérieur brut nominal	**9,9**	**2,2**	**5,6**	**4,8**	**2,0**	**5,4**
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail*	–	–	5,5	4,3	3,2	–
Mises en chantier de logements (en milliers)	73,3	52,6	50,8	79,7	68,7	65,9
Revenu des particuliers	9,7	2,6	4,3	4,5	3,6	5,4
Marché du travail						
Taux de participation (%)	68,6	67,6	65,8	67,8	67,8	67,6
Main-d'oeuvre	2,2	0,3	1,6	2,4	1,2	1,6
Emploi	2,4	(0,7)	2,4	2,3	0,7	1,5
Taux de chômage (%)	7,5	9,4	7,9	6,6	7,0	7,7
Productivité						
PIB réel par habitant	2,2	(1,0)	3,0	1,4	(0,4)	1,1
PIB réel par employé	1,5	1,1	1,9	0,6	0,0	1,1
Prix						
Indice des prix à la consommation	5,7	2,4	1,8	2,5	1,6	3,1

* Les données sur les ventes au détail avant 1991 ne sont pas disponibles.

Principales variables économiques de l'Ontario (Projections) **Tableau 7**

Taux de croissance moyens	Projection (moyenne)				
	2010-2014	2015-2019	2020-2024	2025-2030	2010-2030
Produit intérieur brut réel	**3,1**	**2,6**	**2,4**	**2,3**	**2,6**
Consommation des ménages	2,5	2,8	2,2	2,1	2,4
Biens	2,5	2,1	1,8	1,8	2,1
Services	2,5	3,3	2,4	2,3	2,6
Construction résidentielle	3,5	1,6	2,1	1,4	2,1
Construction non résidentielle	7,9	1,3	2,2	2,6	3,4
Machines et matériel	9,9	2,2	3,0	3,1	4,4
Exportations	3,8	2,9	2,8	2,7	3,0
Importations	4,6	2,8	2,7	2,7	3,2
Produit intérieur brut nominal	**5,0**	**4,5**	**4,7**	**4,6**	**4,7**
Autres indicateurs économiques					
Ventes au détail	4,0	4,6	4,2	4,2	4,3
Mises en chantier de logements (en milliers)	65,0	75,7	78,9	83,7	76,2
Revenu des particuliers	4,2	4,6	4,6	4,7	4,5
Marché du travail					
Taux de participation* (%)	67,0	66,4	65,1	62,7	65,4
Main-d'oeuvre	1,3	0,8	0,7	0,7	0,9
Emploi	1,9	1,0	0,8	0,7	1,1
Taux de chômage* (%)	8,0	5,2	5,2	5,0	5,8
Productivité					
PIB réel par habitant	1,9	1,4	1,2	1,1	1,4
PIB réel par employé	1,1	1,6	1,6	1,6	1,5
Prix					
Indice des prix à la consommation	1,7	1,9	2,0	2,1	1,9

* La colonne 2025-2030 indique uniquement les taux d'activité et de chômage pour la fin de la période.

Principales hypothèses concernant l'économie de l'Ontario (Résultats affichés) **Tableau 8**

	Chiffres réels (moyenne)					
	1982-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2009	1982-2009
PIB réel du reste du Canada	2,5	1,8	3,2	3,0	1,6	2,4
Déflateur du PIB du reste du Canada	3,9	2,1	1,3	3,1	2,7	2,8
PIB réel des É.-U.	3,5	2,4	4,0	2,6	1,1	2,8
Déflateur du PIB des É.-U.	3,6	2,8	1,7	2,2	1,2	0,9
Taux de change (cents américains)	78	81	70	69	89	78
Taux des bons du Trésor de 90 jours (%)	10,3	7,7	4,8	3,4	2,7	6,2
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada (%)	10,5	8,8	6,4	5,2	3,9	7,2
Taux des bons du Trésor américains de 90 jours (%)	7,8	4,7	5,0	2,6	2,8	4,9
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement américain (%)	10,1	7,3	6,1	4,8	4,1	6,9
Prix du pétrole WTI américain ($US le baril)	–	20	19	31	71	35*
Prix du gaz naturel américain ($US par million de BTU)	–	1,8	2,2	4,7	7,4	4,0*

* Moyenne historique 1990-2009

Principales hypothèses concernant l'économie de l'Ontario (Projections) **Tableau 9**

	Projection (moyenne)				
	2010-2014	2015-2019	2020-2024	2025-2030	2010-2030
PIB réel du reste du Canada	2,9	2,2	2,1	2,1	2,3
Déflateur du PIB du reste du Canada	2,2	1,9	1,9	1,9	2,0
PIB réel des É.-U.	2,8	2,6	2,7	2,5	2,6
Déflateur du PIB des É.-U.	1,5	1,8	1,7	1,7	1,7
Taux de change (cents américains)	96	98	99	99	98
Taux des bons du Trésor de 90 jours (%)	2,9	4,6	5,0	5,0	4,4
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada (%)	4,6	5,5	5,8	5,8	5,4
Taux des bons du Trésor américains de 90 jours (%)	2,6	4,5	4,7	4,7	4,2
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement américain (%)	4,4	5,3	5,5	5,5	5,2
Prix du pétrole WTI américain ($US le baril)	83	94	107	123	103
Prix du gaz naturel américain ($US par million de BTU)	6,4	7,6	8,5	9,5	8,1

CHAPITRE 3 : VIABILITÉ À LONG TERME DES SERVICES PUBLICS DE L'ONTARIO

INTRODUCTION

Le présent chapitre décrit certaines des incidences des projections économiques et démographiques présentées dans les autres chapitres sur la demande de services publics. Il aborde tout d'abord les répercussions de divers facteurs, dont le vieillissement de la population, sur la demande de services de santé. Il décrit ensuite les facteurs clés qui détermineront la demande future à l'égard de ce qui suit : programmes d'éducation et de formation, services à l'enfance et services sociaux, et autres dépenses gouvernementales. Il passe également en revue les incidences éventuelles du vieillissement de la population sur les revenus du gouvernement. Puis, il résume les conclusions de rapports sur les projections à long terme publiés par l'Université de Toronto de même que celles de rapports d'autres compétences territoriales. Enfin, il traite de l'importance de la viabilité financière pour assurer la prestation à long terme des services publics.

Dépenses de programmes du gouvernement de l'Ontario **Graphique 1**

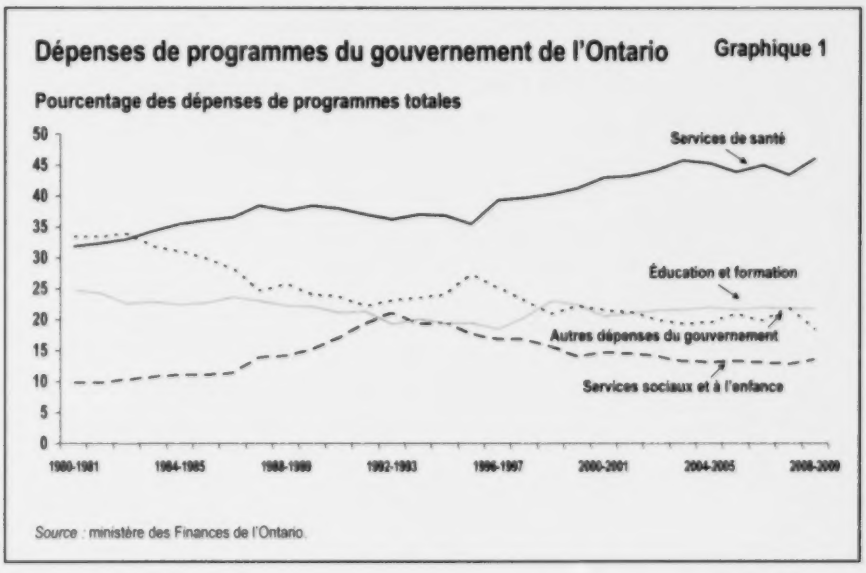

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Demande dans le domaine des services de santé

Des facteurs clés influent sur la demande de services de santé

Plusieurs facteurs clés ont une incidence sur la demande de services de santé, ainsi que sur leurs coûts, notamment les caractéristiques démographiques (croissance et vieillissement de la population). Les modifications à d'autres facteurs comme l'état de santé de la population, les attentes des patients, l'inflation, la technologie et l'exercice de la médecine ont elles aussi des répercussions sur cette demande. Toutes ces variables peuvent influencer de bien des façons la demande globale de services de santé.

Les dépenses de santé représentent 42 % des dépenses totales de programmes du gouvernement de l'Ontario. Dans un prochain avenir, ce pourcentage pourrait atteindre 50 % si les dépenses de santé croissent plus vite que d'autres secteurs de dépenses gouvernementales. D'autres provinces font face à des défis semblables à ceux de l'Ontario, qui continuera probablement d'y faire face.

Le vieillissement de la population est un élément de coût clé

Le vieillissement de la population de l'Ontario est un élément de coût clé, car l'utilisation des services de santé augmente considérablement lorsque les patients sont âgés de plus de 65 ans. Des études ont démontré que la plupart des dépenses de santé sont généralement engagées dans les dernières années de vie d'une personne.

Dépenses du gouvernement provincial par habitant consacrées aux services de santé, par groupe d'âge en Ontario en 2007, en dollars courants **Tableau 1**

Groupe d'âge	Dépenses par personne (en dollars)[1]	Pourcentage de la population, chiffres réels de 2007	Pourcentage de la population, projection pour 2030
<1	9 188,0	1,1	1,1
1-4	1 292,6	4,4	4,3
5-14	1 047,6	12,0	11,2
15-44	1 706,3	42,8	37,3
45-64	2 823,6	26,5	24,2
65+	**10 330,7**	**13,2**	**21,9**
65-74	6 883,1	6,9	11,7
75-84	11 843,7	4,7	7,4
85+	20 702,4	1,6	2,8
Total	**3 127,0**	**100,0**	**100,0**

[1] Moyenne pondérée.

Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Statistique Canada et projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario (automne 2009).

En Ontario, un grand nombre de programmes et de services de santé s'adressent aux personnes âgées. Tel qu'indiqué ci-dessus, les dépenses consacrées aux services de santé pour les personnes âgées sont environ trois fois supérieures à la moyenne des dépenses consacrées aux services destinés à l'ensemble de la population ontarienne. D'ici 2030, le pourcentage que représentent les personnes âgées au sein de la population totale de l'Ontario passera de 13,2 % en 2007 à 21,9 %. Le nombre d'Ontariennes et d'Ontariens âgés de 65 ans et plus fera plus que doubler et s'établira à 3,7 millions pendant la même période. Par suite de l'évolution de ces tendances démographiques, la demande de services de santé devrait s'accroître.

Population âgée de 65 à 74 ans, de 75 à 84 ans et de 85 ans et plus en Ontario, entre 1989 et 2030 **Graphique 2**

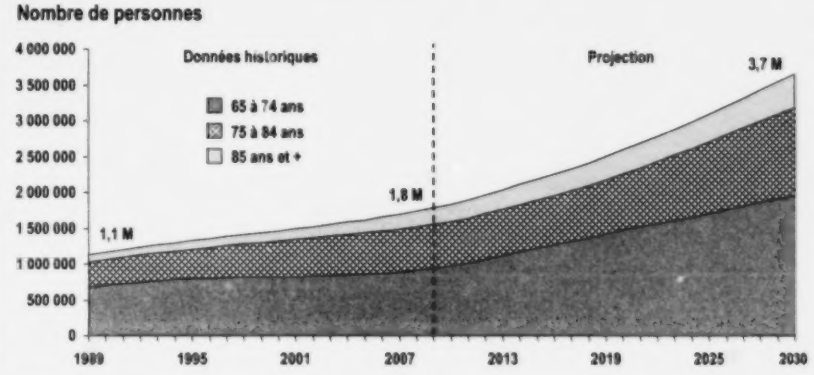

Sources : Statistique Canada, 1989-2009, et projections démographiques du ministère des Finances de l'Ontario (automne 2009).

De bonnes habitudes alimentaires, un programme d'activités physiques régulières et des initiatives de sensibilisation peuvent aider à prévenir la maladie et éviter les soins médicaux coûteux plus tard. Cela pourrait contrebalancer en partie l'incidence du vieillissement de la population. Par ailleurs, les experts médicaux s'inquiètent de la hausse de l'obésité, particulièrement chez les jeunes, car l'obésité est souvent associée à un grand nombre de maladies chroniques comme le diabète, l'hypertension, les insuffisances coronaires et certains cancers.

Les attentes du grand public et l'influence de la société sont d'autres facteurs qui ont une incidence sur la demande de services de santé. Par exemple, il pourrait y avoir une demande accrue à l'égard de certains services comme les remplacements de hanche si les gens mènent une vie plus active en vieillissant. L'utilisation des services de santé est aussi influencée par des facteurs sociétaux généraux. Par exemple, le fait que l'usage du tabac et la conduite en état d'ébriété soient moins acceptés par la société peut se traduire par une amélioration de la santé de la population et, par conséquent, une baisse des coûts liés au système de santé.

Le taux d'inflation est plus élevé dans le secteur de la santé

Outre les facteurs de demande influant sur les coûts des services de santé, décrits ci-dessus, l'inflation est elle aussi un inducteur de coût important. En général, l'inflation dans le secteur de la santé est plus élevée que dans les autres secteurs de l'économie. Cela s'explique par le fait que la plupart des services de santé sont exigeants en main-d'oeuvre et peuvent être influencés par les coûts élevés associés aux nouvelles technologies médicales et aux nouveaux médicaments.

Hausse des coûts des services de santé en Ontario **Graphique 3**

Sources : Statistique Canada et Institut canadien d'information sur la santé.

Les prix continueront sans doute de grimper à l'avenir, mais cette hausse pourrait être contrebalancée par une amélioration de l'efficacité. Les progrès réalisés en médecine, qui peuvent accroître la longévité des personnes, et l'amélioration de leur qualité de vie grâce aux investissements dans la recherche-développement en vue de trouver de nouveaux traitements médicaux, peuvent aussi entraîner des économies à long terme dans le système de santé. Par exemple, les avancées de la génétique peuvent aider à réduire les coûts des services de santé en recensant les risques éventuels pour la santé et mener à l'adoption, plus tôt, de traitements mieux ciblés. En outre, la diffusion des pratiques optimales fondées sur des preuves dans le domaine de la santé peut réduire les traitements et tests inutiles, et accroître l'efficacité des services pour les patients. En fin de compte, ce facteur peut contribuer à générer des économies qui donneront lieu à une réduction des coûts et à un système de santé à viabilité accrue.

Demande dans les domaines de l'éducation et de la formation

Les facteurs démographiques influent sur les effectifs dans les écoles élémentaires et secondaires

Le calcul des effectifs dans les écoles élémentaires et secondaires est principalement fonction du nombre d'enfants ayant entre 4 et 17 ans. Ces dernières années, le nombre d'enfants dans ce groupe d'âge a diminué en Ontario du fait que les importantes cohortes de la génération de l'après baby-boom n'en font plus partie. Entre 2011 et 2030, cependant, le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école élémentaire devrait augmenter d'environ 1,3 % en moyenne par année. Ce taux se rapproche du taux global de croissance de la population. Le nombre d'enfants appartenant à ce groupe d'âge devrait augmenter de 26 %, passant de 1,48 million en 2009 à 1,87 million en 2030, un taux beaucoup plus élevé que le taux de croissance de 11 % enregistré au cours des 20 dernières années. Des variations régionales existeront dans le taux de croissance du nombre d'enfants. Par exemple, les effectifs scolaires seront à la hausse dans certaines régions, mais à la baisse dans d'autres.

Population source des niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire, 1989 à 2030, en Ontario **Graphique 4**

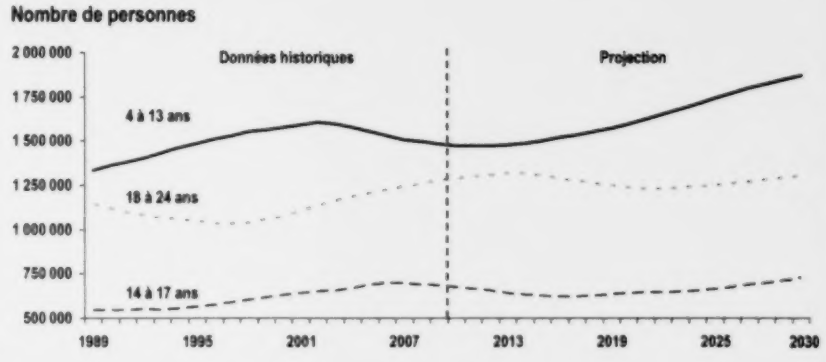

Sources : Statistique Canada, 1989-2009, et projections du ministère des Finances de l'Ontario (automne 2009).

Le groupe des enfants en âge de fréquenter l'école secondaire (14 à 17 ans) devrait diminuer d'environ 9 % d'ici 2016, avant de recommencer à augmenter pour atteindre 727 000 d'ici 2030, soit un peu plus que le niveau actuel de 685 000 enfants.

Quant au niveau postsecondaire, les données démographiques jouent un rôle quelque peu moins important dans la détermination des effectifs, car les jeunes ne vont pas tous au collège ou à l'université. Le niveau des effectifs dans le secteur postsecondaire continuera d'être fortement conditionné par les données démographiques et la demande, et il sera à la fois fonction de la conjoncture économique et des compétences nécessaires dans le monde du travail.

Les effectifs des collèges et des universités devraient continuer d'augmenter

Ces dernières années, des fonds importants ont été injectés dans le secteur postsecondaire de l'Ontario afin notamment d'augmenter les subventions de fonctionnement par étudiant. Ces fonds ont permis d'appuyer une augmentation des effectifs de plus de 100 000 étudiants dans les collèges et universités de la province depuis 2002-2003. Les effectifs dans le secteur postsecondaire devraient continuer de croître.

Financement par étudiant pour les universités et les collèges en Ontario, entre 1991-1992 et 2008-2009 **Graphique 5**

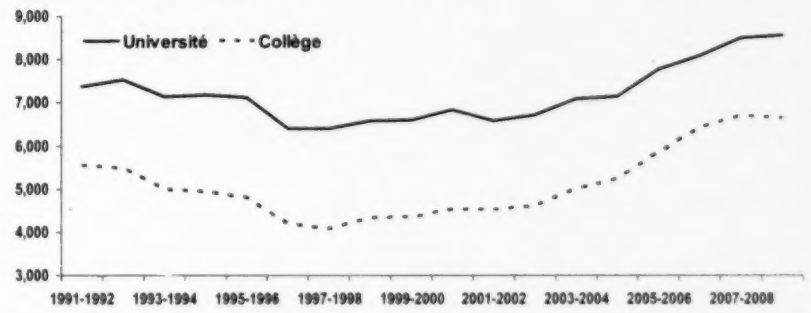

Nota : Le financement par étudiant a été déterminé à partir du montant des subventions de fonctionnement totales accordées aux universités et aux collèges divisé par le nombre total d'étudiants à temps plein donnant droit au financement provincial.
Source : ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.

Demande élevée en ce qui concerne les programmes de formation et d'emploi

Le ralentissement économique actuel s'est traduit par une hausse de la demande en ce qui concerne les programmes gouvernementaux de formation et les autres services d'emploi. Pour répondre à cette demande, le gouvernement provincial a offert des fonds de stimulation, avec le soutien du gouvernement fédéral. Même si on s'attend à ce que la demande de services de formation et d'emploi diminue à mesure que l'économie s'améliorera, la demande à moyen terme à l'égard de ces deux types de services devrait rester élevée. Cette situation reflète la transition continue de l'Ontario vers une économie du savoir et le fait que des programmes de perfectionnement professionnel seront nécessaires pour appuyer cette transition. L'importance accrue accordée à l'offre de services à l'intention des nouveaux arrivants et à l'acquisition continue du savoir se traduira aussi par un accroissement de la demande.

Demande dans les domaines des services sociaux et des services à l'enfance

Investissements pour réduire la pauvreté infantile

Les dépenses au titre des services sociaux et des services à l'enfance ont augmenté en raison, d'une part, des mesures prises pour donner suite à l'engagement du gouvernement de réduire la pauvreté[1] et, d'autre part, du ralentissement économique actuel. À mesure que l'Ontario se remettra de la récession qui sévit actuellement, la composante cyclique de la demande à l'égard de ces services devrait ralentir. À plus long terme, la croissance démographique et le rendement de l'économie ontarienne devraient être les deux facteurs qui alimenteront principalement la demande dans ce secteur.

[1] Le gouvernement a adopté la Stratégie de réduction de la pauvreté en décembre 2008. La Stratégie mise sur la Prestation ontarienne pour enfants, dont l'instauration en 2007 a été un fait marquant.

Demande quant aux autres dépenses gouvernementales

Mesures pour atténuer les effets de la récession mondiale

Le gouvernement a pris des mesures décisives pour atténuer les effets, en Ontario, de la récession et de la crise financière graves qui touchent le monde entier en investissant des montants considérables dans l'infrastructure, en appuyant le secteur de l'automobile, en investissant dans la formation professionnelle et en préservant les services publics. À long terme, les besoins de la province en matière d'infrastructure conjugués à une plus grande urbanisation (p. ex., expansion des liaisons ferroviaires entre les villes, transport urbain et amélioration des routes) devraient représenter une composante importante de ces dépenses (voir le chapitre 5, *Combler le déficit d'infrastructure de l'Ontario*, pour un complément d'information sur l'infrastructure).

Dépenses en immobilisations réelles du gouvernement de l'Ontario — **Graphique 6**

(En millions de dollars constants de 2002)

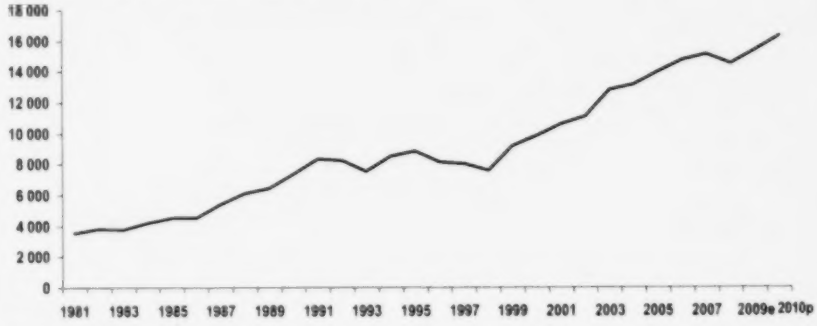

e = estimation
p = projection
Sources : Statistique Canada et projections du ministère des Finances de l'Ontario

Revenus du gouvernement de l'Ontario

Les retraits de fonds, par les personnes âgées, de leurs comptes d'épargne augmenteront l'assiette du revenu imposable

Les revenus fiscaux ont représenté environ 69 % des revenus du gouvernement de l'Ontario en 2008-2009. On s'attend en général à ce que l'augmentation future des revenus fiscaux soit plus faible que par le passé en raison de l'incidence du vieillissement de la population sur la croissance économique. Cependant, les retraits de plus en plus importants au fil des années des comptes d'épargne des personnes âgées fourniront une source de revenus imposables croissants qui ne sont pas pris en compte dans le produit intérieur brut (PIB) mesuré. Le revenu tiré des retraits des comptes d'épargne assujetti à l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) a augmenté d'un pourcentage annuel moyen de 8,4 % au cours des 20 dernières années, ce qui représente plus du double du pourcentage de croissance du revenu global (4,0 %); il est passé de 3,9 % du revenu total en 1989 à 8,7 % en 2008. Cette tendance s'intensifiera probablement à long terme au fur et à mesure que les personnes âgées, qui représenteront une part plus importante de la population, retireront de l'argent de leurs économies. Même si ces retraits sont généralement imposés à des taux réels relativement inférieurs en raison de certaines dispositions du régime d'imposition du revenu des particuliers[2], ils stimuleront tout de même les revenus, qui atteindront ainsi un niveau supérieur à ce qu'ils auraient été en fonction des projections du PIB seulement.

[2] En Ontario, on accorde des crédits d'impôt non remboursables (en 2010) pour la première tranche de 1 237 $ de revenus de pension, et pour une tranche pouvant atteindre 4 366 $ dans le cas des revenus des personnes de 65 ans et plus ayant un revenu faible ou moyen. Les personnes âgées ont aussi la possibilité de transférer leur revenu de pension à leur conjoint aux fins de l'impôt.

Revenu tiré de l'IRP payé sur les retraits des comptes d'épargne – Ontario **Graphique 8**

Part du revenu total (en pourcentage)

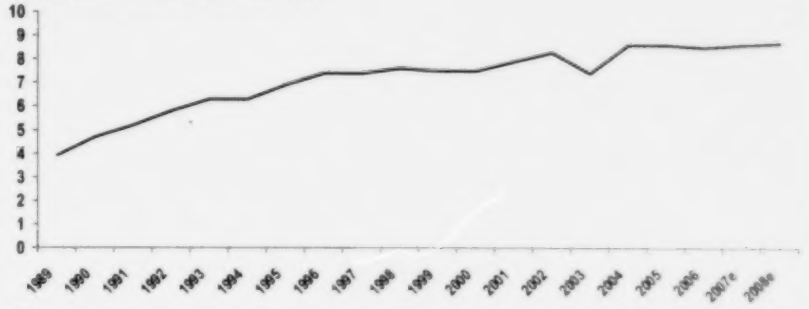

Note :
1) Le revenu d'épargne total équivaut à la somme des autres revenus de pension et de retraite, des revenus provenant de REER et des revenus de rente.
2) Les données de 2007 et de 2008 sont des estimations de référence.
Sources : Agence du revenu du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les transferts fédéraux devraient être adaptés aux besoins provinciaux

Les transferts fédéraux vers l'Ontario ont constitué environ 18 % des revenus totaux de la province en 2008-2009. Ce pourcentage a atteint approximativement 21 % en 2009-2010. À l'heure actuelle, les paiements de transfert fédéraux sont plus élevés, à court terme, en raison des programmes de stimulation et des fonds fédéraux prévus pour faciliter la transition à l'harmonisation de la taxe de vente de l'Ontario. Il n'y a pas de certitude quant aux tendances à long terme relatives aux paiements de transfert fédéraux, mais les ententes à venir devraient être adaptées aux pressions prévues sur les dépenses provinciales et respecter les niveaux de croissance établis dans le cadre des ententes existantes, tout en tenant compte de la hausse prévue de la demande de services et du taux de croissance de l'économie nationale. Selon une étude effectuée récemment par l'Université de Toronto, des pressions devraient continuer de s'exercer sur le financement des ordres inférieurs de gouvernement, ce qui exercera d'autres pressions à la hausse sur les paiements de transfert[8].

Les revenus nets tirés des entreprises publiques ont représenté 4,5 % du total des revenus provinciaux en 2008-2009. Bon nombre de ces entreprises sont bien établies et, à long terme, l'augmentation de leurs revenus nets dépendrait de la croissance économique.

Les autres revenus ont constitué environ 8 % du total des revenus provinciaux en 2008-2009. Cette catégorie englobe diverses sources de revenus dont les droits relatifs aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules, les autres droits et permis, les ventes et locations, et les redevances. Ces revenus devraient augmenter au même rythme que la population totale et l'inflation. Ils devraient donc s'accroître un peu plus lentement que par le passé.

[8] Peter Dungan et Steve Murphy, *Long Term Outlook for the Canadian Economy: National Projection Through 2040*, University of Toronto: Policy and Economic Analysis Program, Policy Study 2009-04, octobre 2009.

Perspectives d'autres compétences territoriales

D'autres compétences territoriales font face à des défis semblables

L'Ontario n'est pas la seule compétence territoriale touchée. Un grand nombre de compétences territoriales de par le monde font face à des défis similaires à long terme, dont des coûts de santé à la hausse en raison du vieillissement de la population et des niveaux de dette croissants parce que l'augmentation des revenus des gouvernements est contrebalancée par les pressions accrues sur les dépenses.

Le Policy and Economic Analysis Program de l'Université de Toronto estime que, si la population de l'Ontario en 2006 avait eu la même structure quant à l'âge et au sexe que ce qui a été prévu pour 2025 et la même structure de coûts liés à la cohorte d'âge qu'en 2006, les dépenses totales de la province dans le domaine de la santé auraient été de 20,3 % (7,6 milliards de dollars) plus élevées[4]. Une autre étude effectuée par le même programme précise qu'au Canada, à plus long terme, les dépenses croîtront plus rapidement que le PIB et que les projections à long terme tiennent compte d'augmentations importantes des dépenses de santé et des dépenses de soins aux personnes âgées, mais que la majorité de ces augmentations ne se fera pas sentir pendant une dizaine d'années[5].

Le Congressional Budget Office américain estime que les dépenses totales pour les programmes Medicare et Medicaid doubleront pour passer d'environ 5 % du PIB en 2009 à près de 10 % d'ici 2035. En outre, il estime que la dette totale du gouvernement fédéral américain détenue par le public passera de 55 % à 79 % du PIB au cours de la même période[6].

Des rapports signalent l'incidence du vieillissement de la population sur les dépenses

Le rapport de 2009 sur les projections à long terme du Royaume-Uni, qui a été publié dernièrement, ainsi que le même rapport de 2008 insistent tous les deux sur l'incidence du vieillissement de la population sur les dépenses financières, notamment dans le domaine de la santé. Par exemple, le rapport de 2008 prévoit que les dépenses totales liées à l'âge passeront de 20,1 % du PIB en 2007-2008 à 26,6 % d'ici 2057-2058, et que les dépenses dans le domaine de la santé passeront de 7,4 % du PIB à 9,9 % au cours de la même période[7].

Le rapport de 2007 sur les projections à long terme de l'Australie indique, quant à lui, que le vieillissement de la population constitue le défi principal pour les finances publiques. Les dépenses que le gouvernement australien consacre à la santé devraient passer de 3,8 % du PIB en 2006-2007 à 7,3 % d'ici 2046-2047, principalement en raison de la mise au point de nouveaux médicaments et du recours accru à la technologie médicale[8].

Le rapport de 2009 sur les projections à long terme de la Nouvelle-Zélande précise, pour sa part, que les coûts financiers liés au vieillissement de la population constituent

---

4 Peter Dungan et Steve Murphy, *A Population Projection for Ontario with an Updated Application to Health Care Expenditures*, University of Toronto: Policy and Economic Analysis Program, Policy Study 2009-03, juin 2009.

5 Peter Dungan et Steve Murphy, *Long Term Outlook for the Canadian Economy: National Projection Through 2040*, University of Toronto: Policy and Economic Analysis Program, Policy Study 2009-04, octobre 2009.

6 United States Congressional Budget Office, *The Long-Term Budget Outlook*, juin 2009.

7 United Kingdom HM Treasury, *Long-Term Public Finance Report: An Analysis of Fiscal Sustainability*, décembre 2009 et mars 2008.

8 Gouvernement australien, *Intergenerational Report 2007*.

un défi important. D'ici 2050, la population totale devrait augmenter d'environ 25 % et la population âgée de 65 ans et plus devrait progresser d'environ 150 %[9].

Enfin, les projections financières à moyen terme du Fonds monétaire international (FMI) (en novembre 2009) indiquent qu'il devrait y avoir des pressions continues sur les dépenses, particulièrement au Japon (découlant des dépenses plus élevées consacrées à la sécurité sociale) et aux États-Unis (découlant des dépenses plus élevées consacrées à la santé et aux pensions). Le FMI insiste sur l'importance d'aligner la croissance des dépenses liées aux pensions et à la santé sur la hausse du PIB dans les pays avancés[10].

Viabilité financière

Importance de la viabilité financière

La province prévoit actuellement un déficit de 24,7 milliards de dollars en 2009-2010, qui devrait être ramené à 19,4 milliards de dollars d'ici 2011-2012, conformément aux projections énoncées dans le document intitulé *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009*. Ces projections tiennent compte d'une baisse des revenus attribuable à l'importante récession mondiale et à l'incidence sur les dépenses de mesures politiques, y compris les dépenses et fonds de stimulation relatifs aux principaux secteurs prioritaires comme la santé. Le gouvernement veillera à ce que l'Ontario ait à nouveau des assises financières solides et viables. Si on ne rétablit pas la viabilité financière, on pourrait obtenir un cycle de déficits budgétaires croissants et des frais d'intérêt sur la dette publique à la hausse[11]. Cela laisserait très peu de marge de manoeuvre sur le plan financier pour les autres priorités clés du gouvernement et risquerait de faire fuir les investissements du secteur privé[12].

À long terme, l'Ontario, à l'instar d'autres économies importantes, devra continuer à offrir des services publics essentiels malgré les pressions démographiques croissantes, notamment le vieillissement de la population. On doit également assurer la viabilité financière à long terme pour que le fardeau de la dette publique ne soit pas légué aux générations futures.

Examen détaillé des dépenses

Le présent rapport traite des principaux défis à relever au cours des prochaines années, qui font ressortir la nécessité d'un dialogue entre tous les intervenants de la province afin de rétablir et de renforcer la viabilité financière. En outre, le Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement est en train de procéder à un examen détaillé des dépenses et le gouvernement présentera son plan dans le budget de 2010.

---

[9] New Zealand Treasury, *Challenges and Choices: New Zealand's Long-term Fiscal Statement*, octobre 2009.

[10] Fonds monétaire international, *The State of Public Finances: Cross-Country Fiscal Monitor: November 2009*, Washington: IMF Fiscal Affairs Department, 2009.

[11] Par exemple, le coût du service de la dette, en tant que pourcentage des charges totales, que doit assumer le gouvernement de l'Ontario a crû constamment durant les années 1990. Il a atteint son point culminant, soit 17 %, en 1999-2000. Depuis, il a diminué progressivement et s'établissait à environ 9 % en 2008-2009.

[12] Plusieurs études (portant principalement sur les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques) estiment qu'il y a des effets bénéfiques aux rajustements financiers ou aux fusions (par exemple, Alberto Alesina et Roberto Perotti, *Fiscal Expansions and Fiscal Adjustments in OECD Countries*, NBER Working Paper No. 5214, 1995; et Manmohan S. Kumar, Daniel Leigh et Alexander Plekhanov, *Fiscal Adjustments: Determinants and Macroeconomic Consequences*, IMF Working Paper No. 07/178, 2007).

CHAPITRE 4 : MODERNISER LE RÉGIME FISCAL DE L'ONTARIO POUR STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA CROISSANCE

INTRODUCTION

L'évolution rapide de l'économie mondiale, conjuguée aux pressions croissantes exercées sur les services publics par une population vieillissante, présente des défis et aussi des occasions de positionner l'économie ontarienne de façon à en assurer la croissance et la prospérité.

Avec les progrès technologiques et l'émergence de nouvelles économies qui font concurrence à celles qui sont déjà établies, l'économie mondiale est devenue très intégrée. Cela a intensifié la concurrence exercée pour attirer les investissements internationaux mobiles nécessaires à la croissance économique et à la création d'emplois.

De plus, la récession a changé le paysage économique, ce qui présente des défis supplémentaires pour les sources traditionnelles sur lesquelles repose la prospérité de l'Ontario.

Train détaillé de mesures fiscales

Pour que l'économie ontarienne soit dans une meilleure position pour afficher une croissance une fois sortie de la récession, le budget de 2009 a présenté un plan visant à moderniser le régime fiscal de la province. Ce train détaillé de mesures fiscales, qui a été adopté par l'Assemblée législative en décembre 2009 en vertu de la *Loi de 2009 sur le plan fiscal de l'Ontario pour accroître l'emploi et la croissance*, améliorera considérablement la compétitivité de l'Ontario, ce qui permettra d'attirer de nouveaux investissements d'entreprises, et réduira l'impôt sur le revenu des particuliers. Cela favorisera la création d'emplois et la hausse des revenus, ainsi que le soutien des priorités clés telles que la santé et l'éducation.

Le train détaillé de mesures fiscales se fonde sur un large éventail d'initiatives que le gouvernement McGuinty a prises au cours des six dernières années afin d'accroître la compétitivité de l'Ontario. Celles-ci englobent :

- des réductions stratégiques d'impôt, telles que l'élimination de l'impôt sur le capital imposée par la loi et les réductions des taux d'impôt scolaire applicable aux entreprises;
- la rationalisation du coût de faire des affaires en Ontario grâce à des initiatives telles que la mise en oeuvre d'un système unique d'administration de l'impôt des sociétés;
- des investissements dans l'infrastructure, l'éducation et l'innovation.

Le train détaillé de mesures fiscales améliore la compétitivité fiscale de l'Ontario, entraînant ainsi de nouveaux investissements, la création d'emplois et la hausse des revenus.

Un récent rapport du cabinet comptable KPMG indique que les mesures fiscales annoncées dans le budget de 2009 améliorent considérablement la compétitivité de l'Ontario.

KPMG, Competitive Alternatives: Focus on Tax, mise à jour de 2009 pour le ministère des Finances de l'Ontario, novembre 2009.

Les mesures du budget de l'Ontario de 2009, conjuguées à d'autres modifications fiscales récentes, auront une grande incidence sur la compétitivité de la province en allégeant le fardeau fiscal associé aux nouveaux investissements des entreprises.

À l'intérieur d'une période de dix ans, l'Ontario tirera profit de ce qui suit :

- une hausse des dépenses en immobilisations de 47 milliards de dollars;
- une hausse du revenu annuel pouvant aller jusqu'à 8,8 %, soit 29,4 milliards de dollars;
- quelque 591 000 nouveaux emplois nets.

Jack M. Mintz, Ontario's Bold Move to Create Jobs and Growth, *School of Public Policy, Université de Calgary, novembre 2009.*

Plan fiscal pour stimuler la création d'emplois et la croissance[1]

Allégement fiscal pour les personnes et les entreprises

Le train détaillé de mesures fiscales accorde un allégement fiscal permanent et temporaire important de 15 milliards de dollars pour les particuliers et les entreprises sur une période de trois ans en :

- remplaçant la taxe de vente au détail (TVD) par une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) plus moderne, qui sera combinée à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) pour créer une taxe de vente harmonisée (TVH);
- réduisant l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) pour 93 % des contribuables;
- bonifiant les crédits d'impôts fonciers et de taxe de vente pour les particuliers et les familles à revenu faible et moyen;
- accordant aux particuliers et aux entreprises un soutien temporaire pour les aider à faire la transition à la TVH;
- réduisant les taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) pour les grandes et les petites entreprises;
- éliminant la surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises.

[1] Pour obtenir plus de détails, consulter le document *Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance : Réduction des impôts des particuliers et des sociétés et harmonisation des taxes de vente*, novembre 2009, sur le site Web du ministère des Finances de l'Ontario (ontario.ca/finance).

Stimuler la création d'emplois et la croissance grâce à l'harmonisation de la taxe de vente et aux réductions d'impôt pour les entreprises

Harmonisation de la taxe de vente pour stimuler la création d'emplois et la croissance

Taxe de vente harmonisée : création d'emplois et croissance économique

À compter du 1er juillet 2010, la TVD sera remplacée par une TVA et combinée avec la TPS fédérale pour créer une TVH administrée par le gouvernement fédéral. La composante provinciale de la TVH s'établira à 8 %, soit l'équivalent du taux général actuel de la TVD, et la composante fédérale sera de 5 %, pour un taux combiné de 13 %.

La TVH favorisera la compétitivité des entreprises ontariennes, les investissements des entreprises, l'augmentation de la productivité, la création d'emplois et la hausse des revenus.

L'harmonisation stimulera la productivité et la prospérité en Ontario

L'année dernière, nous avons affirmé que l'Ontario devait faire de la réforme fiscale une priorité. Nos recommandations clés englobaient l'harmonisation de la taxe de vente provinciale (TVP) avec la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale et la diminution des taux d'imposition du revenu des sociétés qui nuisaient aux investissements des entreprises favorisant la productivité. Nous sommes heureux que ces recommandations aient été adoptées dans le budget provincial de mars 2009. Les modifications fiscales annoncées dans ce budget profiteront à toute la population de l'Ontario.

Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques, Navigating through the Recovery, *8e rapport annuel, novembre 2009.*

La TVD est perçue sur un grand nombre des achats faits par les entreprises pour la production de biens et la prestation de services. Cette taxe devient enchâssée dans le coût des biens et des services à chaque étape de la production, de la distribution et de la vente au détail. La taxe est ainsi imposée sur la taxe, ce qui fait grimper le coût de faire des affaires en Ontario. En appliquant la TVD à de nombreuses acquisitions d'immobilisations, on augmente le fardeau fiscal sur les nouvelles dépenses en immobilisations. Par exemple, présumant que les matériaux représentent environ la moitié du coût de construction des nouveaux immeubles d'entreprises, la TVD imposée sur les matériaux de construction ajoute environ 4 % au coût d'un nouvel immeuble[2].

La TVD nuit à la capacité concurrentielle de l'Ontario

L'Ontario se trouve ainsi dans une position désavantageuse par rapport à un grand nombre de territoires pour ce qui est d'attirer les investissements et de créer des emplois. Les entreprises ontariennes ont plus de difficulté à être concurrentielles sur le marché des exportations, ce qui est particulièrement nuisible puisque l'économie de l'Ontario repose sur les exportations. Il est également plus difficile pour les entreprises de la province de livrer concurrence à l'égard des importations.

---

[2] KPMG, *Competitive Alternatives: Focus on Tax*, mise à jour de 2009 pour le ministère des Finances de l'Ontario, novembre 2009, p. 9.

Élimination de la taxe de vente cachée

La TVH élimine la taxe cachée grâce au remboursement des taxes de vente payées sur la plupart des intrants des entreprises[3]. Cela diminuera le coût des achats d'immobilisations et les coûts de fonctionnement, rendant ainsi l'Ontario plus attrayant pour les nouveaux investissements d'entreprises. Cela permettra également aux entreprises ontariennes d'être plus concurrentielles en abaissant leurs prix.

En cessant d'imposer la plupart des intrants des entreprises en vertu de la TVH, l'Ontario améliorera sa compétitivité fiscale à l'échelle internationale. Il joindra ainsi les rangs des quatre autres provinces[4] et des 140 pays et plus qui ont déjà adopté une TVA. Ceux-ci incluent tous les pays faisant partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sauf les États-Unis.

Comme cela a été indiqué dans le chapitre 1, *Tendances et projections démographiques*, le bassin de travailleurs de la province augmentera lentement par rapport à ce qui se produisait par le passé. Il incombera donc à un pourcentage relativement plus petit de travailleurs par rapport au reste de la population de générer les revenus nécessaires pour financer les services publics dont auront besoin un nombre croissant de retraités. Pour que le niveau de vie reste élevé, il devra y avoir une augmentation marquée de la productivité. Les investissements accrus pour chaque travailleur découlant de la TVH stimuleront la productivité.

L'augmentation des investissements, de la productivité, des emplois et des revenus qu'entraînera l'adoption de la TVH est renforcée par les réductions des taux de l'IRS et l'élimination, établie par la loi, de l'impôt sur le capital.

Réductions de l'impôt des sociétés visant à stimuler la création d'emplois et la croissance

Réductions d'impôt permanentes pour les entreprises

Le train détaillé de mesures fiscales réduit de façon permanente les impôts que doivent payer les petites et les grandes entreprises dans toute la province à compter du 1er juillet 2010. Voici les principaux éléments des réductions d'impôt :

- le taux général de l'IRS passera de 14 % à 12 %, puis à 10 %, sur trois ans;
- le taux de l'IRS pour les revenus tirés de la fabrication et de la transformation, de l'exploitation minière, de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de la pêche passera de 12 % à 10 %;
- le taux de l'IRS pour les petites entreprises passera de 5,5 % à 4,5 %;
- la surtaxe de 4,25 % sur la déduction accordée aux petites entreprises sera éliminée.

Ces réductions d'impôt se greffent à la réduction permanente d'impôt pour les entreprises découlant de l'élimination, établie par la loi, de l'impôt sur le capital le 1er juillet 2010.

---

[3] La TVH sera remboursée aux entreprises grâce à des « crédits de taxe sur les intrants (CTI) ». Pour les grandes sociétés et certaines institutions financières, les crédits de taxe sur certains intrants sont mis en oeuvre graduellement sur une période de huit ans.

[4] Ces provinces sont le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. En juillet 2009, la Colombie-Britannique a aussi annoncé qu'elle fera de même pour stimuler la création d'emplois et la croissance économique à long terme.

Économies fiscales importantes pour les entreprises

Le tableau 1 démontre que la mise en oeuvre de la TVH, conjuguée aux réductions permanentes d'impôt, permettra à presque tous les secteurs de l'économie ontarienne de réaliser d'importantes économies fiscales. Lorsque ces mesures seront toutes mises en oeuvre, les entreprises économiseront chaque année près de 4,5 milliards de dollars grâce au remplacement de la TVD par la TVH, 2,4 milliards de dollars grâce aux réductions de l'IRS et près de 1,6 milliard de dollars grâce à l'élimination de l'impôt sur le capital.

Train de mesures d'allégement fiscal par secteur – économies annuelles[1,2] **Tableau 1**
(En millions de dollars)

Secteur	TVH	Impôt sur le revenu des sociétés	Impôt sur le capital[3]	Total
Agriculture	30	15	f	45
Foresterie, pêche et chasse	15	f	f	15
Mines, services publics, pétrole et gaz	105	110	100	315
Construction	2 335	120	40	2 495
Fabrication	510	405	305	1 220
Commerce de gros	440	245	100	785
Commerce de détail	265	100	55	420
Transport et entreposage	500	60	35	595
Information et culture	565	80	85	730
Services financiers (sauf assurance)	(900)	535	520	155
Assurance	(160)	150	5	(5)
Immobilier	(20)	135	75	190
Location et location à bail	105	25	40	170
Services professionnels, scientifiques et techniques	395	270	120	785
Autres services (sauf l'administration publique)	280	170	75	525
Total – entreprises	**4 465**	**2 420**	**1 555**	**8 440**

1 Économies annuelles résultant de la mise en oeuvre intégrale des mesures fiscales. Ne tiennent pas compte de plus de 700 millions de dollars par année découlant des réductions d'impôt scolaire applicable aux entreprises, des incitatifs fiscaux ciblés du budget de 2009 et de la bonification du crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production annoncée le 29 juin 2009; de plus de 500 millions de dollars en économies annuelles de coûts d'observation découlant de l'administration unique de la TVH; et d'une somme allant jusqu'à 100 millions de dollars en économies annuelles de coûts d'observation découlant de l'administration unique de l'impôt des sociétés.

2 La lettre « f » (« faible ») indique que les économies annuelles sont de moins de 5 millions de dollars.

3 Économies au titre de l'impôt sur le capital comparativement à la structure de l'impôt sur le capital avant les mesures annoncées dans le budget de 2004.

Les exemples qui suivent illustrent les économies annuelles que plusieurs entreprises, petites ou grandes, pourraient réaliser grâce aux réductions d'impôt et à l'élimination de la TVD enchâssée dans le prix des intrants[5]. Les graphiques 1 à 4 illustrent ces économies pour un fabricant, un restaurant, un détaillant et un éditeur de logiciel. D'autres exemples sont fournis dans le tableau 2. Les exemples démontrent que ces coûts seront réduits d'un pourcentage allant d'environ 60 % à plus de 90 %.

5 On ne s'est pas servi de véritables entreprises pour établir les exemples. Cependant, le profil financier et l'impôt exigible sont fondés sur les données réelles découlant de l'administration de l'impôt des sociétés de l'industrie. La taxe de vente et la taxe de vente enchâssée estimatives sont fondées sur les taux effectifs d'impôt payés par chaque industrie, déterminés à l'aide des données d'enquête de Statistique Canada.

Économies d'impôt pour un fabricant

Graphique 1

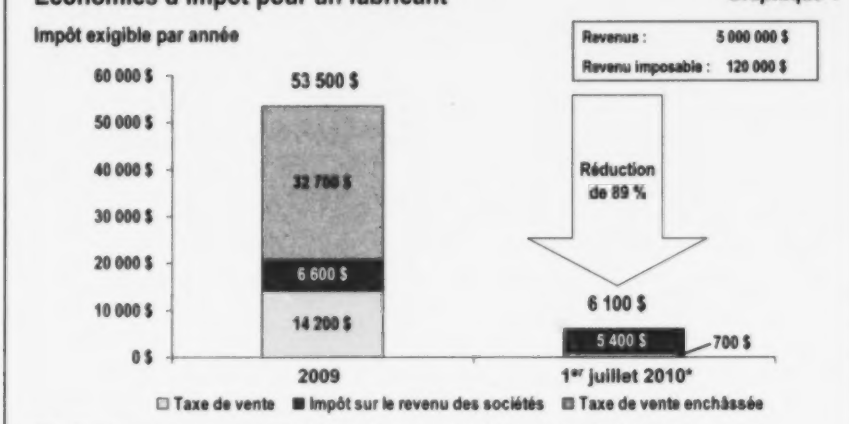

Nota : * Les économies commencent le 1er juillet 2010. La taxe de vente exigible après le 1er juillet 2010 s'explique par l'application permanente de cette taxe aux primes d'assurance.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Économies d'impôt pour un restaurant

Graphique 2

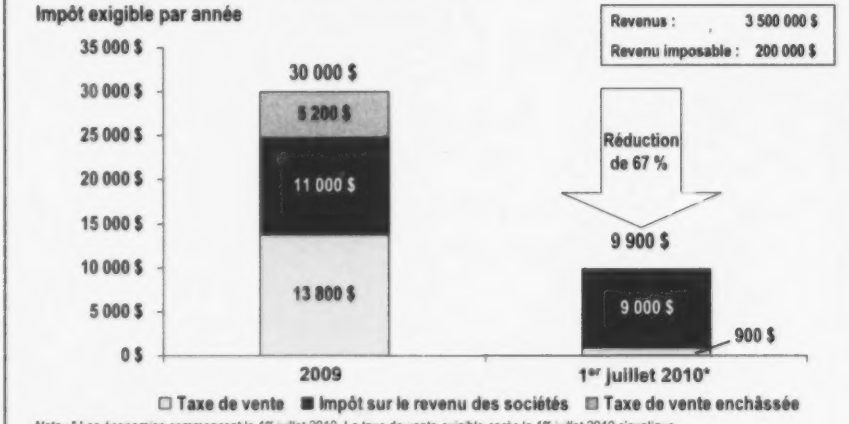

Nota : * Les économies commencent le 1er juillet 2010. La taxe de vente exigible après le 1er juillet 2010 s'explique par l'application permanente de cette taxe aux primes d'assurance.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Économies d'impôt pour un détaillant

Graphique 3

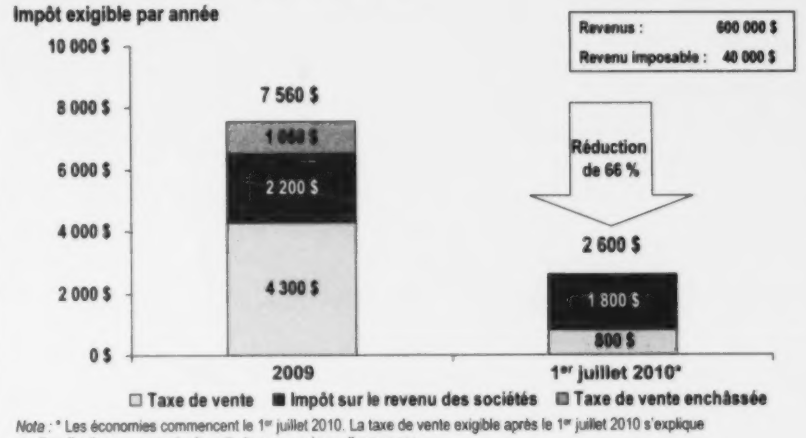

Nota : * Les économies commencent le 1er juillet 2010. La taxe de vente exigible après le 1er juillet 2010 s'explique par l'application permanente de cette taxe aux primes d'assurance.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Économies d'impôt pour un éditeur de logiciel

Graphique 4

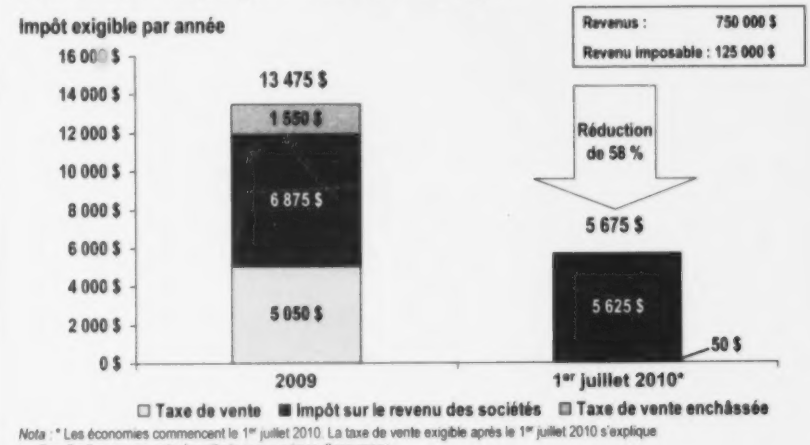

Nota : * Les économies commencent le 1er juillet 2010. La taxe de vente exigible après le 1er juillet 2010 s'explique par l'application permanente de cette taxe aux primes d'assurance.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Économies d'impôt pour un fabricant

Graphique 1

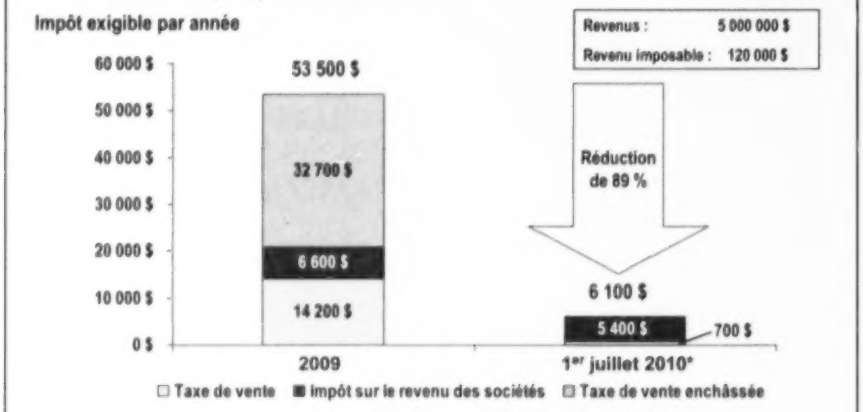

Nota : * Les économies commencent le 1er juillet 2010. La taxe de vente exigible après le 1er juillet 2010 s'explique par l'application permanente de cette taxe aux primes d'assurance.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Économies d'impôt pour un restaurant

Graphique 2

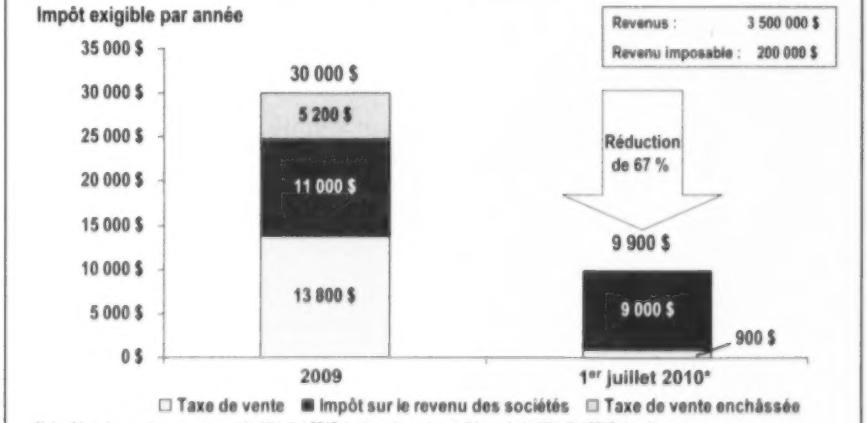

Nota : * Les économies commencent le 1er juillet 2010. La taxe de vente exigible après le 1er juillet 2010 s'explique par l'application permanente de cette taxe aux primes d'assurance.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Économies d'impôt pour un détaillant

Graphique 3

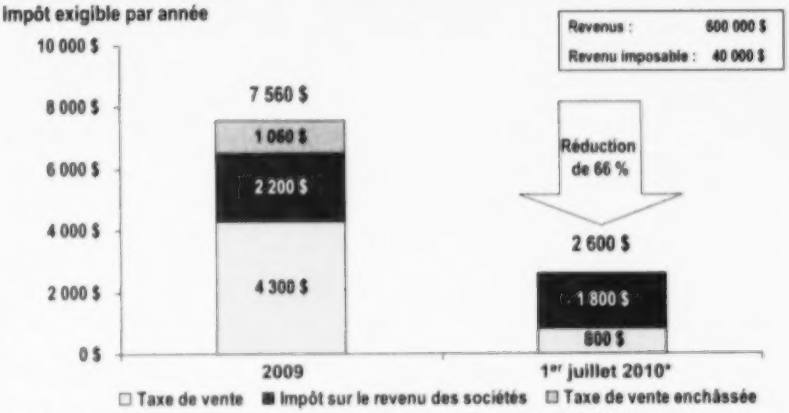

Nota : * Les économies commencent le 1er juillet 2010. La taxe de vente exigible après le 1er juillet 2010 s'explique par l'application permanente de cette taxe aux primes d'assurance.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Économies d'impôt pour un éditeur de logiciel

Graphique 4

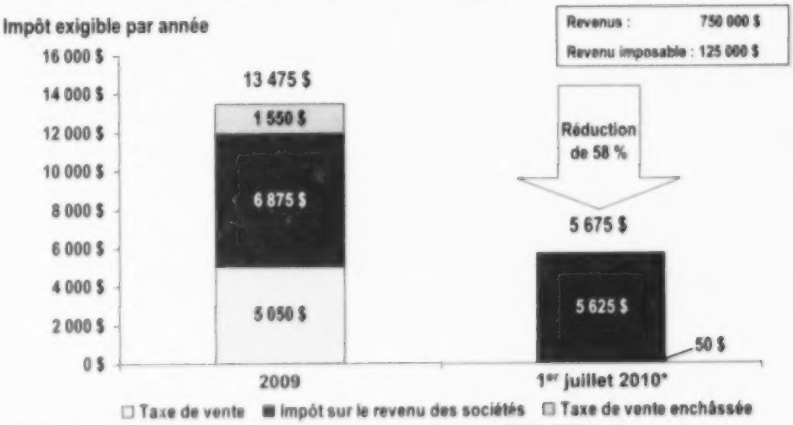

Nota : * Les économies commencent le 1er juillet 2010. La taxe de vente exigible après le 1er juillet 2010 s'explique par l'application permanente de cette taxe aux primes d'assurance.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Économies annuelles d'impôt pour les entreprises – Exemples **Tableau 2**

Industrie/Entreprise	Revenu	Impôt exigible[1] 2009	Impôt exigible[1] Mise en oeuvre intégrale[2]	% de réduction de l'impôt exigible
Café	1 000 000 $	9 300 $	2 500 $	73
Nettoyeur à sec	200 000 $	6 480 $	960 $	85
Foresterie	20 000 000 $	243 000 $	45 000 $	81
Hôtel	9 000 000 $	245 500 $	74 500 $	70
Aménagement paysager	3 000 000 $	54 600 $	8 500 $	84
Cinéma	1 000 000 $	15 900 $	6 400 $	60
Télécommunications	250 000 000 $	5 125 000 $	230 000 $	96

[1] L'impôt exigible englobe la taxe de vente, l'IRS, la taxe de vente enchâssée et l'impôt sur le capital (lorsqu'il y a lieu).

[2] La mise en oeuvre intégrale se produit le 1er juillet 2010 pour le café, le nettoyeur à sec, l'entreprise d'aménagement paysager et le cinéma; le 1er juillet 2013 pour l'hôtel, lorsque les réductions des taux de l'IRS auront toutes été apportées; le 1er juillet 2018 pour l'entreprise de télécommunications et de foresterie, lorsque les crédits de taxe sur les intrants auront été intégralement mis en oeuvre.

Alléger le fardeau fiscal pour les nouveaux investissements d'entreprises

Réductions d'impôt pour attirer les investissements

Les réductions d'impôt accordées aux entreprises auront pour effet de diminuer considérablement le taux effectif marginal d'imposition (TEMI)[6] de l'Ontario applicable aux nouveaux investissements d'entreprises. Cette réduction des taux d'imposition sur le revenu tiré d'un nouvel investissement fera de l'Ontario un endroit très attrayant pour les entreprises qui désirent investir, et qui créeront ainsi des emplois.

Le TEMI de l'Ontario pour les entreprises moyennes et grandes diminuera de moitié, passant de 32,8 % en 2009 à 16,2 % en 2018, lorsque les crédits de taxe sur les intrants seront entièrement mis en oeuvre (graphique 5). La majeure partie de la réduction se produira en 2010, année où le TEMI passera à 18,6 %. La réduction du TEMI de l'Ontario par rapport aux moyennes des États-Unis et des pays de l'OCDE améliorera considérablement la compétitivité fiscale de la province, ce qui favorisera la création d'emplois et les nouveaux investissements.

Petites entreprises : secteur clé de la création d'emplois et de la croissance économique

Toutes proportions gardées, le TEMI pour les petites entreprises diminuera davantage. Il a été estimé dans le cadre d'une étude qu'il passera de 28,6 % en 2009 à 13,3 % en 2010[7]. Les petites entreprises représentant plus de 90 % des entreprises ontariennes, cette réduction permettra d'appuyer un secteur clé pour la création d'emplois et la croissance économique.

On estime que l'amélioration de la compétitivité fiscale de l'Ontario se traduira par de nouveaux investissements d'entreprises d'une valeur de 47 milliards de dollars et la création de 591 000 emplois nets d'ici 2020[8].

[6] Le TEMI est une mesure globale de l'impôt s'appliquant à un dollar supplémentaire de revenu provenant d'un nouvel investissement dans les immobilisations. Il tient compte de l'effet combiné des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu des sociétés, des règles relatives à l'amortissement, des crédits d'impôt à l'investissement, de l'impôt sur le capital et des taxes de vente.

[7] Jack M. Mintz, *Ontario's Bold Move to Create Jobs and Growth*, School of Public Policy, Université de Calgary, novembre 2009.

[8] *Ibid.*

Réduction de moitié du TEMI de l'Ontario sur les nouveaux investissements des entreprises*

Graphique 5

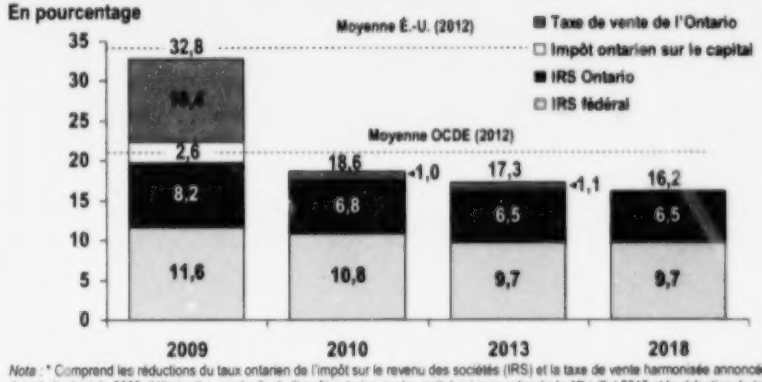

Note : * Comprend les réductions du taux ontarien de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) et la taxe de vente harmonisée annoncées dans le budget de 2009, l'élimination graduelle de l'impôt ontarien sur le capital qui sera achevée le 1er juillet 2010 et la réduction du taux général fédéral de l'IRS qui sera ramené à 15 % d'ici 2012.
Sources : ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances Canada.

Amélioration de la compétitivité fiscale globale de l'Ontario

L'analyse précédente portant sur le TEMI met l'accent sur les impôts s'appliquant directement aux nouvelles dépenses en immobilisations. On peut aussi aborder la question en examinant l'imposition globale en tant que frais d'exploitation des entreprises. Cette approche a été adoptée dans une série de sérieux rapports préparés par le cabinet comptable KPMG, qui se penchent sur tous les impôts payés, y compris les charges sociales et les impôts fonciers. Une mise à jour spéciale de KPMG examine l'incidence du budget de 2009 sur la compétitivité fiscale de l'Ontario[9].

Selon l'analyse de KPMG, les mesures annoncées dans le budget de 2009 ont donné lieu à une amélioration considérable de la compétitivité fiscale de l'Ontario pour toutes les industries (graphique 6). Ces mesures augmentent l'avantage fiscal actuel de l'Ontario par rapport aux États-Unis et améliorent considérablement la compétitivité de l'Ontario par rapport à d'autres provinces et territoires au Canada et au Mexique, où la province était moins compétitive par le passé.

Les réductions d'impôts profitent à tous les secteurs visés par l'étude, mais la compétitivité de l'Ontario s'améliore le plus dans les secteurs des services et de la recherche-développement (graphiques 7 et 8).

[9] KPMG, *Competitive Alternatives: Focus on Tax*, mise à jour de 2009 pour le ministère des Finances de l'Ontario, novembre 2009. On peut accéder au rapport intégral sur le site Web du ministère des Finances de l'Ontario à ontario.ca/finance.

Réduction de moitié du TEMI de l'Ontario sur les nouveaux investissements des entreprises*

Graphique 5

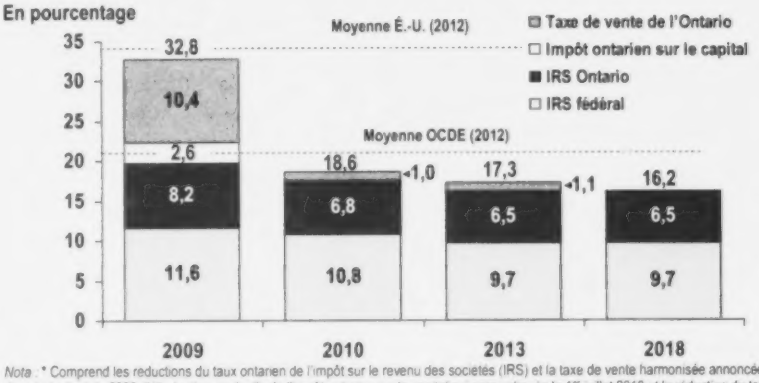

Nota : * Comprend les réductions du taux ontarien de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) et la taxe de vente harmonisée annoncées dans le budget de 2009, l'élimination graduelle de l'impôt ontarien sur le capital qui sera achevée le 1er juillet 2010 et la réduction du taux général fédéral de l'IRS qui sera ramené à 15 % d'ici 2012.
Sources : ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances Canada.

Amélioration de la compétitivité fiscale globale de l'Ontario

L'analyse précédente portant sur le TEMI met l'accent sur les impôts s'appliquant directement aux nouvelles dépenses en immobilisations. On peut aussi aborder la question en examinant l'imposition globale en tant que frais d'exploitation des entreprises. Cette approche a été adoptée dans une série de sérieux rapports préparés par le cabinet comptable KPMG, qui se penchent sur tous les impôts payés, y compris les charges sociales et les impôts fonciers. Une mise à jour spéciale de KPMG examine l'incidence du budget de 2009 sur la compétitivité fiscale de l'Ontario[9].

Selon l'analyse de KPMG, les mesures annoncées dans le budget de 2009 ont donné lieu à une amélioration considérable de la compétitivité fiscale de l'Ontario pour toutes les industries (graphique 6). Ces mesures augmentent l'avantage fiscal actuel de l'Ontario par rapport aux États-Unis et améliorent considérablement la compétitivité de l'Ontario par rapport à d'autres provinces et territoires au Canada et au Mexique, où la province était moins compétitive par le passé.

Les réductions d'impôts profitent à tous les secteurs visés par l'étude, mais la compétitivité de l'Ontario s'améliore le plus dans les secteurs des services et de la recherche-développement (graphiques 7 et 8).

[9] KPMG, *Competitive Alternatives: Focus on Tax*, mise à jour de 2009 pour le ministère des Finances de l'Ontario, novembre 2009. On peut accéder au rapport intégral sur le site Web du ministère des Finances de l'Ontario à ontario.ca/finance.

Incidence du budget de 2009 sur la compétitivité fiscale de l'Ontario, toutes les industries

Graphique 6

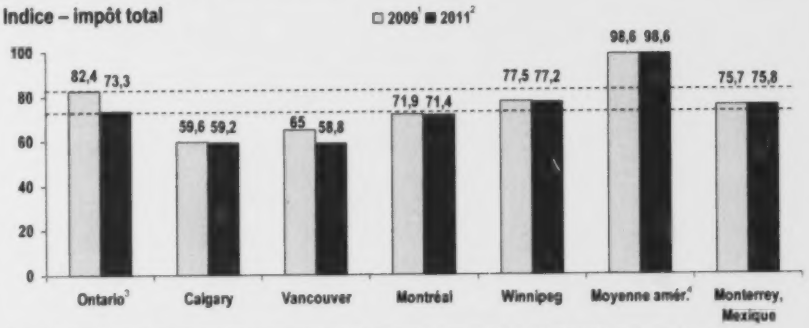

Nota : Le fardeau fiscal total pour chaque ville, sur une période de 10 ans après le démarrage d'une entreprise, est exprimé sous forme d'indice, la moyenne pour toutes les villes américaines étant établie à 100 dans le guide *Choix concurrentiels 2008 de KPMG*.

[1] Tient compte des mesures fiscales en vigueur ou annoncées avant la date du budget de l'Ontario de 2009.

[2] Tient compte des mesures fiscales annoncées avant le 1er août 2009 qui devraient être en vigueur en 2011 et au cours des années subséquentes.

[3] Moyenne pour les villes ontariennes indiquée dans l'étude.

[4] Moyenne pour les villes américaines indiquée dans l'étude.

Sources : KPMG et ministère des Finances de l'Ontario.

Incidence du budget de 2009 sur la compétitivité fiscale de l'Ontario, services

Graphique 7

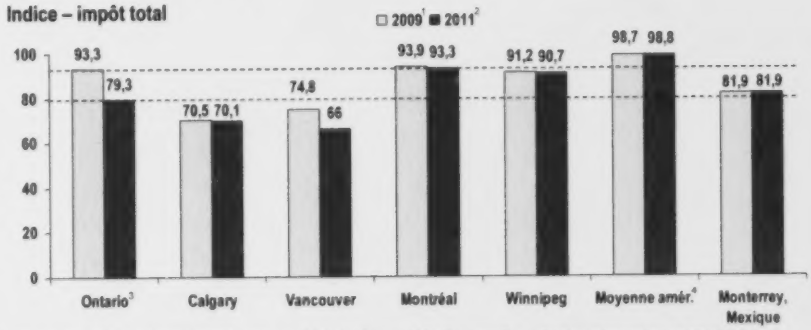

Nota : Le fardeau fiscal total pour chaque ville, sur une période de 10 ans après le démarrage d'une entreprise, est exprimé sous forme d'indice, la moyenne pour toutes les villes américaines étant établie à 100 dans le guide *Choix concurrentiels 2008 de KPMG*.

[1] Tient compte des mesures fiscales en vigueur ou annoncées avant la date du budget de l'Ontario de 2009.

[2] Tient compte des mesures fiscales annoncées avant le 1er août 2009 qui devraient être en vigueur en 2011 et au cours des années subséquentes.

[3] Moyenne pour les villes ontariennes indiquée dans l'étude.

[4] Moyenne pour les villes américaines indiquée dans l'étude.

Sources : KPMG et ministère des Finances de l'Ontario.

Incidence du budget de 2009 sur la compétitivité fiscale de l'Ontario, recherche-développement **Graphique 8**

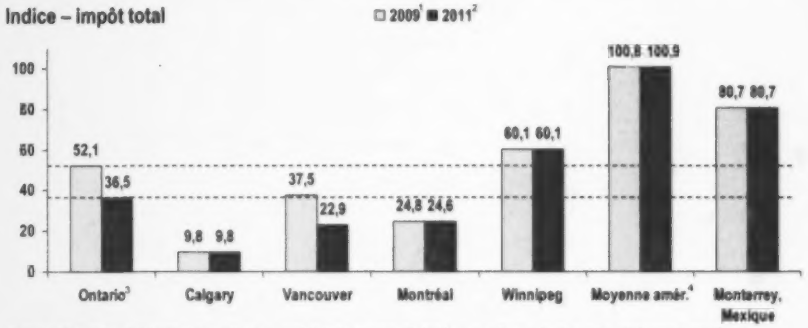

Nota : Le fardeau fiscal total pour chaque ville, sur une période de 10 ans après le démarrage d'une entreprise, est exprimé sous forme d'indice, la moyenne pour toutes les villes américaines étant établie à 100 dans le guide *Choix concurrentiels 2008 de KPMG*.
[1] Tient compte des mesures fiscales en vigueur ou annoncées avant la date du budget de l'Ontario de 2009.
[2] Tient compte des mesures fiscales annoncées avant le 1er août 2009 qui devraient être en vigueur en 2011 et au cours des années subséquentes.
[3] Moyenne pour les villes ontariennes indiquée dans l'étude.
[4] Moyenne pour les villes américaines indiquée dans l'étude.
Sources : KPMG et ministère des Finances de l'Ontario.

Avantages des modifications fiscales pour la population

Réductions d'impôt pour la population

Allégement fiscal pour les personnes

Le budget de 2009 prévoit un allégement fiscal pour la population d'un montant total de 10,6 milliards de dollars sur trois ans en réduisant l'IRP, en bonifiant les crédits d'impôts fonciers et de taxe de vente, et en accordant des paiements directs pour aider à assurer une transition sans heurt à la TVH.

- Le 1er janvier 2010, le taux de la première tranche d'imposition a été réduit de un point de pourcentage, passant de 6,05 % à 5,05 %. Par conséquent, 93 % des contribuables paieront moins d'IRP et environ 90 000 déclarants à faible revenu ne paieront plus l'IRP de l'Ontario.
- À compter de l'année d'imposition 2010, deux nouveaux crédits d'impôt, le crédit de taxe de vente de l'Ontario et le crédit d'impôts fonciers de l'Ontario, remplacent les crédits combinés d'impôts fonciers et de taxe de vente actuellement en vigueur. Les nouveaux crédits, qui sont remboursables, visent les familles et les personnes célibataires à revenu faible ou moyen.
- Afin d'appuyer la transition vers la TVH, les résidents de l'Ontario admissibles de 18 ans ou plus ou qui ont un conjoint légal ou de fait ou qui vivent avec leur enfant recevront une prestation de transition en juin 2010, décembre 2010 et juin 2011. Les familles admissibles (y compris les familles monoparentales) ayant un revenu familial redressé net de 160 000 $ ou moins recevront trois versements totalisant 1 000 $. Les personnes seules admissibles ayant un revenu net de 80 000 $ ou moins recevront trois versements totalisant 300 $.

Incidence de l'harmonisation de la taxe de vente et des réductions d'impôt pour la population

Pas de changement quant à la taxe pour 83 % des achats des consommateurs

La mise en oeuvre de la TVH entraînera une hausse du prix d'achat pour les consommateurs de certains biens et services exonérés de la TVD qui seront désormais assujettis à la composante provinciale de la TVH. Toutefois, les Ontariens et Ontariennes ne verront pas de changement dans l'assujettissement à la taxe pour 83 % des dépenses de consommation totales. Le tableau 3 illustre l'assujettissement à la taxe de certains produits et services en vertu de la TVH.

Assujettissement de biens et services à la TVH pour les consommateurs — **Tableau 3**

Pas de changement pour les consommateurs – exemples de biens et services taxables/exonérés	
Produits alimentaires de base	Mobilier
Médicaments sur ordonnance	Jouets
Eau fournie par les municipalités	Droits d'entrée à des manifestations sportives
Certains appareils médicaux	Billets de cinéma
La plupart des services de santé	Repas au restaurant
La plupart des services d'enseignement	Produits de nettoyage (p. ex., savons, détersifs)
Transport en commun municipal	Frais de téléphone cellulaire
Bagages, porte-documents, sacs, etc.	Services téléphoniques à domicile
Services de garde d'enfants	Service de câblodistribution
Livres	Assurance automobile
Vêtements pour enfants	Assurance habitation
Chaussures pour enfants	Loyer d'habitation
Vêtements	Aliments préparés vendus 4 $ ou moins
Sièges d'auto et sièges d'appoint pour enfants	Journaux
Véhicules et pièces	Radios, stéréos, équipement de disque compact et accessoires
Réparations de véhicules (pièces et main-d'oeuvre)	Téléviseurs, DVD et accessoires
Médicaments en vente libre	Leçons de musique
Matériel d'art plastique (ciseaux, fil)	Frais d'exécution d'ordonnance des pharmaciens
Matériel d'entretien du domicile (tondeuses, souffleuses à neige, arroseurs)	Location de voitures
Coûts de l'intérêt hypothécaire	Produits pour adultes incontinents
Réfrigérateurs et congélateurs	Produits d'hygiène féminine
Logiciels préemballés	Couches
Confection	
Changement pour les consommateurs – exemples de biens et services taxables	
Électricité	Services personnels (p. ex., coiffure)
Services professionnels (p. ex., services juridiques et comptables, honoraires immobiliers et commissions)	Droits d'accès à Internet
Mazout de chauffage	Tabac
	Essence

Bien des prix devraient baisser

Le fait que les entreprises transmettront les économies réalisées aux consommateurs limitera les hausses de prix et, dans bien des cas, les prix pourront diminuer. Une étude qui a examiné l'effet de l'harmonisation de la TPS dans les provinces de l'Atlantique en 1997 a révélé que toutes les économies de coûts réalisées par les entreprises ont été rapidement transmises aux consommateurs[10]. Un rapport de la Banque TD prévoit que les entreprises de l'Ontario transmettront 80 % de leurs économies aux consommateurs dès la première année et 95 % la troisième année, et qu'elles finiront par transmettre la totalité de leurs économies. On souligne dans le rapport de la Banque TD que, si les entreprises veulent accroître la demande à l'égard de leurs produits, elles devront transmettre ces économies aux consommateurs[11].

L'incidence de la TVH pour les gens sera atténuée en permanence grâce aux réductions de l'IRP et aux crédits d'impôt bonifiés. Elle le sera aussi au cours des premières années d'application de la TVH grâce aux mesures d'allégement transitoire.

Mesures fiscales visant à améliorer la qualité de vie

En 10 ans, la TVH et les réductions d'impôt pour les entreprises procureront des avantages considérables pour la population de l'Ontario grâce à un nombre estimatif de 591 000 nouveaux emplois nets, à une hausse des revenus annuels pouvant atteindre 8,8 %[12] et à une économie plus vigoureuse et plus compétitive permettant d'améliorer encore davantage le niveau de vie dans la province et les services publics sur lesquels les Ontariennes et Ontariens comptent.

Les exemples suivants illustrent l'incidence des modifications fiscales sur plusieurs genres de ménages[13]. Cette incidence ne tient pas compte des revenus des particuliers plus élevés qui devraient découler de la plus forte croissance économique. Trois périodes sont présentées pour chaque exemple :

- la première année complète de la TVH, lorsque les familles et les particuliers recevront deux des trois versements de prestations de transition, visant à les aider pendant la période où les entreprises rajustent leurs prix;
- la troisième année, lorsque la prestation de transition ne sera plus versée;
- lorsque les crédits liés à la TVH destinés aux entreprises seront entièrement mis en oeuvre.

---

[10] Michael Smart et Richard M. Bird, « The Economic Incidence of Replacing a Retail Sales Tax with a Value-Added Tax: Evidence from Canadian Experience », *Canadian Public Policy*, volume XXXV, n° 1, 2009.

[11] « The Impact of Sales Tax Harmonization in Ontario and B.C. on Canadian Inflation », *TD Economics Special Report*, 18 septembre 2009.

[12] Jack M. Mintz, *Ontario's Bold Move to Create Jobs and Growth*, School of Public Policy, Université de Calgary, novembre 2009.

[13] Ces exemples ne sont fournis qu'à titre indicatif. L'incidence que la TVH aurait sur les différents ménages dépendrait d'un certain nombre de facteurs, dont les habitudes de dépenses, le niveau d'épargne, ainsi que les crédits et les déductions d'impôt dont ils se prévalent.

Famille monoparentale bénéficiaire du programme Ontario au travail et comptant 2 enfants (5 et 7 ans)

Graphique 9

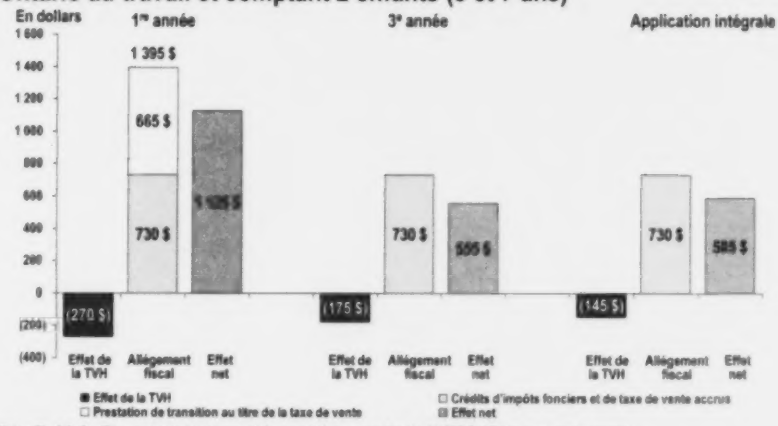

Nota : Chef de famille monoparentale recevant des prestations annuelles de 11 532 $ d'Ontario au travail, payant un loyer mensuel de 620 $ et n'ayant pas de frais de garderie.
Source : ministère des Finances de l'Ontario, 12 novembre 2009.

Personne âgée vivant seule qui a un revenu de retraite de 20 000 $

Graphique 10

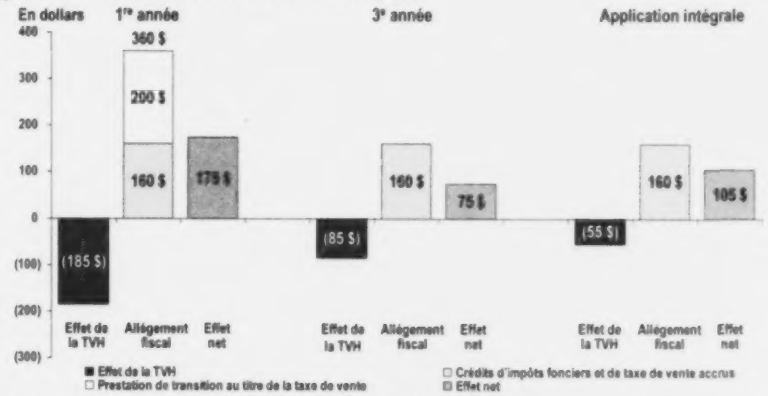

Nota : Personne âgée dont le revenu de retraite comprend la pension de Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et une prestation du Régime de pensions du Canada, et payant un loyer mensuel de 600 $.
Source : ministère des Finances de l'Ontario, 12 novembre 2009.

Personne seule ayant un revenu de 30 000 $

Graphique 11

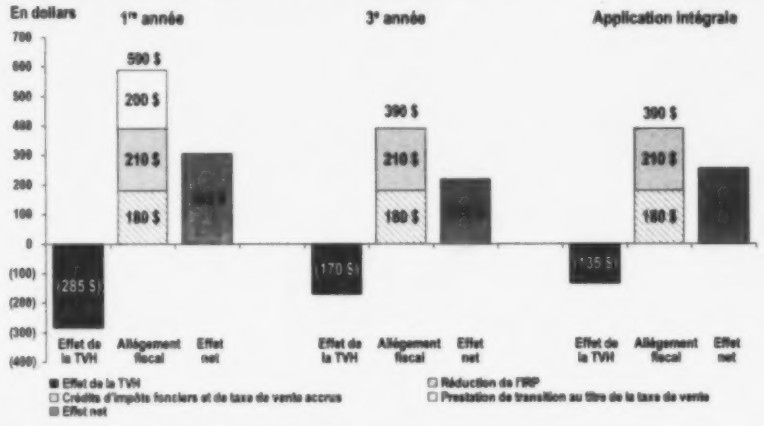

Nota : Personne seule payant un loyer mensuel de 600 $.
Source : ministère des Finances de l'Ontario, 12 novembre 2009.

Famille biparentale comptant 2 enfants (5 et 10 ans) et ayant un revenu de 70 000 $

Graphique 12

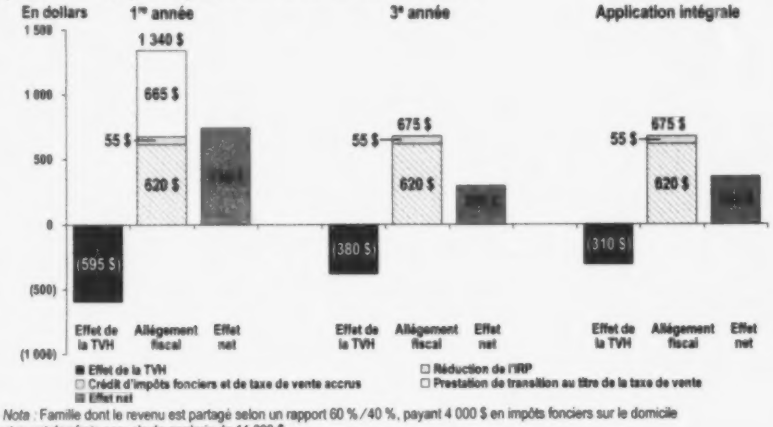

Nota : Famille dont le revenu est partagé selon un rapport 60 %/40 %, payant 4 000 $ en impôts fonciers sur le domicile et ayant des frais annuels de garderie de 11 000 $.
Source : ministère des Finances de l'Ontario, 12 novembre 2009.

Famille monoparentale bénéficiaire du programme Ontario au travail et comptant 2 enfants (5 et 7 ans)

Graphique 9

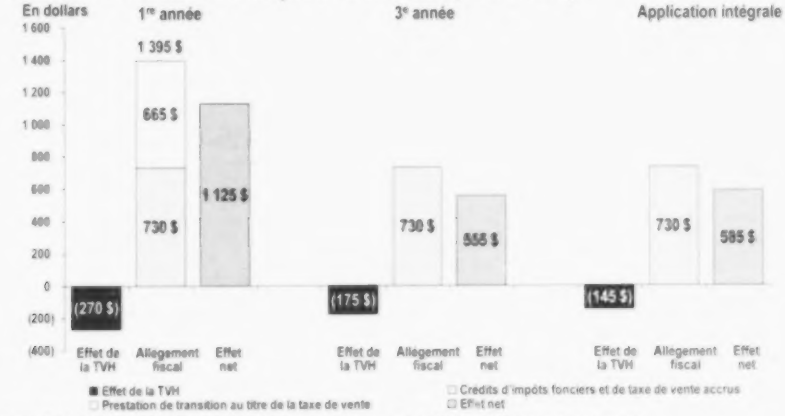

Nota : Chef de famille monoparentale recevant des prestations annuelles de 11 532 $ d'Ontario au travail, payant un loyer mensuel de 620 $ et n'ayant pas de frais de garderie.
Source : ministère des Finances de l'Ontario, 12 novembre 2009.

Personne âgée vivant seule qui a un revenu de retraite de 20 000 $

Graphique 10

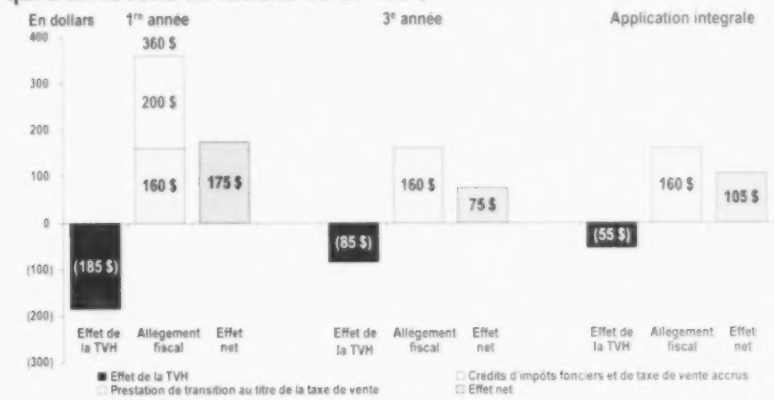

Nota : Personne âgée dont le revenu de retraite comprend la pension de Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et une prestation du Régime de pensions du Canada, et payant un loyer mensuel de 600 $.
Source : ministère des Finances de l'Ontario, 12 novembre 2009.

Personne seule ayant un revenu de 30 000 $

Graphique 11

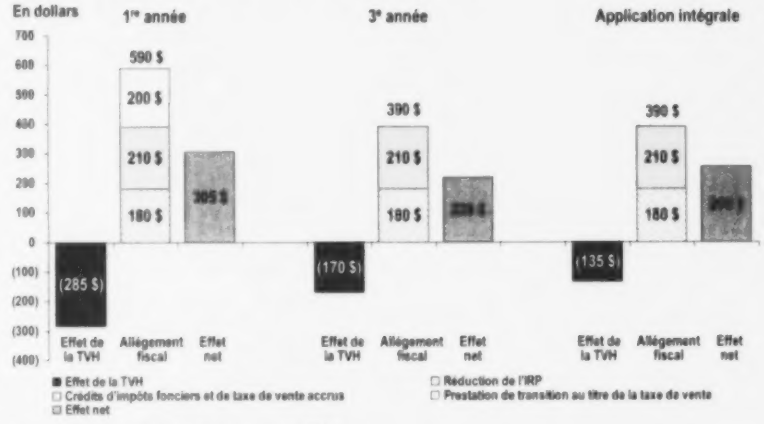

Nota : Personne seule payant un loyer mensuel de 600 $.

Source : ministère des Finances de l'Ontario, 12 novembre 2009.

Famille biparentale comptant 2 enfants (5 et 10 ans) et ayant un revenu de 70 000 $

Graphique 12

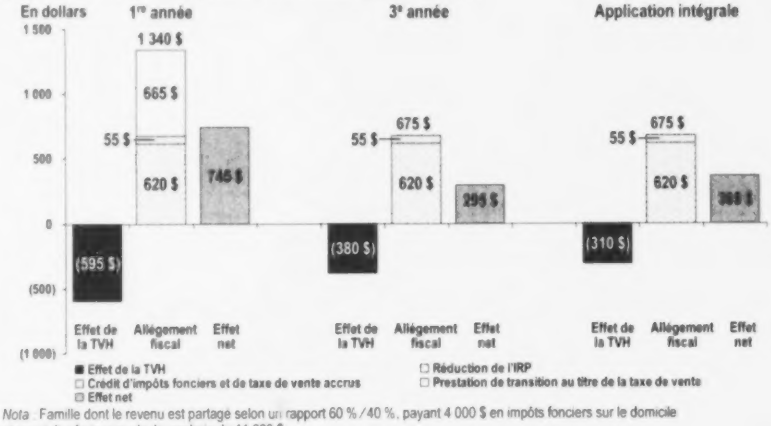

Nota : Famille dont le revenu est partagé selon un rapport 60 % / 40 %, payant 4 000 $ en impôts fonciers sur le domicile et ayant des frais annuels de garderie de 11 000 $.

Source : ministère des Finances de l'Ontario, 12 novembre 2009.

CHAPITRE 5 : COMBLER LE DÉFICIT D'INFRASTRUCTURE DE L'ONTARIO

INTRODUCTION

L'infrastructure publique joue un rôle essentiel dans la compétitivité mondiale de l'Ontario et la qualité de vie de la population. De plus, une infrastructure en bon état accroît la productivité et stimule la croissance économique en réduisant les coûts des entreprises. Les investissements dans l'infrastructure seront particulièrement bénéfiques pour les zones urbaines en pleine croissance.

Depuis les années 1980, des pressions intenses s'exercent sur l'infrastructure de la province. Des investissements insuffisants, le vieillissement de l'infrastructure et les besoins découlant de la croissance ont créé un écart entre l'infrastructure requise et l'infrastructure disponible. Cet écart s'est traduit par des routes plus encombrées, des écoles en mauvais état et des hôpitaux vétustes.

Les investissements dans l'infrastructure stimulent la création d'emplois et la croissance

La province a donc accru ses investissements, investi de façon plus intelligente et amélioré les méthodes de construction. Elle investit 32,5 milliards de dollars sur deux ans pour créer des emplois et jeter les assises de la croissance économique. Elle s'est inspirée du plan ReNouveau Ontario, doté de 30 milliards de dollars et qui a pris fin récemment, du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et du cadre de planification Pour un avenir meilleur pour transformer les investissements dans l'infrastructure publique. Ces investissements dans le transport en commun, l'énergie verte, les hôpitaux et les écoles devraient contribuer à rendre l'Ontario plus compétitif et à améliorer la qualité de vie.

Avantages de l'infrastructure

De nombreux avantages

L'infrastructure a de très nombreux avantages, notamment sur le plan de la productivité. L'aménagement et la remise en état de l'infrastructure favorisent l'efficience en réduisant les coûts des entreprises. Par exemple, des routes moins encombrées entraînent une baisse des coûts de transport.

Avec le temps, les investissements dans l'infrastructure publique accroissent la productivité du capital privé, ce qui hausse le rendement de ce capital et stimule les investissements des entreprises. L'infrastructure qui améliore la qualité de vie peut également attirer des travailleurs mobiles hautement qualifiés, ce qui stimule encore plus la croissance économique.

L'infrastructure publique accroît la productivité

Selon des recherches effectuées par Statistique Canada, un investissement de 1 $ dans l'infrastructure publique réduit les coûts des entreprises de 11 cents en moyenne au Canada. En général, les industries comme celles de la fabrication, des transports et de la vente au détail, qui dépendent davantage de l'infrastructure publique pour produire leurs biens, réalisent les gains les plus importants.

En moyenne, la contribution de l'infrastructure publique à la productivité du travail au Canada a été de 0,2 point de pourcentage par année entre 1962 et 2006, ce qui représente un taux de croissance moyen de la productivité du travail de 9 % pendant cette période.

Déficit d'infrastructure

Nécessité de renouveler l'infrastructure

Le défi actuel en matière d'infrastructure s'explique notamment par le vieillissement des nombreuses infrastructures qui ont été construites dans les années 1950 et 1960. En effet, la durée de vie de ces infrastructures tire à sa fin et, comme c'est le cas pour une vieille voiture, les réparations et le remplacement sont coûteux. De plus, les besoins de l'Ontario en matière d'infrastructure évoluent. Les infrastructures durent longtemps et doivent répondre non seulement aux besoins d'aujourd'hui, mais aussi à ceux de demain. Le vieillissement de la population, le changement climatique, les nouvelles technologies ainsi que la croissance démographique et économique rendent la revitalisation et l'expansion de l'infrastructure de l'Ontario encore plus pressantes.

Variation par habitant des dépenses consacrées à l'infrastructure publique en Ontario — **Graphique 1**

Moyenne annuelle par décennie (prix constants de 2002)

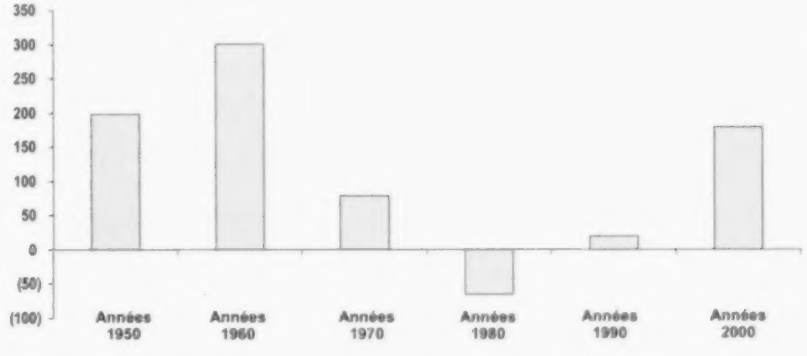

Sources : Statistique Canada et ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure de l'Ontario.

Besoins en matière d'investissement

Dans une étude effectuée en 2006, la Residential and Civil Construction Alliance of Ontario a estimé que la remise en état de l'infrastructure publique de la province coûterait 19 milliards de dollars. De plus, elle a constaté que les travaux d'expansion et de remplacement requis pour les routes, les réseaux d'électricité, les hôpitaux et les services de transport en commun pourraient coûter jusqu'à 6 ou 7 milliards de dollars par année. Ce montant ne comprend pas les réseaux d'eau et d'égout, les établissements d'enseignement et les logements sociaux.

À l'automne 2008, dans le cadre de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services, on a déterminé que la remise en état de l'infrastructure municipale coûterait 22,4 milliards de dollars et qu'il faudrait investir 3,7 milliards de dollars de plus par année pour répondre aux besoins actuels et futurs. L'infrastructure municipale représente près de la moitié de l'infrastructure publique de la province.

Combler le déficit d'infrastructure

Investir dans l'avenir

Le gouvernement apporte déjà – et continuera d'apporter – une contribution importante en vue de combler le déficit d'infrastructure tout en aidant à répondre aux besoins futurs.

La croissance de l'infrastructure de l'Ontario est supérieure à celle du reste du Canada*

Graphique 2

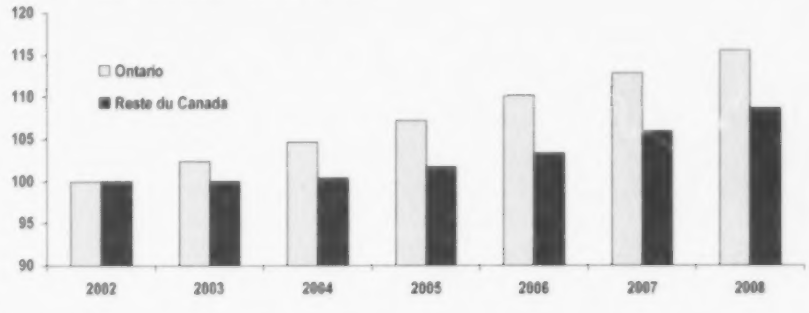

* Les données tiennent compte de la variation par habitant du stock de capital public net.
Sources : Statistique Canada et ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure de l'Ontario.

Achèvement du plan ReNouveau Ontario

Plans d'investissement dans l'infrastructure

En 2005, le gouvernement a annoncé un plan d'investissement dans l'infrastructure appelé ReNouveau Ontario. Ce plan, d'une durée de cinq ans et doté de 30 milliards de dollars, marquait le début de la planification pluriannuelle de l'infrastructure, qui permet aux partenaires de mieux planifier leurs investissements. Un an plus tôt, la province a rendu public le cadre de planification Bâtir un meilleur Ontario, qui établit un mécanisme plus intelligent pour la réalisation de projets d'envergure grâce à la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement. En 2006, le gouvernement a rendu public le Plan de croissance de la région élargie du

Golden Horseshoe, qui permet d'édifier des collectivités plus ingénieuses dans la région qui affiche la plus forte croissance en Ontario. Ces plans ont permis d'améliorer considérablement les investissements du secteur public dans l'infrastructure.

Infrastructure Ontario

En novembre 2005, le gouvernement a créé Infrastructure Ontario afin de contribuer au développement et au renouvellement de l'infrastructure publique de la province. Infrastructure Ontario est chargé notamment de réaliser des projets d'infrastructure de grande envergure dans les délais prévus et sans dépassement de coûts en ayant recours à la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

La DMFA permet de transférer la responsabilité de la construction et d'autres risques au secteur privé tout en gardant le contrôle public et la propriété des biens. Infrastructure Ontario a agi sans tarder pour développer l'infrastructure des services de santé et d'autres éléments d'infrastructure de la province et en faciliter le renouvellement. Six projets pour lesquels on a utilisé la DMFA sont quasi achevés, 22 sont en construction et 16 autres en sont à l'étape de l'approvisionnement.

Investissements dans des secteurs clés dans le cadre du plan ReNouveau Ontario

ReNouveau Ontario prévoyait la revitalisation, la modernisation et l'expansion de l'infrastructure publique de la province et de nouveaux investissements importants dans les secteurs auxquels la population de l'Ontario attache le plus d'importance, notamment les transports, la santé et l'éducation. Les projets réalisés dans le cadre de ReNouveau Ontario ont été terminés en 2009, un an plus tôt que prévu. Voici certains des projets réalisés dans le cadre de ReNouveau Ontario.

Expansion des services de transport en commun

Les travaux de prolongement de la ligne de métro Spadina jusque dans la région de York sont en cours. La ligne de métro prolongée devrait entrer en service en 2015. La province a affecté 870 millions de dollars à ce projet par l'entremise du Fonds Transports-Action Ontario. Pour la première fois, le métro se rendra de la région du 416 à la région du 905, ce qui facilitera les déplacements dans la région du grand Toronto (RGT). Ce projet permettra aux services de transport en commun de la RGT de mieux desservir l'Université York tout en favorisant le réaménagement et l'intensification du territoire se trouvant entre la station Downsview et le Vaughan Metropolitan Centre, dans la région de York.

Coûts élevés des embouteillages

Dans une étude publiée en 2008, Metrolinx a indiqué que, dans la région du grand Toronto et de Hamilton, les embouteillages ont coûté 3,3 milliards de dollars aux navetteurs et 2,7 milliards de dollars sous forme de développement économique non réalisé en 2006. Les coûts économiques, sociaux et environnementaux feront plus que doubler au cours des 25 prochaines années si on ne remédie pas à la hausse des embouteillages.

Accroître l'efficacité et la capacité des postes frontaliers de la province

Améliorer les postes frontaliers de l'Ontario

Dans le cadre de la stratégie Il faut que ça bouge à Windsor-Essex, on a commencé à apporter des améliorations clés à l'infrastructure de la porte d'entrée de Windsor-Detroit, ce qui permettra d'accroître la capacité du poste frontalier de Windsor, la voie d'accès aux États-Unis la plus occupée de la province.

Importance cruciale des postes frontaliers

Le commerce international joue un rôle important dans l'économie de la province, et des postes frontaliers efficients sont essentiels pour les exportations. En raison de l'adoption de la gestion des stocks juste à temps par les entreprises et de l'accord de libre-échange conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, les échanges commerciaux de l'Ontario se sont accrus considérablement au cours des dernières décennies. En 2008, des échanges évalués à plus de 277 milliards de dollars ont transité par les postes frontaliers de la province. Toutefois, la hausse des échanges commerciaux a également entraîné des embouteillages aux postes frontaliers de l'Ontario. Selon l'Ontario Chamber of Commerce, ces embouteillages coûtent plus de 5 milliards de dollars par année à l'Ontario.

Réduction des temps d'attente

Investir dans l'infrastructure du système de santé pour réduire les temps d'attente

La construction et le remplacement de 23 hôpitaux, l'agrandissement et la mise à niveau de 12 centres de cancérologie et l'agrandissement de 39 services des urgences contribueront à réduire les temps d'attente et à améliorer les soins dans un grand nombre de collectivités.

Par ailleurs, on a accordé des fonds pour créer 100 places de plus pour des étudiants en médecine de première année à compter de 2009-2010. Elles s'ajoutent aux 160 places que le gouvernement de l'Ontario a créées au cours des quatre dernières années. Ces 260 nouvelles places représentent une augmentation de 38 % du nombre de places pour des étudiants de première année depuis 2004-2005. Les nouveaux médecins formés grâce à ces places contribueront à pallier le manque de médecins et à répondre aux besoins croissants en matière de services de santé d'une population vieillissante.

Améliorer les écoles

Créer des lieux propices à l'apprentissage

Dans le cadre du plan ReNouveau Ontario, le gouvernement a permis aux conseils scolaires de réparer, de reconstruire et d'agrandir des écoles partout dans la province grâce à l'initiative Lieux propices à l'apprentissage. Au total, on a investi 4,75 milliards de dollars dans les écoles, y compris 2,25 milliards pour réparer des écoles. Jusqu'à maintenant, plus de 15 000 projets de réfection d'écoles sont en cours ou ont été terminés dans la province.

Le gouvernement accorde également des fonds pour créer 15 000 places de plus dans des programmes universitaires de deuxième et troisième cycles en Ontario d'ici 2011-2012.

Nouveaux investissements dans l'infrastructure

Investissement record de 32,5 milliards de dollars pour favoriser la croissance future

Dans le budget de 2009, le gouvernement provincial s'est engagé à investir 32,5 milliards de dollars dans l'infrastructure publique sur deux ans. Cet investissement sans précédent a pour but non seulement de créer et de soutenir des emplois (146 000 emplois en 2009-2010 et 168 000 emplois en 2010-2011), mais aussi de jeter les assises de la croissance future. Il comprend les initiatives suivantes :

- On affecte 6,9 milliards de dollars à des projets fédéraux-provinciaux d'investissement dans l'infrastructure qui seront terminés en deux ans. Ces investissements amélioreront des infrastructures clés, notamment des routes et des réseaux de transport en commun, des collèges et des universités, des réseaux d'eau et d'égout, ainsi que des installations sportives et récréatives. Un grand nombre de ces projets sont en cours, ce qui crée des emplois et améliore la compétitivité à long terme de l'Ontario.

Investissement dans les routes et les services de transport en commun

648 millions de dollars pour la réfection et l'agrandissement du réseau routier du Nord

- On construit la ligne de transport léger sur rail Sheppard Est, qui augmentera le nombre d'usagers des services de transport en commun, contribuera à assainir l'air, réduira la durée des déplacements et améliorera l'accès aux autres systèmes de transport en commun de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH).
- On aménage 37 kilomètres de voies réservées aux autobus dans la région de York qui fourniront aux navetteurs un service plus rapide et plus fiable.
- On investit dans l'agrandissement et l'amélioration du réseau routier, y compris un montant record de 648 millions de dollars affecté aux routes du Nord en 2009-2010. Ainsi, on élargit à quatre voies les routes 11 et 69 dans le Nord de l'Ontario.
- Dans le Sud de l'Ontario, on ajoute des voies réservées aux véhicules multioccupants sur l'autoroute 417 à Ottawa et l'autoroute Queen Elizabeth Way à Oakville. Ces projets, et d'autres, contribueront à réduire les embouteillages et les coûts de transport des entreprises.

Efficacité énergétique

- L'Ontario s'est engagé à affecter 550 millions de dollars sur deux ans à l'initiative Écoles éco-énergétiques pour financer des travaux d'amélioration de l'infrastructure scolaire qui réduiront la consommation d'énergie et atténueront l'impact environnemental tout en stimulant l'économie. Le gouvernement s'est également engagé à verser 50 millions de dollars de plus pour l'installation de technologies faisant appel à l'énergie renouvelable, comme les panneaux solaires et les systèmes géothermiques, afin de créer un approvisionnement énergétique plus vert pour les écoles.

Agrandissement d'hôpitaux

D'importants projets d'agrandissement d'hôpitaux pour améliorer les services de santé

- On terminera plus de 10 projets hospitaliers faisant appel à la diversification des modes de financement et d'approvisionnement en 2009-2010 et 2010-2011. Ces projets comprennent la construction d'un hôpital au Centre régional de santé de North Bay, des travaux de rénovation majeurs au Centre Sunnybrook des sciences de la santé de Toronto et à l'Hôpital régional de Sudbury, et l'aménagement d'un centre de cancérologie à Ottawa. Ces nouvelles installations contribueront à améliorer les services de santé régionaux.

Certains projets d'infrastructure en cours

Transports

- Projet de réfection de la route 17, à Kenora
- Reconstruction et mise à niveau de la Third Line, à Sault Ste. Marie

Transport en commun

- Prolongement de la partie Sud-Ouest du Transitway, à Ottawa
- Améliorations apportées à GO Transit dans la RGTH

Services de santé

- Réaménagement du campus Western de l'Hôpital régional de Windsor
- Réaménagement du Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout

Éducation

- Université McMaster – Centre for Spinal Cord Injury and Cancer Education and Rehabilitation, à Hamilton
- Réfection de l'immeuble du programme Image Arts and New Media Teaching and Research à l'Université Ryerson, à Toronto

Énergie

- Projet d'éoliennes Gosfield, à Kingsville
- Projet réalisé par Enbridge Inc. et First Solar, à Sarnia

Besoins futurs

Engagement envers l'avenir

Malgré les progrès réalisés pour relever les défis auxquels l'Ontario fait face en matière d'infrastructure, la tâche n'est pas terminée. La province a pris des engagements importants en matière d'infrastructure qui amélioreront la compétitivité de l'Ontario et l'aideront à répondre aux besoins futurs, notamment ceux découlant de la croissance rapide de la population dans la RGT et d'autres centres urbains.

L'Ontario et le Canada ne sont pas les seuls à devoir relever des défis en matière d'infrastructure

« La demande d'infrastructure est appelée à sensiblement augmenter dans les décennies à venir, sous l'impulsion de facteurs majeurs de changement comme la croissance économique mondiale, le progrès technologique, le changement climatique, l'urbanisation et l'intensification de la congestion. Toutefois, les défis à relever sont multiples : de nombreux éléments de réseaux d'infrastructure dans les pays de l'OCDE connaissent un vieillissement rapide, les finances publiques sont de plus en plus serrées et le financement de l'infrastructure devient de plus en plus complexe. »

Document de politiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques, janvier 2008.

Répondre aux besoins futurs

MetroLinx

Nombreux avantages d'un réseau de transport en commun efficace

Le transport en commun est un élément essentiel de la stratégie d'infrastructure du gouvernement. Des systèmes de transport en commun efficaces contribueront à atténuer les embouteillages sur les routes et autoroutes achalandées de la province. De plus, ils amélioreront la mobilité dans les centres urbains, où l'on prévoit que la croissance démographique sera la plus rapide au cours des 20 prochaines années,

permettront aux entreprises d'avoir accès à un plus large éventail de travailleurs et de clients, et contribueront à faire des grandes villes des endroits plus attrayants où investir. En retour, ces améliorations favoriseront la productivité, la croissance et la création d'emplois dans les centres urbains à croissance rapide.

Réseau de transport en commun pleinement intégré

La province a amélioré la planification et la coordination des transports en commun dans la RGTH en créant Metrolinx, qui est chargé d'améliorer la planification et la coordination de tous les modes de transport dans la région. Metrolinx a pour but de préparer la RGTH à la croissance et à la prospérité soutenue en créant un réseau de transport en commun pleinement intégré. Ce réseau permettra à la RGTH de composer avec l'accroissement de la population tout en réduisant les embouteillages sur les routes de la région et les émissions de gaz à effet de serre. Par l'entremise du volet Transports-Action Ontario 2020, la province participe à l'amélioration du réseau de transport de la RGTH en s'engageant à verser plus de 9 milliards de dollars au titre de l'aménagement de lignes de train léger sur rail.

Services de santé

L'Ontario s'est engagé à réaliser un certain nombre de projets hospitaliers de grande envergure qui aideront les centres urbains à répondre aux besoins futurs en matière de santé découlant du vieillissement de la population et de la croissance. On prévoit réaménager des hôpitaux dans plusieurs collectivités, notamment ceux de Hamilton (Centre de soins de santé St-Joseph et Centre de services de santé de Hamilton Mountain), de London (Centre régional de santé mentale St. Joseph de London et St. Thomas) et de Markham (Hôpital de Markham-Stouffville).

Éducation

Apprentissage à temps plein pour les jeunes enfants

L'Ontario investit dans les salles de classe afin de pouvoir offrir des programmes d'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans dans le cadre de son plan visant à créer une main-d'oeuvre bien instruite. On agrandira des écoles partout dans la province pour pouvoir accueillir jusqu'à 35 000 élèves de la maternelle qui seront inscrits à des programmes d'apprentissage à temps plein en septembre 2010. On souhaite que le programme d'apprentissage pour tous les élèves de quatre et cinq ans soit entièrement mis en oeuvre d'ici 2015-2016. L'amélioration des compétences et de la formation des travailleurs ontariens de demain est un élément clé du plan du gouvernement visant à renforcer l'économie.

Jeux panaméricains

La ville de Toronto et la région du Golden Horseshoe ont été choisies pour accueillir les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. Ces jeux stimuleront l'activité économique et la création d'emplois. Ils permettront de construire et de mettre à niveau des installations sportives dont on a grandement besoin. Ainsi, on construira l'Institut canadien du sport – Ontario, un centre aquatique, un stade, un vélodrome et deux piscines de 50 mètres. Cet investissement permettra d'aménager des installations et de mettre en oeuvre des programmes dont bénéficieront les athlètes amateurs et les sportifs d'occasion de l'Ontario. À l'occasion des Jeux panaméricains, l'Ontario accueillera 10 000 athlètes et officiels ainsi qu'environ 250 000 touristes, ce qui stimulera l'industrie du tourisme de la province. De plus, les jeux créeront 15 000 emplois en Ontario, principalement dans les secteurs de la construction, du tourisme et du soutien des activités.

Loi de 2009 sur l'énergie verte

Premier Programme de tarifs de rachat garantis en Amérique du Nord

En 2009, le gouvernement a adopté la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* pour accélérer le développement des sources d'énergie renouvelables et propres comme le soleil, le vent, l'hydroélectricité, la biomasse et le biogaz en Ontario. De plus, la Loi prévoit la mise en oeuvre du premier Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) d'envergure en Amérique du Nord.

Grâce au Programme de TRG, l'Ontario favorise la production accrue d'énergie renouvelable, comme celle générée par le soleil et le vent, et verse aux producteurs un certain montant pour l'électricité qu'ils produisent aux termes d'un contrat à long terme. En date du 1er décembre 2009, l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) avait reçu 1 022 demandes de participation au Programme de TRG, ce qui représente un potentiel de production d'environ 8 000 mégawatts (MW) d'électricité, soit plus de trois fois la capacité de branchement disponible de 2 500 MW. L'OEO examine ces demandes et accordera la priorité aux projets qui peuvent commencer sur-le-champ. De plus, l'OEO a annoncé qu'il avait commencé à envoyer des offres de contrat aux 700 premiers producteurs souhaitant participer au Micro-programme de TRG.

Le 21 septembre 2009, la province a annoncé qu'elle avait demandé à Hydro One de procéder immédiatement à la planification, à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une série de projets de grande envergure visant à agrandir et à mettre à niveau le réseau de transport d'électricité de l'Ontario afin de créer un grand nombre de possibilités de production d'électricité plus verte et plus propre partout dans la province.

Appui à la conservation

Par ailleurs, le gouvernement appuie la conservation de l'énergie en élargissant la portée du Programme d'économies d'énergie domiciliaire de l'Ontario, en rendant ses installations plus écologiques, en exigeant du secteur parapublic qu'il élabore des plans et fixe des objectifs de conservation de l'énergie et en faisant de la conservation de l'énergie un des objets du Code du bâtiment de l'Ontario.

Gestion des biens d'infrastructure

La province s'est engagée à gérer l'infrastructure de façon intelligente, stratégique et systématique, comme en témoigne l'importance qu'elle accorde désormais à la gestion des biens et à la planification à long terme. Pour ce faire, elle a adopté une approche intégrée axée sur le cycle de vie pour effectuer des investissements efficaces dans l'infrastructure dans le but de fournir des services adéquats au public et ce, de façon durable et respectueuse de l'environnement.

Avantages de la gestion des biens d'infrastructure

« L'entretien régulier des infrastructures favorise la productivité, la croissance et la compétitivité du Canada et diminue les coûts à long terme des réparations. [...] De meilleures méthodes de gestion permettent non seulement d'augmenter la durée de vie des infrastructures, mais aussi de soutenir la valeur commerciale et le potentiel d'exportation des innovations canadiennes. »

Ingénieurs Canada, énoncé de principe, novembre 2007.

Planification de la croissance

La *Loi de 2005 sur les zones de croissance* a été adoptée par l'Assemblée législative afin de jeter les assises de la planification de la croissance en Ontario et de permettre l'élaboration de plans de croissance pour toutes les régions de la province.

Parmi les plans élaborés aux termes de la Loi, citons le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et le Plan de croissance du Nord de l'Ontario proposé.

Plan d'aménagement du territoire et d'investissement dans l'infrastructure d'une durée de 25 ans

Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe est un vaste plan portant sur l'infrastructure et l'aménagement du territoire. Ce plan, d'une durée de 25 ans, a été rendu public le 16 juin 2006. Il vise à favoriser la création d'une économie régionale solide fondée sur des collectivités fortes, durables et complètes où il fait bon vivre, travailler et se divertir. Pour atteindre ces objectifs, le plan axe la croissance de la population et de l'emploi sur les agglomérations existantes afin d'assurer une utilisation efficiente de l'infrastructure et de limiter l'étalement urbain.

Le Plan de croissance du Nord de l'Ontario proposé a été rendu public le 23 octobre 2009 afin de recueillir les commentaires du public. Les consultations dans le Nord de la province ont pris fin le 3 décembre 2009. On accepte les observations écrites jusqu'au 1er février 2010. Le plan proposé énonce une vision d'une durée de 25 ans ayant pour but de mettre le Nord de l'Ontario dans une position où il pourra soutenir la concurrence et prospérer au sein d'une économie verte et mondiale en constante évolution. On recommande plus de 100 mesures pour concrétiser cette vision.

CHAPITRE 6 : VERS UN AVENIR PROSPÈRE ET DURABLE

INTRODUCTION

L'économie de l'Ontario fait face à des défis démographiques à long terme : la population de la province vieillit tandis que le rythme de croissance de la population de base en âge de travailler ralentit. La mondialisation de l'économie, quant à elle, exercera des pressions concurrentielles de plus en plus fortes sur l'Ontario. En outre, les enjeux environnementaux comme le changement climatique influenceront la prospérité future de la province.

Se préparer aux défis de l'avenir

Le présent chapitre décrit les mesures que la province prend pour préparer l'Ontario aux défis des décennies à venir. Le vaste ensemble de politiques élaborées par le gouvernement a pour but de favoriser les investissements des entreprises, d'éliminer les obstacles réglementaires, d'investir dans l'infrastructure ainsi que dans l'acquisition de connaissances et de compétences, et de veiller à ce que l'économie de l'Ontario soit suffisamment souple pour innover et saisir les occasions découlant des progrès technologiques et du développement de nouveaux marchés. Ces politiques favoriseront également la hausse de la productivité, qui peut contrebalancer le ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre.

L'Ontario joue un rôle clé en vue de relever le défi lié au changement climatique. Les politiques du gouvernement visant à écologiser l'économie et à favoriser la transition à un avenir caractérisé par de faibles émissions de carbone aideront l'Ontario à atteindre ses objectifs en matière de changement climatique et à mettre la province sur la voie d'un avenir prospère et durable.

Plan fiscal pour créer des emplois et stimuler la croissance

Mesures fiscales renforçant l'économie

Le budget de 2009 présentait un train détaillé de mesures visant à moderniser le régime fiscal de l'Ontario. Ces mesures fiscales renforcent la compétitivité à long terme de l'économie ontarienne, ce qui se traduira par un plus grand nombre d'emplois et des revenus plus élevés.

La taxe de vente au détail (TVD) actuelle sera remplacée par une taxe sur la valeur ajoutée, qui sera combinée à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) pour créer une taxe de vente harmonisée (TVH). La TVH entrera en vigueur le 1er juillet 2010 à un taux combiné de 13 %. La composante provinciale sera de 8 % (le même taux que le taux général de la TVD) et la composante fédérale, de 5 %.

De plus, on accorde des réductions d'impôt temporaires et permanentes aux particuliers et aux entreprises totalisant 15 milliards de dollars sur trois ans.

- Ainsi, 93 % des contribuables auront droit à une réduction d'impôt sur le revenu permanente à compter de janvier 2010 et les crédits d'impôts fonciers et de taxe de vente seront bonifiés pour les particuliers et les familles à revenu faible et moyen.
- Les taux d'impôt sur le revenu des sociétés seront réduits à compter du 1er juillet 2010.
- Les particuliers et les entreprises recevront un soutien provisoire pour les aider à s'adapter à la TVH.

Des études prévoient que le train détaillé de mesures fiscales aura des avantages considérables

Selon une étude récente[1], les mesures fiscales annoncées dans le budget de 2009 seront très avantageuses pour la population de l'Ontario. En effet, en 10 ans, ces mesures et les autres modifications fiscales apportées récemment augmenteront les investissements des entreprises de 47 milliards de dollars, créeront 591 000 emplois nets et hausseront les revenus annuels d'un pourcentage pouvant atteindre 8,8 %.

Pour des précisions sur les mesures fiscales, voir le chapitre 4, *Moderniser le régime fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance*.

Réduire les obstacles réglementaires à l'innovation et à la croissance économique

Soucieux d'accroître la productivité et de stimuler la croissance économique à long terme, le gouvernement de l'Ontario continue de simplifier et de moderniser les rapports qu'il entretient avec les entreprises.

Des services gouvernementaux plus rapides, plus intelligents et plus simples

En mars 2009, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la stratégie « L'Ontario propice aux affaires », un plan permanent visant à rendre les services gouvernementaux plus rapides, plus intelligents et plus simples pour les familles et les entreprises tout en continuant de protéger l'intérêt public. À cette fin, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- *Modernisation des services :* La province entend transformer les structures, les capacités et les processus requis pour dispenser des services modernes grâce aux grandes initiatives suivantes :
  - améliorer l'accès des entreprises aux services grâce à un guichet unique;
  - mettre en oeuvre un identificateur unique pour les entreprises afin de simplifier leur accès, de diminuer le chevauchement et de faciliter le partage de l'information;
  - établir des services de qualité supérieure, uniformes et prévisibles au moyen de normes et de garanties de service;
  - fournir des services de facilitateur pour aider les entreprises.

[1] Jack M. Mintz, *Ontario's Bold Move to Create Jobs and Growth*, School of Public Policy, Université de Calgary, novembre 2009.

- *Modernisation du gouvernement* : La province entend également moderniser son fonctionnement. Elle collaborera avec les entreprises afin d'élaborer des règlements, de changer son approche en matière de conformité et d'aider les entreprises à se conformer aux mesures législatives.

Combler le déficit d'infrastructure

Investir dès aujourd'hui pour répondre aux besoins de demain en matière d'infrastructure

Une infrastructure fiable, bien entretenue et moderne est importante pour maintenir l'avantage concurrentiel dont jouit l'Ontario en raison de son emplacement, accroître la productivité et permettre la croissance. Le vieillissement et l'augmentation de la population de la province exerceront des pressions supplémentaires sur l'important déficit d'infrastructure créé au cours des dernières décennies.

Dans le budget de 2009, le gouvernement a affecté 32,5 milliards de dollars à des investissements dans l'infrastructure sur deux ans dans tous les secteurs clés, y compris les services de santé, l'éducation, la culture, le tourisme, les sports et les loisirs, le logement social et abordable, et les projets ayant trait à l'eau et à l'environnement. Ces investissements continuent sur la lancée du plan d'investissement dans l'infrastructure ReNouveau Ontario. Ce plan, doté de 30 milliards de dollars, a été mis en oeuvre en entier en 2008-2009, un an plus tôt que prévu.

Pour plus de renseignements sur les investissements dans l'infrastructure, voir le chapitre 5, *Combler le déficit d'infrastructure de l'Ontario*.

Investir dans les connaissances et les compétences

Taux d'études postsecondaires plus élevé en Ontario

Une main-d'oeuvre hautement qualifiée et instruite est essentielle pour assurer un avenir prospère et durable. Les entreprises ontariennes disposent déjà d'une main-d'oeuvre très talentueuse. En Ontario, environ 62 % des personnes âgées de 25 à 64 ans ont un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires ou un grade universitaire ou ont suivi un autre programme de formation, ce qui est le taux le plus élevé de scolarisation postsecondaire parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pour demeurer compétitif à l'avenir, il faudra miser de plus en plus sur cet avantage et améliorer constamment les systèmes d'éducation et de formation professionnelle de l'Ontario.

Au cours des six dernières années, le gouvernement a mis en oeuvre divers programmes et politiques afin de relever les défis à long terme en matière de compétences. Les principales initiatives qui ont été prises comprennent les suivantes :

- Mise en oeuvre du Plan d'action pour des résultats supérieurs, doté de 6,2 milliards de dollars. Ce plan d'investissement dans l'éducation postsecondaire permet d'améliorer considérablement l'accès et le nombre d'inscriptions aux programmes d'enseignement supérieur.
- Mise sur pied d'Emploi Ontario, le réseau de services d'emploi et de formation établi dans plusieurs collectivités de la province.
- Soutien supplémentaire accordé aux travailleurs touchés par la récession mondiale, notamment par l'entremise du programme Deuxième carrière, qui aide les travailleurs mis à pied à obtenir la formation dont ils ont besoin pour décrocher un nouvel emploi.

- Soutien aux immigrants formés à l'étranger pour qu'ils aient accès plus rapidement et plus facilement au marché du travail de l'Ontario grâce à des programmes de formation relais et de mentorat et à d'autres mesures permettant d'éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences.

Incitatifs encourageant la formation en milieu de travail

- Mise en oeuvre d'incitatifs fiscaux pour encourager les employeurs à offrir des programmes de formation en milieu de travail, notamment des programmes d'apprentissage.

Par ailleurs, l'Ontario mettra en oeuvre graduellement un programme d'apprentissage à temps plein dans le cadre d'un plan global visant à améliorer le rendement des élèves et à accroître les capacités de la main-d'oeuvre. Ce programme devrait être entièrement mis en oeuvre en 2015-2016.

Le programme s'inscrit dans le cadre de la vision à long terme de la province qui consiste à améliorer l'éducation des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans. Il fait fond sur les recommandations du rapport présenté au premier ministre par le conseiller spécial en apprentissage préscolaire, M. Charles E. Pascal[2].

L'Ontario a déjà réalisé des progrès considérables en ce qui concerne le rendement des élèves des paliers élémentaire et secondaire, notamment les suivants :

- 90 % des classes du palier élémentaire comptent 20 élèves ou moins et la totalité de ces classes comptent 23 élèves ou moins;
- 67 % des élèves ontariens de 3e et de 6e année obtiennent des résultats qui sont conformes ou supérieurs aux normes provinciales en lecture, en écriture et en mathématiques, une augmentation de 13 points de pourcentage par rapport à 2002-2003;
- le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires est passé de 68 % en 2003-2004 à 77 % en 2007-2008, ce qui représente une hausse de 36 000 du nombre d'élèves qui ont obtenu ce diplôme comparativement au nombre qui aurait été enregistré si le taux était demeuré au niveau de 2003-2004.

Préparer les jeunes de l'Ontario aux carrières de l'avenir

Ces mesures, et d'autres, conjuguées à la mise en oeuvre du programme d'apprentissage à temps plein, devraient contribuer à améliorer le rendement des élèves et à faire en sorte que tous les jeunes de l'Ontario soient mieux préparés à faire carrière au sein de la nouvelle économie du savoir.

Favoriser l'innovation

L'innovation et le changement technologique sont des facteurs importants pour la prospérité et la durabilité futures de l'Ontario. Le changement technologique a une profonde influence sur la société, notamment sur la santé et le bien-être de la population, l'environnement et la conception, la fabrication et la distribution de produits. Les mesures favorisant l'innovation demeureront une priorité clé pour le gouvernement.

---

[2] Charles E. Pascal, *Dans l'optique de notre meilleur avenir : Mise en oeuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario*, juin 2009.

Au cours des 20 prochaines années, certaines des tendances technologiques suivantes pourraient transformer l'économie de l'Ontario :

- les technologies de l'information qui accroissent les capacités informatiques (p. ex., l'informatique en nuage et l'informatique quantique);
- les nouvelles sources d'énergie renouvelable, le stockage d'énergie et les techniques de production durables;
- les technologies biomédicales fondées sur les progrès réalisés en génomique et les résultats de recherches sur les cellules souches;
- les technologies intelligentes qui marient les capteurs, les ordinateurs et les technologies de communication (p. ex., les réseaux d'électricité intelligents).

Importance d'appuyer les investissements des entreprises dans l'innovation

À mesure que le changement technologique continuera de s'accélérer au cours des décennies à venir, il importera que l'Ontario maintienne un milieu favorable aux investissements des entreprises dans l'innovation.

La recherche-développement (R-D) industrielle est cruciale, car elle amène les entreprises à investir dans l'innovation (p. ex., en achetant des machines et du matériel neufs) et la formation, à embaucher des employés hautement qualifiés et à créer des emplois, des produits et des services de plus grande valeur.

Près de la moitié de la R-D industrielle réalisée au Canada en 2007 a été effectuée en Ontario

En 2007, 48 % (quelque 7,6 milliards de dollars) de la R-D industrielle réalisée au Canada a été effectuée en Ontario[3]. Environ 60 % de la R-D industrielle réalisée en Ontario est effectuée dans le secteur manufacturier, notamment dans le domaine de la fabrication de matériel de communications, de semiconducteurs et de composantes électroniques, de pièces d'automobiles, de produits pharmaceutiques et de machines[4].

Dans le monde entier, un plus faible pourcentage des travaux de R-D ont lieu dans les laboratoires d'entreprises traditionnels et une plus grande partie de ces travaux est confiée à d'autres entreprises et à des universités au pays et à l'étranger. Pour l'Ontario, « l'internationalisation » de la R-D est une occasion d'attirer davantage de chercheurs de talent et d'investissements dans la R-D provenant de plusieurs pays en collaborant avec le secteur universitaire dynamique de la R-D de la province.

L'Ontario met en œuvre des politiques et des programmes pour attirer des investissements et de l'expertise dans les nouvelles technologies et garder l'économie à la pointe du changement technologique. Par exemple, les entreprises ontariennes continuent de bénéficier d'un climat fiscal parmi les plus propices à la R-D industrielle au monde. De plus, entre 2003-2004 et 2007-2008, le gouvernement a dépensé quelque 2,6 milliards de dollars en R-D; 81 % de ce montant a été affecté à la R-D effectuée dans les universités et les hôpitaux de l'Ontario[5].

---

3 Statistique Canada, *Estimations des dépenses canadiennes au titre de la recherche et du développement au Canada et dans les provinces (DIRD)*, n° 88-221-X au catalogue, vol. 2, n° 1, décembre 2009.

4 Statistique Canada, *Recherche et développement industriels : perspective 2008*, n° 88-202-X au catalogue, mars 2009.

5 Statistique Canada, *Scientific Activities of the Government of Ontario, 2005-06 to 2007-08 Survey Results*, mai 2008; et Statistique Canada, *Scientific Activities of the Government of Ontario: 2007-08 and 2008-09 Survey Results*, mai 2009.

Transformer le fruit des recherches en nouveaux produits et services

Le Programme d'innovation de l'Ontario vise à transformer les nouvelles connaissances des secteurs stratégiques en entreprises et en emplois pour l'avenir[6]. Le gouvernement de l'Ontario a mis en oeuvre des programmes qui fournissent aux entrepreneurs et aux entreprises émergentes l'aide dont ils ont besoin pour transformer le fruit de leurs recherches et leurs idées en nouveaux produits et services destinés au marché mondial. Ces programmes comprennent les suivants :

- Le Fonds pour les projets pilotes d'innovation, qui aide les entreprises à commercialiser les nouvelles technologies propres. Dans le budget de 2009, le gouvernement y a affecté 50 millions de dollars de plus sur quatre ans.
- Le Fonds ontarien de capital-risque, doté de 205 millions de dollars, qui contribue à accroître la capacité du secteur provincial du capital-risque d'appuyer les entreprises novatrices à forte croissance en Ontario. Ce fonds est le fruit d'un partenariat regroupant le gouvernement de l'Ontario et de grands investisseurs.
- Le Fonds de développement des technologies émergentes de l'Ontario. Par l'entremise de ce fonds d'investissement direct, doté de 250 millions de dollars, la province se joindra à des investisseurs admissibles pour investir dans des entreprises novatrices à forte croissance de l'Ontario.

De plus, par l'entremise du Réseau ontarien d'excellence (Réseau EXCEL), le gouvernement appuie un système d'innovation adapté aux besoins des chercheurs, des entrepreneurs et des entreprises axées sur l'innovation de calibre mondial qui se trouvent en Ontario. En misant sur les capacités d'organismes partenaires clés, notamment les centres d'excellence de l'Ontario et le District de la découverte MaRS, le Réseau EXCEL peut offrir un large éventail de programmes et de services aux innovateurs pour les aider à commercialiser leurs idées.

Saisir les occasions offertes par l'économie verte

L'écologisation de l'économie et les mesures favorisant la transition vers un avenir caractérisé par de faibles émissions de carbone sont essentielles pour la durabilité et la prospérité à long terme de l'Ontario. Le gouvernement s'est fixé des objectifs en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et prend des mesures pour s'assurer que ces objectifs sont atteints.

L'Ontario prévoit devenir un chef de file en matière d'économie verte

La *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* aide à bâtir l'infrastructure de l'économie verte en Ontario en attirant de nouveaux investissements dans les projets d'énergie renouvelable et en favorisant la conservation. Elle s'inscrit dans le cadre du plan de l'Ontario visant à faire de la province un chef de file de l'économie verte en Amérique du Nord. Elle haussera les investissements dans les projets d'énergie renouvelable, encouragera la conservation d'énergie, créera des emplois verts et stimulera la croissance économique. En outre, on prévoit que la Loi :

- favorisera le développement des sources d'énergie propres et renouvelables comme le vent, le soleil, l'hydroélectricité, la biomasse et le biogaz en Ontario;

[6] Ministère de la Recherche et de l'Innovation de l'Ontario, *Saisir les créneaux mondiaux : Programme d'innovation de l'Ontario*, http://www.ontario.ca/innovation, avril 2008.

- créera des possibilités de réaliser des économies et de mieux gérer les coûts de l'énergie des ménages grâce à diverses mesures de conservation;
- créera 50 000 emplois pour la population de l'Ontario au cours des trois premières années.

Plus de 5,2 milliards de dollars investis dans des projets d'énergie renouvelable depuis 2003

L'Ontario a ajouté plus de 1 300 mégawatts d'électricité provenant de nouvelles sources renouvelables depuis octobre 2003. Les nouveaux projets d'énergie renouvelable terminés ou en cours en Ontario depuis 2003 représentent un investissement total de plus de 5,2 milliards de dollars. En 2009, la production d'électricité par des éoliennes a augmenté de plus de 60 % comparativement à 2008.

La *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* fait fond sur d'autres initiatives du gouvernement, notamment son plan visant à mettre fin à la production d'électricité par les centrales au charbon, qui sont la plus importante source de pollution atmosphérique en Ontario. La fermeture de ces centrales est la plus vaste initiative liée au changement climatique au Canada. En 2009, la production d'électricité par des centrales au charbon a diminué d'environ 70 % comparativement à 2003.

Par ailleurs, le 3 décembre 2009, le gouvernement a adopté une loi qui permettra de concevoir et de mettre en oeuvre un système de plafonnement et d'échange en Ontario pouvant être relié aux nouveaux systèmes nord-américains et internationaux. Le système de plafonnement et d'échange est un mécanisme souple axé sur le marché qui facilite la réduction des émissions de GES et encourage la transition à une économie verte en favorisant l'innovation technologique.

> La crise économique n'est pas une excuse pour remettre à plus tard les mesures de lutte contre le changement climatique. Au contraire, c'est une excellente occasion de « redémarrer » nos économies en misant sur une nouvelle vague de « croissance verte ». Des politiques ambitieuses visant à faire la transition à une économie à faibles émissions de carbone devraient faire partie intégrante de la stratégie de reprise économique.
>
> *Angel Gurria, secrétaire général de l'OCDE (allocution prononcée le 24 août 2009 à Mexico lors du forum national sur les politiques en matière d'énergie, d'environnement et de changement climatique).*

L'innovation technologique favorisera la transition à un avenir caractérisé par de faibles émissions de carbone

La transition à un avenir caractérisé par de faibles émissions de carbone entraînera une réduction des dépenses liées aux GES grâce à la conservation de l'énergie et à l'adoption de nouvelles technologies.

Selon le Centre ontarien de l'avancement des techniques écologiques (COATE), plus de 100 entreprises ontariennes spécialisées dans les technologies propres conçoivent, mettent au point et fabriquent des technologies atténuant l'impact sur l'environnement[7]. Ces entreprises évoluent au sein de neuf secteurs industriels, bon nombre dans les domaines de l'eau et des eaux usées, de l'infrastructure énergétique et du recyclage et des déchets. Le secteur ontarien des technologies et des services environnementaux vaut déjà 7 milliards de dollars. Il compte plus de 2 400 entreprises

[7] COATE, *The 2009 OCETA SDTC Cleantech Growth and Go-to-Market Report*, février 2009.

qui emploient 62 500 professionnels[8]. Des secteurs comme les modes de transport écologiques et l'efficacité énergétique ont un potentiel de croissance économique à long terme considérable.

S'associer à l'industrie pour favoriser la création d'emplois et les investissements

À l'instar des économies d'importants pays industrialisés, l'économie ontarienne continue de délaisser le secteur de la production de biens pour se concentrer sur le secteur des services. La hausse de la productivité et la croissance économique dans ces deux secteurs reposent de plus en plus sur le savoir et la créativité. Les politiques du gouvernement de l'Ontario favorisent le développement d'une économie du savoir, particulièrement dans les domaines de la fabrication de pointe, de la technologie de l'information et des communications, des services commerciaux et financiers, du divertissement et de la création, et des sciences de la vie.

Renforcer les industries établies pour assurer la prospérité à long terme

Par ailleurs, la province déploie des efforts afin de bâtir un avenir dynamique pour les industries établies comme l'automobile, le tourisme, l'agroalimentaire, la foresterie et les produits forestiers, et l'exploitation minière. Ces industries sont importantes pour maintenir la diversité économique et maintenir la prospérité à long terme. Pour ce faire, le gouvernement de l'Ontario collabore avec les industries établies pour les aider à pénétrer de nouveaux marchés et à concevoir des activités à valeur ajoutée plus élevée.

Croissance du secteur des services

En 2008, le secteur des services (privé et public) employait 77 % des travailleurs ontariens comparativement à 69 % en 1988. Près des trois quarts du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario ont été générés par ce secteur en 2008. Cette proportion était d'environ les deux tiers en 1988.

Une économie de plus en plus axée sur les services

La transition à une économie axée davantage sur les services au cours des 20 dernières années découle de la hausse de la demande des consommateurs et de l'évolution de leurs préférences, ainsi que de l'augmentation de la demande de services au sein du secteur de la production de biens. En outre, le changement technologique a transformé un grand nombre de services, notamment les services financiers et les soins de santé, et a permis la croissance de nouveaux secteurs d'activité économique.

La R-D est souvent associée aux progrès réalisés dans le domaine de la fabrication. Dans les secteurs à forte croissance comme ceux de la biotechnologie et des logiciels, la R-D est associée au secteur des services. En 2006, environ 57 % de la R-D dans le domaine des logiciels et 69 % de la R-D dans le domaine de la biotechnologie ont été effectuées dans le secteur des services du Canada[9].

---

[8] Ontario Environment Industry Association, www.oneia.ca/about.php#4.

[9] Statistique Canada, *Recherche et développement industriels : perspective 2008*, nº 88-202-X au catalogue, mars 2009.

Répartition de l'emploi par secteur industriel en Ontario **Graphique 1**

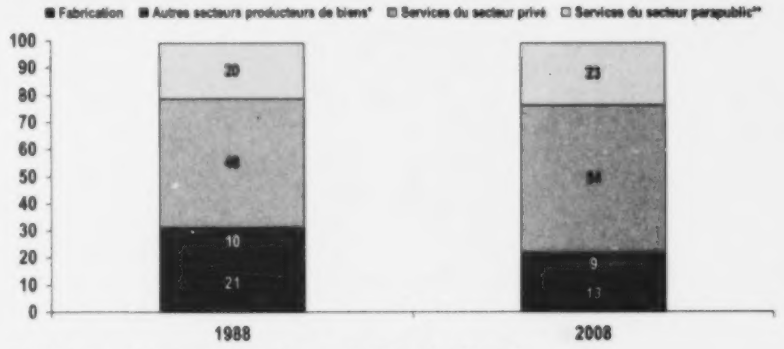

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
* Comprend l'agriculture, les ressources, les services publics et la construction.
** Comprend l'éducation, les soins de santé et l'administration publique (fédérale, provinciale et locale).
Sources : Statistique Canada (Enquête sur la population active) et ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit que la part de l'emploi attribuable au secteur des services continuera d'augmenter au cours des 20 prochaines années. On prévoit également que les pressions concurrentielles favoriseront la hausse de la productivité au sein de l'industrie des services du secteur privé, car les entreprises continueront de s'intégrer à l'économie mondiale, et que les exportations internationales de services s'accroîtront. Cette situation contribuera à la croissance de l'économie et de la production des services canadiens à valeur ajoutée.

Les entreprises manufacturières de l'Ontario s'adaptent à la transition

La transition à une économie axée sur les services a une incidence sur la façon dont les entreprises manufacturières font des affaires. Ces entreprises s'adaptent à la nouvelle réalité en fabriquant davantage de composantes spécialisées et en fournissant des services avec les produits finis. Le gouvernement aide les entreprises et les employés du secteur manufacturier à faire cette transition, notamment grâce aux initiatives suivantes :

- les programmes Deuxième carrière et Emploi Ontario, qui aident les travailleurs à suivre la formation dont ils ont besoin pour trouver un nouvel emploi;
- la Stratégie d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe, qui encourage les entreprises manufacturières à créer des produits et des processus innovateurs;
- le Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents, qui encourage les investissements dans les domaines ayant un potentiel de croissance élevé comme la recherche sur les automobiles propres et la production et l'assemblage écologiques de pièces; les technologies environnementales; les technologies de pointe en santé; la recherche et la fabrication dans les domaines des produits pharmaceutiques et de la biotechnologie; et la technologie de l'information et des communications.

Répartition de l'emploi par secteur industriel en Ontario **Graphique 1**

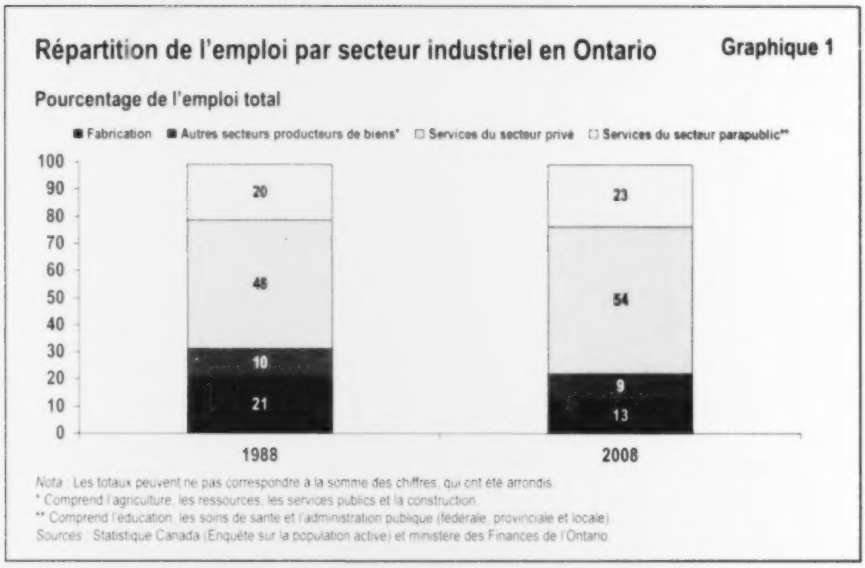

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
* Comprend l'agriculture, les ressources, les services publics et la construction.
** Comprend l'éducation, les soins de santé et l'administration publique (fédérale, provinciale et locale).
Sources : Statistique Canada (Enquête sur la population active) et ministère des Finances de l'Ontario.

On prévoit que la part de l'emploi attribuable au secteur des services continuera d'augmenter au cours des 20 prochaines années. On prévoit également que les pressions concurrentielles favoriseront la hausse de la productivité au sein de l'industrie des services du secteur privé, car les entreprises continueront de s'intégrer à l'économie mondiale, et que les exportations internationales de services s'accroîtront. Cette situation contribuera à la croissance de l'économie et de la production des services canadiens à valeur ajoutée.

Les entreprises manufacturières de l'Ontario s'adaptent à la transition

La transition à une économie axée sur les services a une incidence sur la façon dont les entreprises manufacturières font des affaires. Ces entreprises s'adaptent à la nouvelle réalité en fabriquant davantage de composantes spécialisées et en fournissant des services avec les produits finis. Le gouvernement aide les entreprises et les employés du secteur manufacturier à faire cette transition, notamment grâce aux initiatives suivantes :

- les programmes Deuxième carrière et Emploi Ontario, qui aident les travailleurs à suivre la formation dont ils ont besoin pour trouver un nouvel emploi;
- la Stratégie d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe, qui encourage les entreprises manufacturières à créer des produits et des processus innovateurs;
- le Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents, qui encourage les investissements dans les domaines ayant un potentiel de croissance élevé comme la recherche sur les automobiles propres et la production et l'assemblage écologiques de pièces; les technologies environnementales; les technologies de pointe en santé; la recherche et la fabrication dans les domaines des produits pharmaceutiques et de la biotechnologie; et la technologie de l'information et des communications.

Une nouvelle économie du savoir

Les activités axées sur le savoir devraient favoriser la croissance à long terme

La réussite de l'Ontario sur le plan économique repose de plus en plus sur le savoir, la créativité et l'innovation. Les activités axées sur le savoir dans les domaines comme la fabrication de pointe, la technologie de l'information et des communications, les services commerciaux et financiers, le divertissement et les services de création, ainsi que les sciences de la vie entraîneront sans doute la création d'emplois et une hausse de la production à long terme.

Fabrication de pointe

Les entreprises du secteur de la fabrication de pointe ont recours à des méthodes de production techniquement avancées pour fabriquer des produits à forte valeur ajoutée[10]. Ces méthodes sont utilisées dans toutes les industries manufacturières de la province, particulièrement dans les secteurs de la fabrication d'ordinateurs, de produits électroniques et de communications, de produits et de pièces liés à l'aérospatiale, de véhicules et de pièces d'automobiles, de machinerie industrielle, ainsi que de produits chimiques et pharmaceutiques.

Les industries de fabrication de pointe sont innovatrices et axées sur la recherche. Elles ont donc besoin de travailleurs ayant fait des études postsecondaires et ayant suivi une formation poussée. La croissance du secteur de la fabrication de pointe stimule aussi les exportations vers des marchés internationaux et la demande dans les marchés intérieurs, notamment pour des services de plus grande valeur.

Au cours des 20 prochaines années, les produits ou les opérations à plus forte valeur ajoutée pouvant faire appel à des systèmes de fabrication avancés seront toujours une importante source de croissance pour l'Ontario. Au sein de l'industrie automobile, par exemple, les systèmes de propulsion perfectionnés, les matériaux légers et les capteurs électroniques continueront à faire l'objet de recherches et à être conçus en Ontario. Il se peut que les normes et les prix liés aux émissions de carbone créent de nouvelles possibilités pour le secteur ontarien de la fabrication de pointe. En fait, les technologies propres et les systèmes pour l'énergie verte ont déjà une importance croissante dans la province.

Partenariats stratégiques avec des entreprises de fabrication de pointe

Le gouvernement de l'Ontario a préparé le terrain pour la croissance soutenue des entreprises de fabrication de pointe de la province en effectuant des investissements considérables dans la formation, l'éducation et l'infrastructure. De plus, il a établi des partenariats stratégiques avec des industries de fabrication de pointe clés, tout en renforçant la collaboration entre les industries et les instituts de recherche de calibre international de l'Ontario. Enfin, la province a pris des mesures pour moderniser les relations que le gouvernement entretient avec les entreprises et abaisser leurs coûts, notamment en réduisant leurs impôts.

Selon des études récentes, les mesures fiscales annoncées dans le budget de 2009 seront très avantageuses pour les entreprises manufacturières de l'Ontario, notamment celles de la fabrication de pointe. Selon une de ces études, la TVH et les réductions d'impôt

[10] Thomas Hatzichronoglou, *Révision des classifications des secteurs et des produits de haute technologie*, document de travail STI 1997/2, OCDE, 1997.

créeront 103 000 emplois nets dans le secteur manufacturier en 10 ans[11]. Lorsqu'elles auront été entièrement mises en oeuvre, la TVH, les réductions d'impôt accordées aux entreprises et l'élimination de l'impôt sur le capital permettront à l'ensemble du secteur manufacturier d'économiser 1,2 milliard de dollars par année.

Technologie de l'information et des communications

Un chef de file dans le secteur de la technologie de l'information et des communications

L'Ontario est un des plus importants employeurs nord-américains dans le secteur de la technologie de l'information et des communications (TIC). La province possède trois centres principaux de TIC, soit Toronto, Ottawa et Kitchener-Waterloo, chacun d'eux ayant son propre champ de spécialisation. Le secteur, qui est constitué de services, tels que les logiciels et les télécommunications, ainsi que de produits manufacturés, tels que les ordinateurs, est à l'avant-garde de l'évolution technologique et du virage vers une économie du savoir.

La TIC est une technologie habilitante ou une plate-forme qui soutient la compétitivité et le fonctionnement efficient de tous les secteurs de l'économie. Il est probable que le fait qu'on dépende de plus en plus de la TIC dans les secteurs industriel, des affaires, de la médecine et des loisirs continuera de stimuler la croissance du domaine d'activités au cours des prochaines décennies.

L'évolution rapide de la technologie de l'information continuera probablement de s'accentuer

La part du marché de l'emploi de l'Ontario attribuable à la TIC, reposant en grande partie sur les logiciels, est passée de 4,4 % en 1988 à 5,3 % en 2008. Cela découle de l'évolution rapide et de la diffusion de la technologie de l'information, qui continueront probablement à s'accentuer au cours des deux prochaines décennies. L'industrie des logiciels représente plus de 40 % des emplois du secteur et continuera à prendre de l'importance. En 2008, les services liés à la TIC ont représenté 4,1 % des emplois en Ontario, soit une augmentation par rapport au pourcentage de 2,5 % affiché en 1988. Ce changement est attribuable à l'usage généralisé de la TIC et des logiciels.

Grâce à ses nombreux avantages sur le plan de la compétitivité, tels que son vaste bassin d'experts, l'Ontario a la capacité d'attirer des nouveautés en TIC et d'en faire usage. Cela permettra au secteur de continuer à augmenter sa part du marché de l'emploi au cours des décennies à venir.

[11] Jack M. Mintz, *Ontario's Bold Move to Create Jobs and Growth*, School of Public Policy, Université de Calgary, novembre 2009.

Part de l'emploi attribuable à la technologie de l'information et des communications en Ontario **Graphique 2**

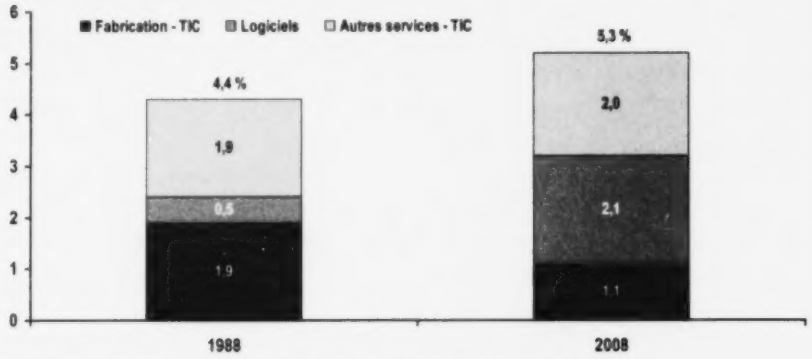

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Sources : Statistique Canada (Enquête sur la population active) et ministère des Finances de l'Ontario.

Le gouvernement appuie la croissance du secteur ontarien de la TIC en investissant dans la formation, l'éducation et une infrastructure moderne. La province appuie aussi la R-D et l'investissement grâce à des subventions, des crédits d'impôt et d'autres programmes de financement.

Services commerciaux et financiers

L'Ontario est la capitale canadienne des sièges sociaux d'entreprises du secteur des services commerciaux et financiers. Les services commerciaux et financiers sont les deux secteurs ontariens faisant l'objet d'échanges internationaux qui fournissent le plus d'emplois au total. Le pourcentage des emplois totaux attribuable à ce secteur est passé de 11,5 % en 1988 à 15,1 % en 2008.

Part de l'emploi attribuable aux services commerciaux et financiers en Ontario **Graphique 3**

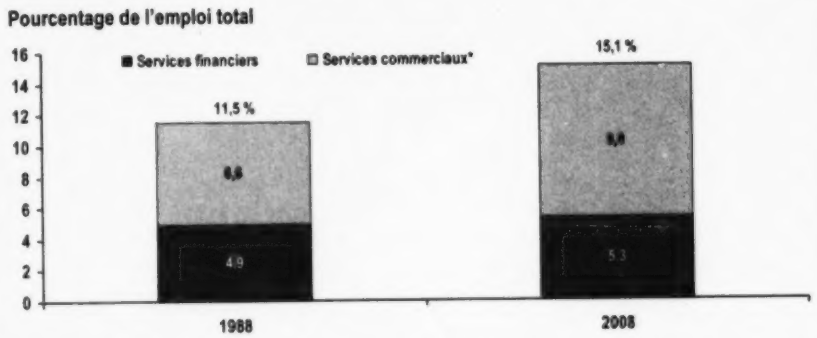

* Comprend les services professionnels, scientifiques et techniques (à l'exclusion des logiciels), ainsi que les services de gestion et d'administration et les autres services de soutien.
Sources : Statistique Canada (Enquête sur la population active) et ministère des Finances de l'Ontario.

La transition vers les services axés sur le savoir favorise la croissance des services commerciaux

Le volet des services commerciaux englobe des services professionnels, tels que des services juridiques, comptables et de conseils en gestion, ainsi que d'autres services comme des centres d'appels. Sa part du marché de l'emploi total est passée de 6,6 % en 1988 à près de 10 % en 2008. La croissance des services commerciaux découle du virage vers des services axés sur le savoir et des possibilités accrues d'approvisionnement auprès d'autres entreprises au Canada et à l'étranger en raison de la spécialisation et des efforts déployés pour accroître l'efficience. La compétitivité des services commerciaux de l'Ontario sera favorisée par la main-d'oeuvre très scolarisée de la province.

Les services financiers, tels que les services bancaires, l'assurance-vie et de biens, et les activités liées aux valeurs mobilières, représentent plus de 5 % des emplois de l'Ontario. La croissance de la production dans ce secteur a été touchée par l'évolution de la technologie et les dépenses en immobilisations, dont l'utilisation accrue d'Internet et des guichets automatiques. Au cours des 20 prochaines années, les changements démographiques créeront une demande accrue de services financiers liés à l'épargne et à la retraite. La part du marché de l'emploi attribuable aux services financiers augmentera à mesure que le secteur délaissera les activités de prêts et d'emprunts pour se consacrer davantage aux services consultatifs.

On prévoit que l'Ontario demeurera un chef de file dans le secteur des services commerciaux et financiers

On s'attend à ce que l'Ontario demeure un chef de file national dans le secteur des services commerciaux et financiers à long terme. Les grandes sociétés de ce secteur établies en Ontario continueront de prendre de l'expansion et d'exercer une concurrence à l'échelle mondiale. De plus, on prévoit que le secteur deviendra plus spécialisé et s'intégrera davantage à l'économie nord-américaine.

Le gouvernement appuie la croissance du secteur des services commerciaux et financiers en Ontario en investissant dans la formation, l'éducation et une infrastructure moderne, et en établissant un régime fiscal concurrentiel ainsi qu'une réglementation provinciale efficiente. Dans cette optique, la province collabore avec le nouveau Financial Services Leadership Council, qui est formé notamment de directeurs

Part de l'emploi attribuable à la technologie de l'information et des communications en Ontario **Graphique 2**

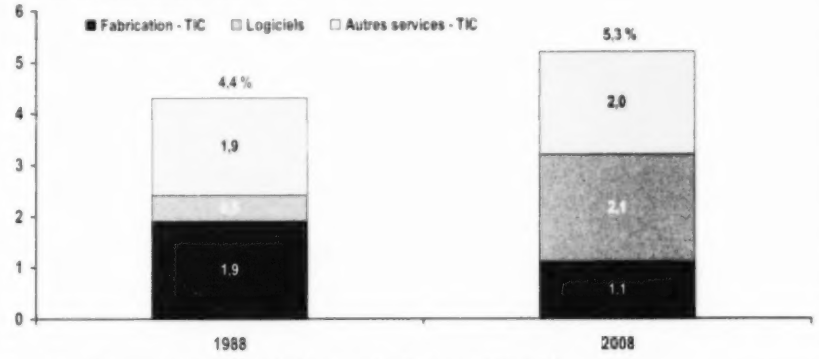

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Sources : Statistique Canada (Enquête sur la population active) et ministère des Finances de l'Ontario.

Le gouvernement appuie la croissance du secteur ontarien de la TIC en investissant dans la formation, l'éducation et une infrastructure moderne. La province appuie aussi la R-D et l'investissement grâce à des subventions, des crédits d'impôt et d'autres programmes de financement.

Services commerciaux et financiers

L'Ontario est la capitale canadienne des sièges sociaux d'entreprises du secteur des services commerciaux et financiers. Les services commerciaux et financiers sont les deux secteurs ontariens faisant l'objet d'échanges internationaux qui fournissent le plus d'emplois au total. Le pourcentage des emplois totaux attribuable à ce secteur est passé de 11,5 % en 1988 à 15,1 % en 2008.

Part de l'emploi attribuable aux services commerciaux et financiers en Ontario — **Graphique 3**

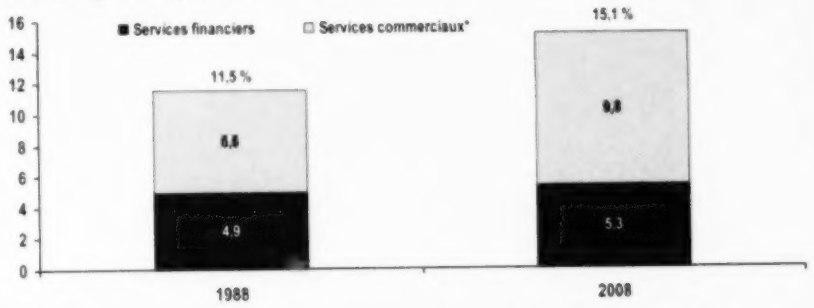

* Comprend les services professionnels, scientifiques et techniques (à l'exclusion des logiciels), ainsi que les services de gestion et d'administration et les autres services de soutien.
Sources : Statistique Canada (Enquête sur la population active) et ministère des Finances de l'Ontario.

La transition vers les services axés sur le savoir favorise la croissance des services commerciaux

Le volet des services commerciaux englobe des services professionnels, tels que des services juridiques, comptables et de conseils en gestion, ainsi que d'autres services comme des centres d'appels. Sa part du marché de l'emploi total est passée de 6,6 % en 1988 à près de 10 % en 2008. La croissance des services commerciaux découle du virage vers des services axés sur le savoir et des possibilités accrues d'approvisionnement auprès d'autres entreprises au Canada et à l'étranger en raison de la spécialisation et des efforts déployés pour accroître l'efficience. La compétitivité des services commerciaux de l'Ontario sera favorisée par la main-d'oeuvre très scolarisée de la province.

Les services financiers, tels que les services bancaires, l'assurance-vie et de biens, et les activités liées aux valeurs mobilières, représentent plus de 5 % des emplois de l'Ontario. La croissance de la production dans ce secteur a été touchée par l'évolution de la technologie et les dépenses en immobilisations, dont l'utilisation accrue d'Internet et des guichets automatiques. Au cours des 20 prochaines années, les changements démographiques créeront une demande accrue de services financiers liés à l'épargne et à la retraite. La part du marché de l'emploi attribuable aux services financiers augmentera à mesure que le secteur délaissera les activités de prêts et d'emprunts pour se consacrer davantage aux services consultatifs.

On prévoit que l'Ontario demeurera un chef de file dans le secteur des services commerciaux et financiers

On s'attend à ce que l'Ontario demeure un chef de file national dans le secteur des services commerciaux et financiers à long terme. Les grandes sociétés de ce secteur établies en Ontario continueront de prendre de l'expansion et d'exercer une concurrence à l'échelle mondiale. De plus, on prévoit que le secteur deviendra plus spécialisé et s'intégrera davantage à l'économie nord-américaine.

Le gouvernement appuie la croissance du secteur des services commerciaux et financiers en Ontario en investissant dans la formation, l'éducation et une infrastructure moderne, et en établissant un régime fiscal concurrentiel ainsi qu'une réglementation provinciale efficiente. Dans cette optique, la province collabore avec le nouveau Financial Services Leadership Council, qui est formé notamment de directeurs

généraux des grandes entreprises de services financiers du Canada. Ce conseil élabore une stratégie afin d'aider à faire de l'Ontario l'un des 10 principaux centres financiers au monde[12]. Le gouvernement investit 1 million de dollars dans les plans du Conseil.

Secteur du divertissement et de la création

Le secteur du divertissement et de la création est constitué entre autres d'entreprises se consacrant à la production de musique, à l'édition de livres, à la publication de magazines, au cinéma et à la télévision, aux médias interactifs numériques et au théâtre. Entre 1988 et 2008, l'emploi dans ce secteur a augmenté d'environ 46 %, comparativement à un taux de croissance d'environ 32 % dans l'ensemble de l'économie ontarienne[13].

Le secteur ontarien du divertissement et de la création est le troisième en importance en Amérique du Nord

Le secteur ontarien du divertissement et de la création exerce une forte concurrence à l'échelle mondiale. Il se classe au troisième rang en importance en Amérique du Nord pour ce qui est de l'emploi, après celui de la Californie et de New York. Au pays, l'Ontario est un noyau d'activités dans de nombreux domaines, dont les médias interactifs numériques, la production de musique et la production cinématographique.

Médias numériques

L'Ontario est un foyer d'activités liées aux médias numériques grâce notamment aux trois domaines dans lesquels la province excelle déjà : contenu créatif, informatique et télécommunications. Il y a environ 1 000 entreprises spécialisées dans les médias interactifs numériques en Ontario[14]. Ces entreprises ont accès à un vaste bassin de personnel hautement qualifié issu des programmes d'études sur les médias numériques dispensés par les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

On prévoit que les secteurs des jeux numériques et de la publicité sur Internet et les appareils mobiles continueront de croître rapidement à l'échelle mondiale au cours des prochaines années[15]. Grâce à l'appui qu'elles obtiennent par l'entremise des initiatives du gouvernement de l'Ontario comme l'expansion du crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques et la simplification de l'aide accordée aux grandes entreprises spécialisées dans la conception de jeux, les entreprises ontariennes du secteur des médias numériques sont bien placées pour saisir les occasions qui se présentent sur la scène internationale.

Production de musique

Toronto est un important centre de production de musique

Un grand nombre d'artistes ontariens sont salués par la critique. De plus, l'industrie provinciale de l'enregistrement sonore et de l'édition de musique est la plus vaste au Canada. En 2007, l'Ontario a généré environ 73 % des revenus d'exploitation totaux des maisons de disques du Canada[16]. La ville de Toronto, en particulier, s'est taillée une très bonne réputation dans l'industrie mondiale de la musique qui rivalise avec celle de Nashville et de Los Angeles, les deux plus importants noyaux de production de musique en Amérique du Nord.

---

[12] Selon les recommandations du rapport publié en novembre 2009 intitulé « Partnership and Action: Mobilizing Toronto's Financial Centre for Global Advantage », préparé par le Boston Consulting Group pour le Toronto Financial Services Working Group.

[13] Statistique Canada (Enquête sur la population active) et ministère des Finances de l'Ontario, 2009.

[14] Nordicité, *2008 Canadian Interactive Industry Profile*, février 2009.

[15] PricewaterhouseCoopers, *Global Entertainment and Media Outlook: 2008-2012*, juin 2008.

[16] Statistique Canada, *Bulletin de service : Enregistrement sonore et édition de musique, 2007*, n° 87F0008X au catalogue, juin 2009.

Le gouvernement de l'Ontario aide l'industrie provinciale de la production de musique à accroître sa capacité et à devenir plus compétitive en mettant en oeuvre des initiatives comme le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore.

Production cinématographique

Les productions cinématographiques ontariennes continuent d'attirer l'attention tant au Canada qu'à l'étranger en raison de leur excellence. L'industrie provinciale du cinéma est bien développée, puisque l'Ontario est la capitale canadienne-anglaise de la production cinématographique. L'industrie ontarienne offre toute la gamme des services requis pour produire et distribuer des oeuvres cinématographiques.

Favoriser la croissance soutenue de l'industrie ontarienne du cinéma

Le gouvernement de l'Ontario a créé récemment un Fonds pour le développement de la propriété intellectuelle afin d'appuyer la croissance soutenue de l'industrie cinématographique ontarienne. Il s'agit d'un projet pilote de 10 millions de dollars qui aidera les entreprises de création de contenu pour écran à transformer leurs idées en productions et à en faire la commercialisation. Ce projet contribuera à accroître le nombre de films créés par des entreprises de production cinématographique ontariennes et appartenant à ces entreprises, ce qui favorisera leur croissance à long terme. Par ailleurs, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production et le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne aident eux aussi l'industrie cinématographique de la province à prendre de l'expansion et à demeurer compétitive.

Sciences de la vie

Des scientifiques ontariens du secteur des sciences de la vie ont fait d'importantes découvertes, dont l'insuline, les cellules souches, et l'identification des gènes liés à la fibrose kystique, à l'épilepsie, au cancer du sein et à la maladie d'Alzheimer. Ces découvertes ont permis de sauver des vies en Ontario et partout dans le monde.

Les industries des sciences de la vie regroupent une très vaste gamme de secteurs. Toutefois, on associe généralement ces secteurs à ceux qui favorisent la santé humaine, par exemple dans les domaines des appareils médicaux, des produits pharmaceutiques et des services scientifiques et de laboratoire.

Croissance importante de l'emploi dans le secteur des sciences de la vie

Le nombre d'emplois dans le secteur des sciences de la vie de l'Ontario a considérablement augmenté au cours des 20 dernières années. Il s'est accru de 83 % entre 1988 et 2008 dans le domaine pharmaceutique, de 30 % dans le domaine des appareils médicaux et de 93 % dans celui des services scientifiques et de laboratoire.

Avec le soutien solide du gouvernement, le secteur des sciences de la vie de l'Ontario livre concurrence à l'échelle mondiale dans un certain nombre de domaines dont les appareils médicaux et les appareils et accessoires fonctionnels, les services de santé, la bioinformatique, l'imagerie médicale, les diagnostics et les produits pharmaceutiques. En outre, les entreprises du solide secteur ontarien de la TIC découvrent de nouveaux débouchés dans le secteur des sciences de la vie en raison du besoin croissant de recueillir, de conserver et d'interpréter des données, notamment des données génomiques, et du besoin de préparer des rapports à l'aide de ces données diverses.

Croissance de l'emploi dans le secteur des sciences de la vie en Ontario — Graphique 4

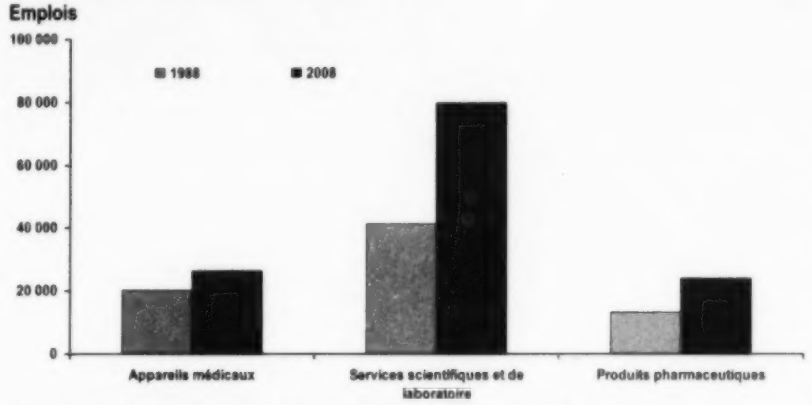

Sources : Statistique Canada (Enquête sur la population active) et ministère des Finances de l'Ontario.

Produits et services novateurs dans le secteur des sciences de la vie

Au cours des deux prochaines décennies, de nouveaux produits et services novateurs seront la clé de la compétitivité et de la croissance du secteur des sciences de la vie de l'Ontario. Dans le budget de 2009, le gouvernement a annoncé l'octroi de nouveaux fonds qui stimuleront la recherche et l'innovation dans le domaine des sciences de la vie :

- 250 millions de dollars sur cinq ans pour la création du Fonds de développement des technologies émergentes, qui met l'accent sur les sciences de la vie et les technologies de pointe dans le domaine de la santé;
- 100 millions de dollars sur quatre ans au titre du fonctionnement pour la recherche biomédicale, particulièrement la recherche sur la génomique et les gènes.

L'avantage de la diversité économique

La diversité de l'économie de l'Ontario constitue un avantage clé et le fondement de la croissance. Le gouvernement s'est engagé à créer des partenariats avec les secteurs établis, tels que le tourisme, l'agroalimentaire, la foresterie et les produits forestiers, et l'exploitation minière, pour les aider à pénétrer de nouveaux marchés et à faire la transition à des activités à forte valeur ajoutée. Cela leur permettra de continuer à être compétitifs à l'échelle mondiale et de contribuer de façon importante à l'économie ontarienne à long terme.

Tourisme

Potentiel inexploité du secteur touristique

Le secteur touristique de l'Ontario est un atout clé sur le plan économique et est réputé avoir un potentiel inexploité. On prévoit qu'il y aura 1,6 milliard de touristes dans le monde d'ici 2020, plus du double du nombre enregistré en 1997[17]. Le gouvernement collabore avec ce secteur pour l'aider à tirer profit de cette croissance.

Le tourisme culturel est un des domaines où l'Ontario a beaucoup de potentiel. Le gouvernement a fait des investissements en vue de maintenir et d'améliorer les organismes et les attractions culturels de la province comme le Musée royal de l'Ontario, le Musée des

[17] Organisation mondiale du tourisme, *Faits saillants du tourisme Édition 2009*, septembre 2009.

beaux-arts de l'Ontario et le Royal Conservatory of Music. De plus, le gouvernement a engagé des dépenses en immobilisations considérables qui profiteront à l'industrie touristique de l'Ontario. Par exemple, on a annoncé dans le budget de 2009 l'octroi de 41 millions de dollars sur trois ans pour appuyer des projets de revitalisation liés aux Parcs historiques de la Huronie et à la Commission des parcs du Saint-Laurent, ainsi que des projets d'amélioration de l'infrastructure du parc historique du Fort William.

Plan de 10 ans pour stimuler le tourisme en Ontario

En vue de renforcer davantage le secteur touristique de la province, le gouvernement a demandé au député provincial Greg Sorbara d'élaborer une stratégie visant à maximiser les avantages touristiques de l'Ontario. Le rapport final de l'Étude sur la compétitivité de l'industrie du tourisme de l'Ontario, qui a été présenté au gouvernement en février 2009, proposait un plan de 10 ans pour stimuler le tourisme dans la province. Pour donner suite à ce rapport, le gouvernement de l'Ontario appuie la création de 13 régions touristiques et organismes touristiques régionaux afin d'aider le secteur ontarien du tourisme à mieux coordonner les initiatives de gestion et de commercialisation, ce qui entraînera une hausse du nombre de visiteurs et de l'activité économique attribuable au tourisme dans la province.

> « Le secteur du tourisme apporte actuellement, avec ses recettes annuelles d'environ 22 milliards de dollars, une contribution économique importante. Il se classe au septième rang parmi les industries exportatrices ontariennes. En renforçant son dynamisme et sa vigueur, le secteur du tourisme pourrait devenir l'un des piliers de l'économie ontarienne de l'avenir [...] Plus important encore, les destinations, les attractions et les expériences dans lesquelles nous investissons et que nous mettons en valeur pour éveiller l'intérêt des touristes améliorent la qualité de vie des 13 millions d'Ontariens. »
>
> *L'Étude sur la compétitivité de l'industrie du tourisme de l'Ontario*, À la découverte de l'Ontario : Rapport sur l'avenir du tourisme, *février 2009*.

Agriculture et conditionnement des aliments

Des assises solides pour l'expansion du secteur agroalimentaire

L'agriculture est importante pour l'économie de la province et constitue le pilier de l'économie de nombreuses collectivités rurales. Les exploitations agricoles de l'Ontario génèrent davantage de revenus grâce à la vente de produits agricoles que ne le font celles des autres provinces. De plus, les rentrées de fonds du secteur ontarien du bétail et des produits connexes sont les plus élevées au pays. En outre, l'industrie ontarienne du conditionnement des aliments est la plus vaste au Canada. Elle se classe au premier rang au pays dans des secteurs aussi variés que le conditionnement des fruits et légumes, des produits laitiers et des produits de viande. Ces assises solides aideront les entreprises agroalimentaires de l'Ontario à se lancer sur de nouveaux marchés industriels comme ceux des bioproduits et de la bioénergie. La réussite future du secteur agroalimentaire de l'Ontario repose sur le maintien des efforts visant à accroître la productivité et à améliorer l'accès aux marchés internationaux.

Plusieurs programmes du gouvernement de l'Ontario mis sur pied en vertu de l'accord Cultivons l'avenir, conclu avec le gouvernement fédéral, aident les agriculteurs ontariens à intégrer des pratiques exemplaires et favorisent l'innovation et la commercialisation de nouveaux produits. Le gouvernement de l'Ontario a également octroyé 25 millions de dollars pour appuyer l'Institut de recherche agricole de l'Ontario et le Centre de recherche et d'innovation de Vineland. En outre, les

transformateurs de produits agricoles profitent des programmes du gouvernement, notamment la Stratégie d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe, qui stimulent les dépenses en immobilisations dans de nouvelles activités à valeur ajoutée.

Foresterie et produits forestiers

Le secteur de la foresterie et des produits forestiers de la province est dans une période de transition, les marchandises à faible valeur ajoutée traditionnelles de l'Ontario (p. ex., le papier journal) accusant une baisse de la demande. La concurrence de plus en plus forte exercée par des producteurs ayant de faibles coûts dans des marchés émergents a aussi eu une grande incidence sur ce secteur.

Transition du secteur de la foresterie à des produits à valeur ajoutée plus élevée

Le gouvernement de l'Ontario aide le secteur à mettre au point des produits à plus forte valeur ajoutée. Grâce à la création du Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie à Thunder Bay, on effectue déjà des travaux de recherche-développement en Ontario en vue de trouver de nouveaux usages novateurs pour les biomatériaux forestiers. La bioénergie présente de nouvelles possibilités pour le secteur de la foresterie et des produits forestiers, et donne l'occasion aux entreprises de se servir d'une partie de leurs résidus pour produire de l'énergie, ce qui leur permet de réduire les coûts liés à leurs intrants énergétiques. L'utilisation accrue de granules de bois pour la production d'énergie stimulera la demande intérieure pour ce secteur.

Le gouvernement est aussi en voie d'établir un cadre de réglementation qui aidera les entreprises forestières à faire le meilleur usage possible des ressources forestières de la Couronne en améliorant le régime de tenure forestière et d'établissement des prix.

Exploitation minière

La demande soutenue de matières premières devrait se maintenir

L'Ontario est le plus important producteur de minéraux métallifères et de produits minéraux non métalliques au Canada et un important centre international de financement d'entreprises minières. La demande soutenue de matières premières, particulièrement au sein des marchés émergents, sera bénéfique pour le secteur minier de l'Ontario à long terme. De plus, ce secteur possède une expertise pouvant être exportée ailleurs dans le monde.

Le gouvernement a versé 10 millions de dollars pour appuyer le Centre d'excellence en innovation minière à Sudbury. Récemment, dans le budget de 2009, il a annoncé des mesures de soutien visant à accroître la capacité d'exportation des entreprises ontariennes spécialisées dans le matériel d'exploitation minière et les services connexes. Il a également annoncé un investissement de 40 millions de dollars sur trois ans pour mettre en oeuvre des initiatives appuyant la modernisation de la *Loi sur les mines* dans le but d'assurer le dynamisme et la viabilité de l'industrie ontarienne des minéraux.

CONCLUSION

Le présent document décrit certains des principaux enjeux auxquels la province sera confrontée au cours des prochaines années. Tel que décrit dans le chapitre 1, la population de la province vieillit et la croissance de la population en âge de travailler ralentit, ce qui pourrait avoir une incidence sur le rendement de l'économie et la hausse de la productivité. Tel qu'indiqué dans le chapitre 2, la situation démographique ainsi que l'évolution constante de la croissance de l'économie mondiale, notamment de l'économie américaine, des prix des produits de base et de la valeur du dollar canadien influenceront l'expansion de l'économie, sans oublier les effets de la mondialisation et les changements structurels de la composition de l'économie.

Le chapitre 3 porte sur l'augmentation de la demande à l'égard des services publics, particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui aura des effets à long terme sur la viabilité financière. Le chapitre 4 décrit le train détaillé de mesures fiscales du gouvernement McGuinty visant à améliorer la compétitivité et à favoriser la croissance à long terme. Le chapitre 5 porte sur l'importance d'investir dans l'infrastructure pour assurer le bien-être économique de l'Ontario à long terme. Enfin, le chapitre 6 décrit divers programmes et politiques axés sur l'avenir que le gouvernement a adoptés pour préparer l'Ontario à faire face aux réalités de demain.

L'économie de l'Ontario a fait face à des changements considérables au cours des 20 dernières années, qu'il s'agisse de l'Accord de libre-échange nord-américain ou de la crise économique mondiale de 2008-2009. Elle est demeurée résiliente malgré ces défis. De nouvelles industries ont vu le jour, notamment dans les domaines des médias numériques et des sciences de la vie. Les industries déjà établies, comme celles des services financiers, ont continué de prospérer.

Au cours des 20 prochaines années, l'Ontario fera face à certains des défis décrits dans le présent rapport ainsi qu'à plusieurs défis imprévus qui ne manqueront pas d'avoir une incidence sur l'économie. Le gouvernement doit faire ce qu'il peut pour veiller à ce que l'Ontario demeure une province prospère où il fait bon vivre et faire des affaires.

En appuyant l'enseignement supérieur et la formation, les services de santé, l'infrastructure, l'énergie verte et un régime fiscal compétitif, on favorisera une hausse de la productivité, qui a une influence considérable sur la qualité de vie. En misant sur l'éducation, l'innovation et la modernisation du régime fiscal, comme il fait actuellement, le gouvernement tirera parti des principaux atouts de l'Ontario : une population instruite et une économie diversifiée. L'économie ontarienne pourra ainsi réaliser son potentiel tant aujourd'hui que demain.

GLOSSAIRE

Accroissement naturel : Nombre de naissances moins le nombre de décès en une année. (« Natural Increase »)

Âge médian : Âge où la moitié de la population est plus âgée et l'autre moitié est plus jeune. Cette mesure est souvent utilisée pour comparer les structures par âge entre les territoires. (« Median Age »)

Cohorte : Groupe de personnes touchées par un événement sur le plan démographique pendant une période donnée, qui peut être une année. Par exemple, la cohorte de naissance de 1966 est constituée des personnes nées cette année-là. (« Cohort »)

Crédit de taxe sur les intrants : Crédit au titre de la taxe de vente harmonisée (TVH) dont les inscrits peuvent se prévaloir pour récupérer la taxe qu'ils ont payée ou devront payer sur les fournitures qu'ils se sont procurées en vue de fournir des biens et des services taxables. (« Input Tax Credit (ITCs) »)

Croissance de la productivité (productivité totale des facteurs) : Différence entre l'augmentation de la production réelle et l'augmentation des intrants de production combinés de l'économie (main-d'oeuvre, capital, matériaux). C'est une mesure importante de l'augmentation de la prospérité dans l'économie. (« Productivity Growth »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. (« Deficit »)

Dépenses/Charges de programmes : Charges relatives aux programmes de fonctionnement et d'immobilisations, incluant l'amortissement. (« Program Spending/Expense »)

Dépenses en immobilisations : Argent dépensé pour acquérir ou améliorer des biens corporels, notamment l'infrastructure de transport, les terrains et les immeubles, l'infrastructure et les systèmes informatiques, les véhicules, les bateaux et les aéronefs. (« Capital Expenditure »)

Dette totale : Total des emprunts payables par la province, compte non tenu de ses actifs. (« Total Debt »)

Dollar constant : Représentation théorique d'un dollar dont le pouvoir d'achat demeure le même chaque année, peu importe l'inflation. On l'obtient en divisant le prix en dollars courants d'un article par l'indice des prix, ce qui donne une approximation de l'évolution des prix depuis une année de référence. (« Constant Dollar »)

Espérance de vie : Mesure statistique obtenue à partir du nombre moyen d'années restant à vivre pour une personne ayant atteint un âge donné si elle devait pendant sa vie être assujettie aux taux de mortalité par âge observés dans une année donnée. (« Life Expectancy »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1er avril au 31 mars. (« Fiscal Year »)

Génération de l'après baby-boom : Enfants des personnes de la génération du baby-boom, qui sont nés entre 1982 et 1996. (« Baby Boom Echo Generation »)

Génération du baby-boom : Personnes nées pendant la période faisant suite à la Seconde Guerre mondiale, soit entre 1946 et 1965, qui a été caractérisée par une forte augmentation des taux de fécondité et du nombre de naissances. (« Baby Boom Generation »)

Impôt sur le capital : Impôt prélevé sur le capital imposable d'une société qui comprend le capital-actions, les excédents, les dettes et les réserves. (« Capital Tax »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure des prix à la consommation, l'IPC canadien est publié tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services, dont les suivants : aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré afin de tenir compte des habitudes de consommation des ménages typiques. Les variations des indices de prix, dont fait partie l'IPC, servent à mesurer l'inflation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie. (« Consumer Price Index (CPI) »)

Intrants d'entreprises : Éléments s'inscrivant dans le cadre des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations que les entreprises engagent pour exploiter leur entreprise et fournir des biens et des services. Ces éléments englobent les véhicules et les combustibles, les matériaux de construction, les ordinateurs, les fournitures et le matériel de bureau, ainsi que les services de télécommunication. (« Business Inputs »)

Migration nette (Ontario) : Différence entre le nombre de personnes d'autres pays et d'autres provinces entrant en Ontario et le nombre de celles qui le quittent. (« Net Migration (Ontario) »)

Nominal : Montant exprimé en dollars sans correction pour tenir compte de l'évolution des prix (inflation ou déflation). (« Nominal »)

PIB réel : Façon d'exprimer le produit intérieur brut ou l'activité économique en volume en supprimant les effets de l'évolution des prix. (« Real GDP »)

Plafonnement et échange des droits d'émission : Système axé sur le marché pouvant servir à gérer et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). On établira un plafond pour les émissions de chaque secteur. Les entreprises de chaque secteur se verront attribuer des quotas pour leurs émissions, qui représentent leur droit d'émettre une certaine quantité de gaz à effet de serre. Les entreprises qui dépassent leurs quotas doivent en acheter à d'autres sociétés qui polluent moins au sein de leur secteur. Ce transfert de quotas constitue un échange. (« Cap-and-Trade »)

Prestation ontarienne pour enfants (POE) : Annoncée dans le budget de 2007, cette prestation non imposable et subordonnée au revenu est versée aux familles à faible revenu de l'Ontario qui ont des enfants. En juillet 2008, la POE a commencé à être versée chaque mois. Elle regroupe les prestations d'aide sociale pour enfants et le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants en une seule prestation qui est versée à toutes les familles à faible revenu ayant des enfants, quelle que soit la source de leurs revenus. (« Ontario Child Benefit (OCB) »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur en dollars de l'ensemble des biens et services produits par une économie en une année. (« Gross Domestic Product (GDP) »)

Ratio dette-PIB : Mesure de la dette d'un gouvernement en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) et par rapport à la capacité de l'économie de servir et de rembourser la dette. (« Debt-to-GDP Ratio »)

Région du grand Toronto (RGT) : Région géographique constituée de la ville de Toronto et des municipalités régionales de Durham, Halton, Peel et York. (« Greater Toronto Area (GTA) »)

Région élargie du Golden Horseshoe : Région géographique de l'Ontario qui englobe la région du grand Toronto et une grande partie du Centre de l'Ontario, notamment Peterborough, Waterloo, Niagara et Simcoe. (« Greater Golden Horseshoe »)

Stock de capital : Valeur en dollars de l'ensemble des immeubles, des grands travaux de construction et du matériel et de l'outillage d'un pays. Il est difficile d'estimer la valeur des immobilisations plus anciennes parce que ces dernières se déprécient et deviennent désuètes avec le temps. (« Capital Stock »)

Structure par âge : Répartition de la population selon l'âge. (« Age Structure »)

Surtaxe : Taxe prélevée sur une autre taxe ou deuxième taxe prélevée sur un montant déjà taxé. (« Surtax »)

Taux d'activité : Part de la population faisant partie de la population active, qu'elle ait un emploi ou qu'elle soit sans emploi et à la recherche d'un emploi. (« Participation Rate »)

Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) : Mesure globale de l'impôt s'appliquant à un dollar supplémentaire de revenu provenant d'un nouvel investissement dans les immobilisations. Le TEMI tient compte de l'effet combiné de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu des sociétés, des règles régissant l'amortissement, des crédits d'impôt à l'investissement, ainsi que de l'impôt sur le capital et de la taxe de vente. (« Marginal Effective Tax Rate (METR) »)

Taxe sur la valeur ajoutée : Taxe multistades à la consommation qui s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, que le bien acheté soit destiné à une entreprise ou à un particulier, mais qui permet à la plupart des entreprises de se faire rembourser l'impôt payé sur les intrants d'entreprises grâce aux crédits de taxe sur les intrants. (« Value-Added Tax »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert de fonds : Paiement au comptant effectué d'un palier de gouvernement au profit d'un autre. (« Cash Transfer »)

Vieillissement de la population : Sur le plan démographique, le vieillissement de la population désigne une augmentation de la proportion des personnes âgées (de 65 ans et plus) dans la population. (« Population Aging »)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010
ISBN 978-1-4435-1882-6 (Imprimé)
ISBN 978-1-4435-1883-3 (HTML)
ISBN 978-1-4435-1884-0 (PDF)